VENDREDI 12 AVRIL 2024 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1778
Abonnement annuel : 123 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

ENCOURAGER TOUTES LES VOCATIONS,
ET ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS AGRICOLES.
#ENSEMBLEONYARRIVERA
04/2024 – Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Identifiant unique CITEO : FR234345_03JPGG.

Une campagne inondée



SDIS 89/Jean-Claude Bernard

De nombreux cours d'eau sont sortis de leur lit ces derniers jours dans notre région. Dans l'Yonne et en Côte-d'Or notamment, d'importantes surfaces agricoles en ont fait les frais. Terres de Bourgogne revient cette semaine sur les effets possibles de ces inondations sur les récoltes à venir, et qui sont aussi une autre traduction du changement climatique à l'œuvre.

P. 04 ET 05



P.13

PRODUCTIONS

Élevage caprins // Comment s'adapter au changement climatique ?


L. Jung/ Terres Inovia

P.14

PRODUCTIONS

Culture du soja // L'implantation, étape clé pour réussir


Réussir SA

P.16

DOSSIER

Machinisme // Le matériel d'irrigation

fendt.fr
FENDT

RÉSERVEZ VOTRE DÉMO
Nouveau Fendt 700 Vario Gen 7 : Vous l'avez rêvé. Nous l'avons fait.
Inspiré des besoins et des idées de nos clients mais aussi par notre volonté de concevoir les meilleures innovations et technologies possibles, nous avons développé un tracteur qui répond à toutes vos attentes : le Fendt 700 Vario Gen7.
Une nouvelle référence dans la catégorie 200-300 ch !
En plus de ses performances impressionnantes, le Fendt 700 Vario Gen7 se distingue par sa remarquable polyvalence, ses technologies durables et ses caractéristiques qui en feront votre tracteur favori.
Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy - Moulins-Engilbert
03 86 20 17 38 - www.etsbuchez.fr
Ets DE BRUIN MATERIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-Val-de-Bargis
03 86 96 20 08 - Agents : Ouanne Agri - Agritech
AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation
PLUS D'INFOS

PHOTOVOLTAÏQUE
Étude - Installation - Autoconsommation
Maintenance - Nettoyage

BFC SOLAIRE
BFC SOLAIRE 03 80 64 30 34
21210 - Saulieu - www.bfc-solaire.fr

// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 INONDATIONS DANS L'YONNE : «UN ÉVÉNEMENT D'AMPLEUR EXCEPTIONNELLE »

.05 INTEMPÉRIES : RETOUR SUR UN WEEK-END TRÈS ARROSÉ

.06 FDSEA DE LA NIÈVRE : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 23 AVRIL

.07 ACTION SYNDICALE : *« AU-DELÀ DE L'INCOMPÉTENCE »*

.08 DÉCARBONER L'AGRICULTURE : UNE QUESTION À TIROIRS

.09 ENSEIGNEMENT AGRICOLE : ILS ONT TÂTÉ LE TERRAIN

.10 VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PERSONNELLE : TROUVER LA JUSTE PLACE DU TEMPS DE TRAVAIL

ACTUALITÉ // RÉGION // FRANCE // EUROPE

.11 NOUVELLES TECHNOLOGIES : ATOL CD VEUT ATTIRER DES TALENTS SUR L'AGRICULTURE

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 CONCOURS LAITIERS : INOUBLIABLE, TOUT SIMPLEMENT

.13 CAPRINS : COMMENT S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ?

PRODUCTIONS // CULTURES

.14 CULTURES DU SOJA : L'IMPLANTATION, ÉTAPE CLÉ POUR RÉUSSIR

.15 MOUTARDE : UN TEMPS DÉTERMINANT

DOSSIERS // MACHINISME

.16 SPÉCIAL IRRIGATION

RURALITÉ // TERRITOIRES // COLLECTIVITÉS

.19 CFA-CFPPA DE COSNE : UNE CERTIFICATION POUR ÉVOLUER

.20 RESTAURATION COLLECTIVE : UNE LOI ÉGALIM À LA PEINE

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

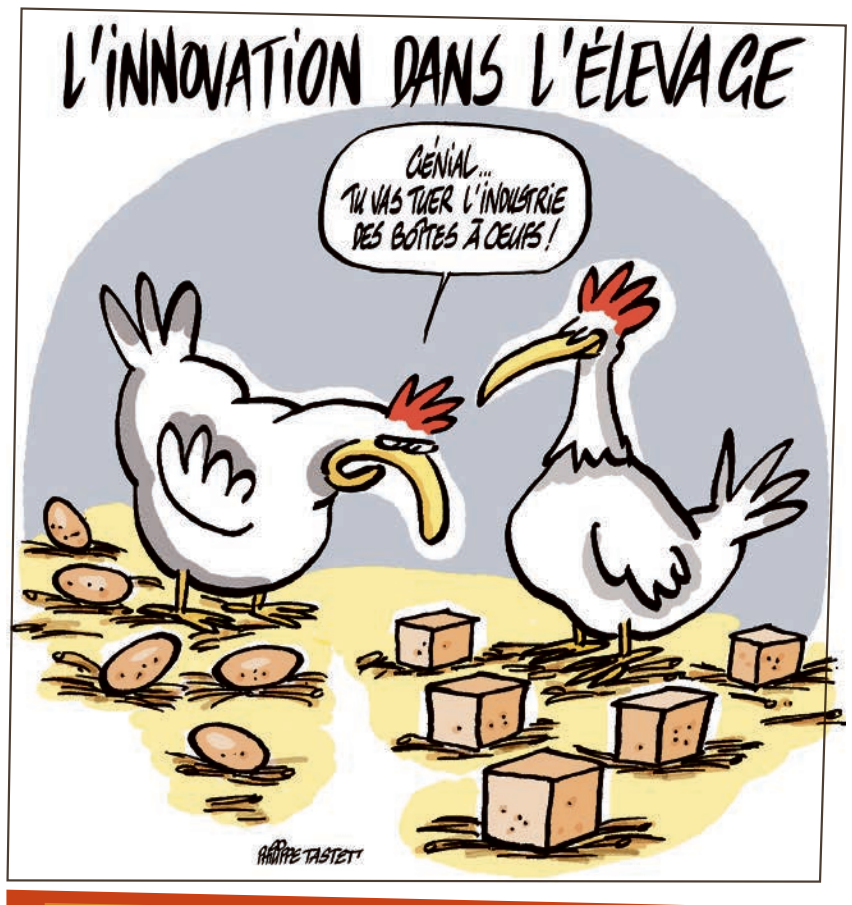
.26 ANNONCES LÉGALES

.30 ÉQUIPEMENTS

MAGAZINE // PATRIMOINE // LOISIRS

.31 BIENVENUE À LA FERME : LE RETOUR DU « PRINTEMPS À LA FERME »

.32 MARIE-FRANCE BARRIER : *« L'ARBRE EST UN PARTENAIRE CLÉ DES HOMMES »*



// LE DESSIN

// EN BREF

Importations ukrainiennes Un compromis finalisé sans inclure le blé et l'orge

Comme attendu, les colégislateurs européens sont parvenus le 8 avril à un compromis pour prolonger d'un an les mesures commerciales autonomes pour l'Ukraine. Conformément à la proposition du Conseil de l'UE du 27 mars, le nouvel accord politique avec le Parlement européen permet notamment d'élargir au second semestre 2021 la période de référence permettant de calculer le seuil de déclenchement du mécanisme de *« frein d'urgence »* automatique. Le blé tendre et l'orge ne sont, encore une fois, pas intégrés au dispositif (contrairement à la volaille, aux œufs, au sucre, à l'avoine, au gruau, au maïs et au miel). Mais Bruxelles promet d'intensifier son contrôle sur les flux d'importations de céréales pour éventuellement mettre en place des mesures d'urgence en cas de déséquilibre. L'exécutif européen s'engage aussi à lancer une discussion sur la libéralisation permanente des droits de douane avec l'Ukraine. Le processus de validation du compromis par les institutions européennes devrait être expéditif. Le texte a d'ores et déjà reçu l'aval des représentants des États membres.

Pesticides Pannier-Runacher réfléchit à une loi pour *« adapter »* la séparation vente/conseil

Interrogé par Agra Presse, le cabinet d'Agnès Pannier-Runacher confirme que la ministre déléguée à l'Agriculture travaille sur *« un projet de loi ou une proposition de loi »* pour réformer la séparation de la vente et du conseil des pesticides, mesure issue de la loi Égalim de 2018. *« Le véhicule législatif reste à déterminer (...). Ce devrait être un texte spécifique », indique-t-on Rue de Varenne. Les réflexions en cours portent sur les deux volets de la séparation : le conseil stratégique (CSP), dont le Premier ministre avait annoncé, le 1er février, la suppression « dans sa forme actuelle »*, et qui devrait être intégré au Certiphyto ; et la séparation capitalistique, dont *« certains points pourraient être à clarifier ou adapter »*, indique le cabinet d'Agnès Pannier-Runacher. Au grand dam de la Coopération agricole, il n'est pas à l'ordre du jour de supprimer cette seconde mesure, dont le Président de la République avait laissé entendre, lors de sa visite au Salon de l'agriculture, qu'elle serait maintenue : *« Ce n'est pas celui qui vend les produits phytosanitaires qui peut faire le conseil »*, avait-il alors déclaré. *« Il n'y a pas de raison de revenir sur la parole du président »*, assure-t-on auprès de la ministre, malgré l'échec complet de cette mesure. Le syndicalisme majoritaire devrait pousser pour insérer dans le futur texte la fin de l'interdiction des néonicotinoïdes autorisés en UE (acétamipride) et des molécules au mode d'action similaire (flupyradifurone, sulfoxaflor). Autre mesure candidate à intégrer le texte : la prolongation de l'expérimentation de l'épandage par drone, à laquelle Marc Fesneau s'est dit plusieurs fois favorable.

Prix plancher L'Assemblée adopte en première lecture la proposition de loi des écologistes

Dans un hémicycle clairsemé, l'Assemblée nationale a approuvé, le 4 avril au soir, en première lecture la proposition de loi (PPL) écologiste en faveur de prix plancher pour les agriculteurs, en dépit de l'opposition de la majorité et du gouvernement. Le texte de la députée écologiste de la Drôme Marie Pochon a été approuvé par 89 voix contre 66, la gauche votant pour et la majorité contre. Le RN s'est abstenu, affirmant par la voix de Grégoire de Fournas avoir *« toujours été pour des prix planchers »*, mais regrettant l'absence dans le texte de *« dispositifs pour encadrer les marges »* au risque de nourrir *« l'inflation alimentaire »*. LR a été quasi absent du débat, mais le député Pierre Cordier a marqué son désaccord avec le texte. La PPL prévoit un prix minimal d'achat fixé par *« une conférence publique »* dans les filières qui le souhaitent, ou sur décision du gouvernement en cas de désaccord. Le texte prévoit que les prix ainsi déterminés permettent de rémunérer les agriculteurs à hauteur de deux fois le Smic, le prix minimum pouvant être revu tous les quatre mois. La ministre déléguée à l'Agriculture, Agnès Pannier-Runacher, a qualifié le dispositif proposé d'*« inopérant »* et de *« summum de technocratie »*. *« L'instauration d'un prix minimal, qui par définition ne s'appliquerait qu'aux productions nationales, pourrait favoriser les produits importés »*, affirme la ministre.

// EN IMAGE

Robots agricoles Deux essais de la présence sur route prévus *«dès ce printemps»*

Une expérimentation concernant la présence sur route des robots agricoles, très attendue par les fabricants et utilisateurs, devrait commencer avec deux essais *«dès ce printemps»*, indique la direction interministérielle de la transformation publique à Agra Presse. *«Deux constructeurs de robots viticoles ont déposé, fin 2023, des demandes afin de pouvoir tester, sous supervision humaine, la circulation de leurs machines sur des chemins ruraux ou petites routes. Leurs dossiers sont en cours d'analyse par les ministères compétents (Transports, Agriculture et Intérieur)»*, déclare Olivier Hébrard, directeur de projet France expérimentation. *La viticulture n'est pas seule à être concernée, puisqu'«il y aurait aussi un intérêt de la part de constructeurs de robots en maraîchage ou en grandes cultures»*. RobAgri, qui représente la filière robotique agricole, pense qu'*«au moins cinq constructeurs formaliseront dans les prochains mois des demandes d'autorisation»* pour tester la présence sur route de robots, rapporte Olivier Hébrard. *«Si, au vu des premières demandes, l'expérimentation débutera vraisemblablement dès ce printemps dans plusieurs communes du Grand Est, elle devrait par la suite être menée dans d'autres régions»*.



Crédit VitiBot

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 123 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

• **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
• **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// LOI D'ORIENTATION AGRICOLE

Le texte validé en conseil des ministres... mais renvoyé

Longtemps repoussé, le projet de loi d'orientation agricole vient enfin d'être présenté. Néanmoins, des groupes parlementaires d'opposition ont décidé de son renvoi devant le Conseil constitutionnel qui a huit jours pour se prononcer.



De manière très symbolique, le PLOA reconnaît à l'agriculture un « intérêt général majeur » au même titre que l'environnement.

Repoussé à plusieurs reprises, le projet de loi d'orientation pour la souveraineté agricole et le renouvellement des générations en agriculture a enfin été présenté puis adopté en conseil des ministres le 3 avril. Il doit être transmis à l'Assemblée nationale pour un examen prévu le 13 mai puis au Sénat à la mi-juin, mais, entre-temps, le 9 avril, à l'initiative de LFI, une coalition des oppositions à l'Assemblée a décidé de le renvoyer devant le Conseil constitutionnel, estimant l'étude d'impact du gouvernement potentiellement insuffisante et insincère. Les membres du Conseil constitutionnel ont huit jours pour se prononcer. Cette décision a suscité la colère des Jeunes agriculteurs (JA) *(voir encadré)*. Le gouvernement espère qu'il sera adopté définitivement avant l'été, sans préjuger de l'issue d'une possible Commission mixte paritaire qui interviendrait fin juin.

« Intérêt général majeur »

Que dit ce projet de loi que députés et sénateurs ne vont pas manquer d'amender en commission et lors des débats ? Il reconnaît que l'agriculture représente *« un intérêt général majeur […] en tant qu'il garantit la souveraineté alimentaire de la nation qui contribue à la défense de ses intérêts vitaux fondamentaux »*. L'agriculture se trouve ainsi juridiquement au même niveau que l'environnement. Ce qui constitue un rééquilibrage demandé par la profession, qui a vu, ces dernières années, de nombreux projets tués dans l'œuf par le recours abusif de certaines ONG écologistes. L'environnement a été déclaré d'intérêt général majeur en 1986… Cette nouvelle disposition permettrait de lever certains freins administratifs comme le curage des fossés, la construction de retenues d'eau et de bâtiments d'élevage, la plantation de haies… *« Elle permet concrètement d'équilibrer, de pondérer les politiques publiques entre elles »*, explique-t-on dans l'entourage du ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau. Le texte qui a été validé par le Conseil d'État comporte plusieurs volets dont un consacré à l'orientation, la formation, la transmission et l'installation. Le renouvellement des générations est en effet le défi majeur de l'agriculture pour les dix prochaines années puisque d'ici 2035, plus de la moitié des agriculteurs partira à la retraite. Le gouvernement entend casser *« le mur démographique »* qui s'avance. *« L'objectif est de former plus et former mieux »*, explique-t-on au cabinet de Marc Fesneau. Le projet de loi prévoit de lancer un programme national de découverte et d'orientation vers les professions agricoles pour *« systématiser un instant de découverte »* en école élémentaire. Il prévoit également le développement des offres de stages en agriculture et dans les industries agroalimentaires ainsi que la création d'un bachelor Agro (Bac +3, ndlr).

Gros travail sur l'installation

Concernant l'installation et la transmission, le texte entend rénover la politique actuelle par la création de France Service Agriculture qui constituera le guichet unique d'entrée pour les porteurs de projet et les cédants. Comme le souhaitait Jeunes Agriculteurs, les exploitations feront l'objet d'un diagnostic stress-test, pour confronter leur projet aux conditions climatiques futures de leur territoire, en fonction de la filière qu'ils ont choisie. Pour aider ceux qui ne peuvent pas accéder au foncier, le projet de loi met en place un groupement foncier agricole d'investissement. L'objectif poursuivi par le ministre est d'être sur le rythme d'une installation pour un départ. Autre volet du texte : la simplification. Sur ce point, *« le régime des sanctions pour atteinte à l'environnement, parfois disproportionnées, sera revu »*, précise un proche collaborateur du ministre. L'idée générale est *« de repenser l'échelle des peines et d'être plus dans une démarche pédagogique que dans une logique punitive »*, explique-t-il soulignant que les excès volontaires seront *« naturellement condamnés »*. Toujours dans ce domaine, le ministère prévoit l'unification de la réglementation des haies *« pour sécuriser les agriculteurs dans leurs pratiques »*, mais également pour *« sauvegarder et développer les haies »*. Il prévoit aussi un dispositif de *« présomption d'urgence pour accélérer les contentieux sur les projets de retenue d'eau et de bâtiments d'élevage en référé. »* Ce texte sera complété par d'autres dispositions législatives et réglementaires qui sont *« à part, hors champ du PLOA »*, indique le ministère. Cela concerne notamment le calcul des retraites sur les 25 meilleures années, le plan Écophyto 2030, ou la *« mise sous tutelle »* de l'Office français de la biodiversité par les préfets. Au moment même où se tenait le conseil des ministres, les Républicains auditionnaient la FNSEA avant de recevoir les autres syndicats agricoles. *« Le compte n'y est pas en l'état et nous ne pouvons voter un tel texte sans des réponses fortes sur la fiscalité, le foncier, les non-surtranspositions à la française ! »*, a indiqué le député Julien Dive sur son compte X.

Christophe Soulard

Réaction de JA face au renvoi au Conseil constitutionnel

Les Jeunes agriculteurs (JA) ont vivement réagi le 9 avril après l'annonce du renvoi au Conseil constitutionnel du projet de loi d'orientation agricole pointant du doigt son étude d'impact. *« Jeunes Agriculteurs met en garde contre toute tentative de manœuvres politiques qui n'intéressent pas le monde agricole »*, indique leur communiqué. Il rappelle que ce texte vise *« à faciliter l'installation et la transmission en agriculture […] à réformer en profondeur la politique d'installation en attirant davantage de jeunes […] en leur offrant les moyens de se projeter dans l'avenir et de réussir des transitions vers une agriculture plus résiliente sur les plans économique, social et environnemental »*. Pour le syndicat agricole, la manœuvre des oppositions parlementaires menée par les députés LFI risque *« de délégitimer et faire tomber cette loi importante pour notre avenir agricole »*, autrement dit de la rendre inefficace. Surtout de la faire tomber *« dans le piège lamentable des jeux politiques et électoraux »*. De son côté, le ministère de l'Agriculture a dénoncé une initiative de LFI qui *« témoigne en réalité de sa volonté d'empêcher les simplifications attendues par les organisations professionnelles agricoles mais, plus encore, le monde agricole »*.

// INONDATIONS

« On était face à un événement d'ampleur exceptionnelle »

Durant quelques jours, certains secteurs de l'Yonne, comme le Chablisien et le Tonnerrois, ont fortement été touchés par des inondations d'ampleur exceptionnelle. Retour sur ce phénomène climatique avec Clémence Choutet, directrice de cabinet du préfet de l'Yonne, avec qui nous avons échangé le vendredi 5 avril (la situation a évolué depuis).

Pour commencer, pouvez-vous nous dire où en est la situation dans le département au moment où nous nous parlons ?
Clémence Choutet : « *À l'heure où je vous parle, on a une cartographie de vigilance qui évolue très favorablement sur les dernières 24 heures, même si on a eu un phénomène de décrue assez lent. Avec ces inondations, on était face à un événement d'ampleur exceptionnelle. Je rappelle que pour l'Armançon (le cours d'eau le plus touché avec le Serein, ndlr), on est sur une crue cinquantennale, c'est-à-dire que c'est une crue qui a une chance d'arriver sur 50 chaque année. En terme général, on a connu une montée des eaux très rapide, en particulier sur le Serein, et une décrue beaucoup plus lente que ce que l'on peut observer habituellement* ».

Comment expliquer que la décrue est plus lente justement ?
CC : « *Il y a plusieurs phénomènes à cela : tout d'abord des phénomènes de confluence, c'est-à-dire que les cours d'eau alimentent d'autres cours d'eau, et on a également eu de très fortes précipitations, dont certaines à des moments où la décrue s'opérait, ce qui a de nouveau fait monter le niveau des eaux. Dans certains secteurs, il y a eu en 12 heures l'équivalent en eau provenant des pluies de trois fois ce qui tombe habituellement en 24 heures. Cela a eu pour effet des engorgements et des remontées de nappes phréatiques* ».

Quels sont les secteurs les plus touchés ?
CC : « *Les deux cours d'eau les plus touchés sont l'Armançon et le Serein. Pour l'Armançon, cela concerne les secteurs de Lézines, Tonnerre, Brinon-sur-Armançon. Sur le bassin du serein, Guillon-Terre-Plaine a été parmi les premiers touchés, comme L'Isle-sur-Serein, Noyers, Chablis. Ce qu'il faut retenir, c'est que pour beaucoup ce sont des communes qui, malheureusement, avaient déjà été touchées par les phénomènes de crue et inondations de mars* ».

L'État a très récemment annoncé que ces inondations seraient reconnues comme catastrophe naturelle. Qu'est-ce que cela implique ?
CC : « *Le gouvernement a déclenché une procédure accélérée de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Cela veut dire concrètement que les communes avaient la possibilité de déposer un dossier dans ce cadre-là afin que des aides soient débloquées pour des travaux de réhabilitation, là où il y a eu des dommages aux biens* ».

Un soutien financier sera également apporté aux exploitations agricoles touchées ?
CC : « *Cela va être déclenché, effectivement. Il y a un accompagnement de la part de la DDT qui est d'ores et déjà en vigueur. Aussi, on est en lien avec la Chambre d'agriculture de l'Yonne depuis le début de la crise, à la fois pour transmettre les informations, pour alerter notamment les activités d'élevage afin de procéder à la mise en sécurité des animaux, qui était une des priorités d'interventions données au SDIS. On est également attentif aux éventuelles remontées de terrain que la Chambre d'agriculture peut avoir afin de connaître les effets de ces inondations pour le secteur agricole. Pour l'instant, il est encore tôt pour les connaître. Il y a un travail engagé par la DDT en lien avec la Chambre d'agriculture, de recensement des parcelles qui sont concernées* ».



SDIS 89/Jean-Claude Bernard

Plus de 200 personnels du SDIS étaient mobilisés ces derniers jours sur le terrain.

Lors de ces inondations, on a pu voir un énorme travail mené par les sapeurs-pompiers pour sécuriser la population et les animaux d'élevage.
CC : « *La mobilisation a été très importante pour eux. Plus de 200 personnels du SDIS ont été mobilisés tout au long de ces quatre jours d'inondation, principalement dans le sud du département, avec la mobilisation de moyens spéciaux. Il y a eu 61 interventions dont 19 missions de reconnaissance suite notamment aux informations transmises par les maires des communes, mais aussi aux données météorologiques.*
À noter que 56 personnes ont été évacuées de façon accompagnée par les services du SDIS de l'Yonne sans toutefois être dans un contexte d'urgence caractérisé avec une inquiétude pour la sécurité et la santé des personnes. Elles se sont faites dans un cadre de relative sérénité. On a pu bénéficier de moyens adaptés : des plongeurs, des bateaux, ou encore d'un hélicoptère pour les missions de reconnaissance.
Il faut préciser que tout cela s'est fait avec un gros travail d'appui de la part des gendarmes sur le terrain, notamment en ce qui concerne la sécurisation et la reconnaissance du terrain ».

Propos recueillis par Christopher Levé

// FDSEA

À l'heure de la Pac

Comme chaque année, les agriculteurs doivent faire leurs déclarations Pac, depuis le logiciel en ligne Télépac. Celui-ci est ouvert depuis le 1er avril et le sera jusqu'au 15 mai.
Pour beaucoup, remplir sa déclaration Pac est un véritable casse-tête. Mais pas de panique, la FDSEA de l'Yonne accompagne ses adhérents dans la réalisation de leurs dossiers. Cependant, les créneaux se remplissent vite alors ne tardez pas à prendre rendez-vous auprès de la FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

Christopher Levé


Angèle Aristide, nouvelle animatrice productions animales de la FDSEA de l'Yonne participe aux déclarations Pac.

Vous souhaitez sécuriser votre Pac ?

La Chambre d'agriculture de l'Yonne vous accompagne jusqu'à la signature électronique de votre télédéclaration. Il reste quelques plages de rendez-vous disponibles. Contactez-nous au 03 86 94 22 27.

// AGRI RESSOURCES 21

Un salarié disponible en emploi partagé

Afin de compléter le temps de travail d'un de ses salariés agricoles, le groupement d'employeurs cherche une exploitation ayant un besoin de main-d'œuvre à temps partiel, située dans un secteur d'une vingtaine de kilomètres autour de Vitteaux.

Fiable et investi dans son travail, ce salarié est expérimenté dans toutes les tâches afférentes aux exploitations de polyculture-élevage allaitant. Il sera disponible dès le début du mois de mai à raison d'une journée par semaine. Le groupement d'employeurs se charge de toute la gestion administrative liée au salariat (contrat de travail, bulletin de salaire, MSA…) et accompagne les adhérents dans la relation de travail avec le salarié.

COMMUNIQUÉ

Pour toute information complémentaire, contacter Pascaline Ginet au 03 80 68 67 68 ou geagricoles21@gmail.com

// INTEMPÉRIES

21 Retour sur un week-end très arrosé

Le département a connu de très importantes précipitations les 31 mars et 1er avril. De nombreux cours d'eau ont débordé, plusieurs Côte-d'oriens témoignent.



Il faut de l'eau en agriculture mais là, c'était carrément trop ! *« Le bon temps du paysan, c'est tous les temps, mais pas trop longtemps ! »*, rappelait d'ailleurs Rémy Cornet, agriculteur à Gomméville, dans une récente édition. La *« situation »* sera-t-elle revenue à la normale, à la publication de cet article ? Tout le monde l'espère. Les conséquences en agriculture pourraient toutefois durer encore un petit moment, comme le craignaient plusieurs exploitants contactés quelques heures seulement après le *« déluge »*.

Jean-Luc Gerbron (Benoisey, près de Montbard) : *« C'est impressionnant ! Les dernières inondations de cette ampleur dataient de 2015 dans notre secteur, elles étaient déjà conséquentes à l'époque, mais peut-être pas si importantes par endroits. Ce 1er avril, je suis allé sauver trois chevaux d'un voisin : l'eau arrivait pratiquement à la cabine, je n'étais pas très serein… L'Armançon et la Brenne sont toutes les deux sorties de leur lit, de nombreuses parcelles agricoles sont sous l'eau. Les céréales vont y laisser des plumes, c'est certain. Leur potentiel de rendement va forcément diminuer avec l'oxydation et la perte d'éléments nutritifs. Trois jours sans respirer : les plantes n'aiment pas beaucoup… Dans les prairies, comme en 2015, l'eau a laissé beaucoup de dépôts et de corps étrangers : il va falloir que les éleveurs soient très vigilants pour leurs animaux. Cela nous rappelle la nécessité d'entretenir les cours d'eau ! D'ailleurs, si les agents de l'OFB ne savent pas quoi faire, ils peuvent venir enlever les déchets dans les prairies et les champs concernés. S'il ne vient pas une semaine chaude rapidement, la mise à l'herbe sera forcément retardée. La qualité du fourrage sera également impactée. Le rendement, lui, n'avait pas chuté en 2015 ».*

Laurent Choubley (La Motte-Ternant, entre Saulieu et Précy) : *« Chez nous, c'est le Serein qui a débordé. Cela avait déjà été le cas trois semaines plus tôt mais là, c'est encore plus important. C'est du jamais vu dans de telles proportions depuis 10, 12 ou peut-être même 15 ans, je ne me rappelle plus exactement… Beaucoup de prés ont été inondés, c'est le bazar ! La mise à l'herbe était imminente, j'avais dit que Pâques allait être le dernier week-end de travail en stabulation : eh bien je me suis trompé ! À mon avis, le lâcher est reporté d'environ trois semaines, selon la météo qui nous attend d'ici là. D'un certain côté, c'est une chance que les animaux n'étaient pas encore dehors car à mon avis, nous aurions dû en rentrer un certain nombre. C'est triste à dire mais il va falloir qu'il repleuve pour laver toutes les impuretés laissées par ces inondations… Quand nous réussirons à lâcher, l'herbe sera haute et les bovins ne pourront plus profiter des jeunes pousses, c'est dommage ».*

Michel Baudot (Pont-et-Massène, près de Semur-en-Auxois) : *« Tout le secteur de Semur s'est retrouvé sous l'eau, d'autant que les vannes du lac de Pont ont été ouvertes brutalement… En mars, nous aurons eu un total de 225 mm, soit environ un tiers de la pluviométrie annuelle ! Les terres n'absorbent plus rien puisqu'il pleut depuis le mois d'octobre. Avec ce nouvel épisode, tous nos travaux agricoles sont stoppés pour quinze jours, je pense aux semis de printemps, à l'entretien des clôtures, à l'apport d'engrais et aussi et surtout à la mise à l'herbe. Pour celle-ci, nous touchions pourtant au but… Malgré une très bonne récolte d'ensilage d'herbe, de foin et de paille l'an passé, les stocks seront réduits à néant d'ici quelques jours. Nous pensions pourtant avoir un quart ou même un tiers d'une année d'avance mais au final, il ne restera rien car nous donnons à manger aux bêtes depuis août dernier ».*

Antoine Schmith (Châtillon-sur-Seine) : *« La Seine était déjà montée à un niveau impressionnant en 2018, je m'en souviens bien, je travaillais à la Barotte. Aujourd'hui je suis agriculteur et je regarde ce phénomène d'une autre manière : c'est à la fois fascinant et désolant ! Toutes les terres en bordure de Seine sont inondées. Dans mon cas, j'ai un champ de colza que l'on ne voit plus, les fleurs sont sous l'eau. À mon avis, le devenir de cette parcelle est fortement compromis. J'ai également un champ de blé dans le même périmètre, celui-ci avait déjà eu du mal avec l'eau de l'hiver. Ce nouvel épisode ne va pas l'arranger, tout dépendra de la rapidité de la décrue… Mon orge de printemps n'est pas dans cette vallée, c'est une chance car il y aurait forcément eu de la casse. En ce qui concerne les éleveurs, heureusement, ils n'avaient pas encore lâché leurs animaux. L'herbe avait bien poussé et il aurait pourtant fallu lâcher là, en ce moment ».*

Arnaud Guillien (Chivres, près de Seurre) : *« La Saône est sortie de son lit, nous n'avons pas pu y échapper et tout est forcément inondé. J'avais déjà mis à l'herbe une quinzaine de vaches avec leurs veaux pour ne pas me faire dépasser par la pousse : tous ces animaux ont dû être rentrés ! J'ai aussi 13 ha de blé sous l'eau : pour les dégâts, tout dépendra du temps de la décrue… Il n'y a pas de bonne période pour les inondations, mais celle-ci est bien mal venue car le blé est en pleine montaison, quasiment au stade deux nœuds, avec les épis formés à l'intérieur des gaines : ils ne vont pas aimer cette eau pendant plusieurs jours. Ce week-end (ndlr : 6 et 7 avril), du soleil et du chaud sont annoncés, ce n'est pas bon du tout car, par expérience, rien ne survit par la suite, c'est comme un coup de Roundup ! Nous sommes plusieurs agriculteurs dans ce cas-là ».*

Propos recueillis par AG



// FDSEA DE LA NIÈVRE

78e assemblée générale

La FDSEA de la Nièvre organise son assemblée générale le 23 avril à Moulins-Engilbert, avec au programme de nombreux sujets à aborder.

La salle polyvalente de Moulins-Engilbert (2, avenue Perricaudet) accueillera la 78e assemblée générale de la FDSEA de la Nièvre le 23 avril, à partir de 13 heures. Pour l'occasion, l'assemblée générale ordinaire se fera à huis clos. Pour ce temps, la FDSEA 58 détaillera ses comptes 2023, avec budget prévisionnel 2024. Un point sur le rapport d'activité sera effectué suivi par la remise des trophées des cantons. Ensuite, la séance sera ouverte au public à partir de 15 heures avec divers sujets.

Actualités à traiter

Ainsi, un focus sur le loup sera proposé à l'assemblée, avec la participation de Claude Fond, secrétaire général à la Fédération nationale ovine. Puis, avec Dominique Fayel, administrateur à la FNSEA, c'est « l'Europe et nous » qui sera abordée. Deux thèmes très spécifiques ayant une résonance particulière pour la Nièvre comme le détaille Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58 : *« La question du loup est présidée par une directive européenne ayant des conséquences très locales. Sur ce sujet, nous voulons débattre de notre positionnement (adhérents et FDSEA 58) car cette problématique prend de l'ampleur ; les attaques se développant dans notre département. Nous nous devons d'être au plus près des personnes subissant des attaques surtout quand les moyens de protection sont dérisoires. En parallèle, nous nous devons également d'être présents lors des débats européens sur la question puisqu'ils nous régissent. En plus, l'actualité est teintée par les élections européennes en juin. Plutôt que de faire venir des candidats, l'enjeu est de comprendre, par l'expression de Dominique Fayel, les méandres qui aboutissent à ces directives. Nous voulons expliquer comment cela se passe et quelles sont les résonances sur le terrain : je pense notamment aux dérogations sur les PCAE et les mesures de sauvegarde vis-à-vis de la guerre en Ukraine. Les deux questions étant liées, nous souhaitons faire une véritable table ronde afin de voir à quels niveaux nous pouvons agir. L'Europe est abstraite et complexe. De ce fait, notre but est de la remettre dans le concret, via nos actions syndicales – leitmotiv de la FDSEA depuis janvier – et de voir de comment nous pouvons nous adapter dans nos exploitations face aux contraintes qu'elle impose. L'agriculture est l'activité la plus européenne qui soit, avec l'euro, alors autant remettre le tout au cœur des débats ».* Enfin, l'assemblée se clôturera par un verre de l'amitié partagé vers 18 h 15.



Slogan vu lors de la manifestation de début d'année à Nevers.

Chloé Monget

Renseignements à fdsea58@fdsea58.fr ou au 03 86 93 40 92

// JA DE LORMES

Préparer l'avenir

Les JA de Lormes ajustent leur bureau suite à l'AG cantonale du 22 mars, afin de préparer l'avenir.



JA 58

De gauche à droite : Matthieu Fourré, Jocelyn Dupont, Arthur Meulé, Clément Bourgeot, Valentin Ravassat, Théo Dassier et Benjamin Macadré.

Les JA de Lormes ont tenu leur assemblée cantonale le 22 mars. Le bureau se compose désormais de : Jocelyn Dupont, président ; Clément Bourgeot et Arthur Meulé, vice-présidents ; Valentin Ravassat, trésorier ; Théo Dassier, trésorier adjoint ; Matthieu Fourré, secrétaire général ; Benjamin Macadré, secrétaire adjoint ; administrateurs : Arthur Meulé, Clément Bourgeot et Fabien Beugnon.

Jocelyn Dupont précise que cette année le bureau s'étoffe avec l'arrivée des vice-présidents, d'un secrétaire adjoint et d'un trésorier adjoint. La raison est simple selon lui : *« Nous allons bientôt devoir passer le flambeau, et nous souhaitions commencer à déléguer et à former les nouveaux membres sur les missions du bureau ».* Pour les deux prochaines années, qui seront donc les deux dernières de certains adhérents, Jocelyn Dupont stipule : *« Nous allons accueillir la finale départementale du concours de labour en 2024 et le Comice en 2025. Notre planning sera donc un peu chargé mais je pense que nous clôturons notre mandat sur une note positive ».* Pour lui les JA du canton ont leur importance : *« Nous devons continuer à nous battre pour faire vivre notre canton mais aussi pour défendre nos intérêts au niveau syndical. Si nous ne nous investissons pas, personne ne le fera pour nous ».*

Chloé Monget

Pour contacter les JA de Lormes : 06 76 43 36 81 (Jocelyn Dupont).

// JA DE LUZY

Poursuivre la dynamique

Les JA de Luzy changent de président suite à leur assemblée cantonale du 29 mars.



JA de Luzy

De gauche à droite (rang du haut) : Charles Brossut, Sara Gonneau, Mathieu Montcharmont, Jérôme Berthier, Édouard Augendre, Kévin Talpin. De gauche à droite (rang du bas) : Nathan Courault, Quentin Montcharmont, Bertrand Lordey.

L'assemblée cantonale des JA de Luzy s'est déroulée le 29 mars.

Le bureau se constitue de : Charles Brossut, président ; Quentin Montcharmont, vice-président ; Sara Gonneau, secrétaire générale ; Mathieu Montcharmont, trésorier ; administrateurs : Jérôme Berthier et Quentin Montcharmont ; administrateurs stagiaires : Sara Gonneau, Bertrand Lordey, Kévin Talpin, Nathan Courault et Édouard Augendre.

Charles Brossut, 20 ans et adhérent JA depuis 2018, entame donc son premier mandat : *« Depuis longtemps, je suis très investi pour chacune des manifestations que les JA du canton peuvent organiser, et il a semblé logique que je prenne la présidence afin de pérenniser la dynamique insufflée par mes prédécesseurs ».* Il poursuit : *« Nous comptons des très jeunes parmi nos effectifs, ce qui semble assurer un bel avenir aux JA de Luzy. Aujourd'hui, nous sommes 25 adhérents, très actifs. Cela permet de répartir les tâches de manière équitable lors de l'organisation de nos événements. De plus, l'ambiance du groupe est très familiale, ce qui ne gâche rien à notre entente et notre cohésion ».* Pour les années à venir Charles Brossut évoque l'éventualité d'accueillir le jugement de bétail départemental des JA : *« ce serait un honneur, et nous allons mettre toutes les chances de notre côté pour y parvenir ».*

Chloé Monget

Pour contacter les JA de Luzy : 06 41 30 90 59 (Charles Brossut).

Suivez-nous sur notre page Facebook

// ACTION SYNDICALE

21

« Au-delà de l'incompétence »

Une manifestation s'est tenue ce mercredi à Dijon. Le monde agricole accuse la Région de bloquer « volontairement » ses dossiers. Une « petite visite » a également été rendue à l'Agence de services et de paiement (ASP).



Rassemblement des participants sur le parking du Zénith de Dijon.

Autant vous le dire tout de suite : à l'heure où nous écrivons ces lignes, la manifestation du 10 avril n'était pas encore terminée car, comme chaque semaine, Terres de Bourgogne part à l'impression le mercredi à 12 heures précises. Nous ne connaissions donc pas l'issue de ce regroupement initié par la FDSEA et les JA en milieu de matinée et auquel se sont joints des représentants de la FDSEA89. La *« température »* a tout de même été prise au sein du cortège, particulièrement remonté à l'image d'Antoine Carré, secrétaire général adjoint de la FDSEA21 : *« Au début, je n'arrivais pas à expliquer pourquoi la Région ne procédait pas au versement des aides réservées aux agriculteurs. J'imaginais une certaine forme d'incompétence… En réalité, c'est bien au-delà de ça : il s'agit d'un choix avéré du Conseil régional de faire chier les paysans, cela ne peut pas être autrement ! Ils n'aiment pas l'agriculture, cela se voit. Nous faire attendre dans nos difficultés leur va très bien. Notre région est tout de même la seule de France où ce problème est rencontré, c'est incroyable. Il n'y a rien eu ou presque, depuis notre dernière venue à Dijon le 15 mars »*. La situation est *« insoutenable »*, comme le souligne Antoine Duthu, le nouveau président de JA21 : *« Les trésoreries marquent le pas chez un nombre grandissant d'exploitants. Certains ne peuvent même pas contracter un court terme car ils ne sont pas à jour de leur cotisation MSA…Ces impasses trouveraient pourtant une issue si la Région procédait aux paiements des DJA et du PCAE, mais ce n'est pas le cas »*. L'éleveur de Francheville illustre le problème rencontré pour la Dotation Jeunes agriculteurs : *« à l'époque, les DJA étaient traitées par la DDT et tout allait très bien. Dans mon cas, j'avais perçu les aides à l'installation seulement quatre mois après mon arrivée sur la ferme, en 2015. Aujourd'hui, l'instruction semble plus longue qu'avant et que cela ne permet pas d'avoir une visibilité exacte sur les dates de paiements »*.



Les jeunes étaient au rendez-vous

Une procédure lancée

Les manifestants, mercredi matin, n'avaient pas prévu de s'arrêter devant les locaux de la Région, mais plutôt devant le tribunal administratif, comme l'explique Antoine Carré : *« le Conseil régional nous méprise et ne nous écoute plus. Cela ne sert à rien d'y aller une énième fois… Oui, nous allons nous rendre au tribunal, juste en face la préfecture. Nous allons demander audience avec le préfet, en exigeant que Marie-Guite Dufay soit présente. Une lettre que nous avons rédigée demande la mise sous tutelle de la Région par l'État ! C'est la seule solution que nous voyons pour faire avancer les choses… Le préfet et le ministre de l'Agriculture sont pourtant au courant de cette situation invraisemblable, mais rien n'y fait. Par rapport aux problèmes de main-d'œuvre évoqués par la Région, des dossiers ont bien été transmis à la DDT, ces derniers ont été instruits quasiment instantanément…Aujourd'hui, le préfet nous signale que les dossiers en question sont clos et qu'il ne manque plus que l'accord de la Région, cette dernière veut clairement que ça n'avance pas ! »*. Antoine Carré est d'autant plus remonté qu'une « récente information » lui est parvenue : *« apparemment, la Région a financé à hauteur de 650 000 euros des projets pour, je cite, une agriculture en immersion… Il n'y aurait que cinq projets concernés pour cette somme pourtant très importante… Et l'argent aurait tout de suite été versé pour ce dossier visiblement très bancal ! C'est tout simplement inadmissible, alors que tant de gens attendent leurs paiements DJA et PCAE. Le militantisme dans nos administrations est très important, il faut le savoir ! Une autre chose a tendance à nous agacer : de plus en plus de jeunes s'installeraient aujourd'hui sans les aides, en voyant le bordel sans nom que cela implique… Nous allons perdre des fonds européens à cause du comportement de la Région ! »*.

L'ASP pour commencer

L'action syndicale de mercredi a également ciblé l'Agence de services et de paiement (ASP). *« C'est même le premier endroit où nous nous rendons ce matin »*, précise Antoine Duthu, *« figurez-vous qu'il y a là aussi des retards de paiement, de l'ordre d'un à deux mois par rapport à l'an passé. Nous attendons encore une grande partie des aides bio, des MAEC, les aides couplées végétales, des assurances récolte et même encore quelques soldes d'aides bovines et d'écorégimes »*.

AG



Départ du cortège en direction de l'ASP.

Une autre action en parallèle

Une seconde action syndicale se tenait en Côte-d'Or ce même 10 avril.

Le rendez-vous était donné l'après-midi à Voulaines-les-Templiers, où était programmée la Conférence des maires du Parc National. *« Travailler à favoriser le retour du loup dans le parc »* figurait sur l'agenda de cette réunion… *« Nous souhaitons maintenir une action locale pour réaffirmer notre opposition totale à la présence du loup sur le territoire, y compris dans le parc »*, communiquait le réseau FDSEA-JA dans son appel à mobilisation. Nicolas Bayen, éleveur à Nod-sur-Seine et responsable syndical, préparait ce rendez-vous : *« Nous allons alerter les maires à l'entrée de la salle, en insistant sur le risque déprise de l'élevage que représente le loup, et donc les risques de pertes de prairies, de manque d'entretien naturel des territoires et la perte de tissu économique local »*. Nicolas Bayen informe qu'un « médiateur grand prédateur » a été embauché par le Parc national : *« sa mission ? Préparer psychologiquement les éleveurs à se faire manger des moutons. Il va passer dans les fermes… C'est du pipi de chat ! Nous réaffirmons notre opposition totale à la présence du loup. Le parc devait fournir des moyens de protection mais nous avons appris qu'il n'y avait pas de budget spécifique… Nous demandons que les règles appliquées dans le département soient les mêmes à l'intérieur du parc pour pouvoir se protéger, ce serait déjà un moindre mal »*.

PUBLI-REPORTAGE

Mobeshop 58 La mobilité et les loisirs 100% électriques

Thomas Anthoine et Alexandre Guidoux sont ingénieurs diplômés de l'Institut Supérieur de l'Automobile et des Transports (ISAT) de Nevers. Avec deux autres associés, ils ont créé en 2022, la société AEV Motorz qui, sous le nom commercial Mobeshop 58 commercialise toute une gamme de véhicules électriques : vélos, motos, trottinettes …à destination des particuliers et des agriculteurs. Une gamme d'accessoires et de vêtements complète l'offre. Mobeshop 58 assure aussi l'entretien et les réparations, grâce à un large stock de pièces et est aussi spécialisée dans l'électrification des engins non homologués.



Surron, Talaria, Apollo Motors…autant de marques à découvrir dans le magasin de la zone de St Eloi. Mais la jeune société nivernaise a aussi conçu une motocross électrique, équivalent à une 250 cm³ 4 temps. Trois années de recherche et de développement ont été nécessaires pour mettre au point cette moto 100% française, désormais commercialisée sous le nom d'AEV Motorz et baptisée Ampera 500R. Deux autres modèles sont en préparation : un destiné aux ados équivalent à 85 cm3 et un autre équivalent à 125 cm³. Un quad électrique viendra prochaine compléter la gamme.

Des trottinettes agricoles

Mobeshop 58 distribue la gamme de trottinettes agricoles Zosh, une marque française fabriquée au Mans. Les agriculteurs apprécient de plus en plus ce mode de locomotion silencieux, notamment les éleveurs qui y voient un confort vis-à-vis de leurs animaux. Fiable et facile d'utilisation, les trottinettes Zosh sont pourvues de pneus larges increvables à crampons, avec une suspension avant et arrière en option. Le châssis tubulaire leur assure une solidité à toute épreuve. 2 heures suffisent à recharger la batterie qui alimentent les 2 moteurs (un par roue). Avec 70 à 90 km d'autonomie, l'utilisateur est serein. Des options sont disponibles comme l'ajout d'une selle, d'un porte-bagage et même d'une petite remorque. N'hésitez pas à venir les essayer !

Mobeshop 58 - 7 Route de Coulanges - 58000 St Eloi
07 49 85 71 77 - mobeshop58@gmail.com - FB Mobeshop58

// ENVIRONNEMENT

21

Décarboner l'agriculture : une question à tiroirs

Parler concrètement d'agriculture et de décarbonation, c'était la proposition de l'association pour la défense du patrimoine et du paysage de la Vallée de la Vingeanne. Différents acteurs du monde agricole sont venus débattre de cette question complexe à Fontaine-Française.



Les participants à la conférence-débat de Fontaine-Française, de gauche à droite : Alexandre Mortier, Vincent Lavier et Alessandra Kirsch. (Le député Benoît Bordat s'est joint par la suite au débat).

Les débats qui concernent l'agriculture dans l'ensemble de la société française ont parfois un défaut : ils se mènent souvent sans les principaux concernés (les agriculteurs) et tournent vite à la mise en accusation facile. L'association pour la défense du patrimoine et du paysage de la Vallée de la Vingeanne a évité cet écueil en organisant, le 5 avril à Fontaine-Française, une conférence-débat intitulée « Agriculture, climat, énergie : comment produire et décarboner ? » Le but était de faire un peu de prospective en tentant d'imaginer ce à quoi pourrait ressembler l'activité agricole à l'avenir en tentant de relever le défi du maintien de la production et de la réduction de l'impact climatique. Menés par l'agriculteur Fabrice Perdrix, les échanges permettaient d'entendre quatre intervenants complémentaires : Alessandra Kirsch, directrice générale du think tank Agriculture Stratégies et ingénieure agronome, Benoît Bordat, député de la 2e circonscription de Côte-d'Or (dont dépend le Val de Vingeanne) qui participe actuellement à une commission d'enquête parlementaire sur le risque de perte de souveraineté alimentaire, Alexandre Mortier, concessionnaire en Côte-d'Or et président national de l'interprofession du machinisme agricole (Sedima), et Vincent Lavier, agriculteur et président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Un panel d'invités suffisamment large pour couvrir la thématique abordée sur la plupart de ses aspects.

Quel est le bon thermomètre ?

Pour mener les débats, Fabrice Perdrix avait choisi de s'appuyer sur un rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAER), paru en janvier 2023 et intitulé « Décarbonation de l'énergie utilisée en agriculture à l'horizon 2050 ». Au-delà de cette question de l'énergie utilisée, c'est d'abord celle de la pérennité des activités d'élevage qui a animé le débat. *« Il y a aujourd'hui un débat,* soulignait Alessandra Kirsch, *sur la nécessité ou non de réduire l'élevage mais il faut déjà se mettre d'accord sur le mode de calcul appliqué dans la mesure des émissions de Gaz à effet de serre (GES) liées à l'élevage. Si on n'a pas le « bon thermomètre », il est difficile d'établir un diagnostic fiable, or, le seul mode de calcul pris en compte, c'est la réduction des cheptels… »* C'est d'autant plus préoccupant que tous les modes d'élevage sont mis sur un même plan alors que, comme le soulignait Vincent Lavier, *« l'élevage que l'on pratique chez nous, avec des animaux mis à l'herbe, ne peut pas être comparé à d'autres pratiques dans le monde, avec des exploitations énormes et un grand nombre d'animaux concentrés. On ne sait pas objectiver les chiffres dont on dispose pour débattre sereinement des GES liées à l'élevage ».* Après l'élevage venait le thème des grandes cultures et la possibilité de continuer ou non à utiliser des engrais azotés. *« Des travaux sont menés,* expliquait Alessandra Kirsch, *sur la gestion des assolements ou l'introduction de légumineuses qui peuvent permettre d'atténuer le recours aux engrais. Des agriculteurs travaillent aussi sur le développement de couverts mais cela a des conséquences : une trop grande présence de mauvaises herbes entraîne des baisses de rendement. On en arrive à la question très sensible de l'usage du glyphosate mais, là encore, il faut éviter tout simplisme : le glyphosate est parfois moins pire que le labour pour ce qui est de l'impact sur la vie des sols. Il faut aussi voir les choses dans leur globalité : utiliser du glyphosate, c'est peut-être aussi consommer moins de gazole avec les engins agricoles et là aussi, on a un impact sur l'environnement ».*

D'une dépendance à l'autre

Justement, les engins agricoles, Alexandre Mortier était là pour en parler : les constructeurs de tracteurs mènent des essais sur des engins électriques ou fonctionnant au biométhane, et parfois autonomes. Le président du Sedima regarde tout cela avec intérêt mais aussi, lucidité : *« en agriculture, on a besoin de fortes puissances. Pour l'instant, sur l'électrique pure, on est limités, je crois plus à la solution de l'hybridation thermique-électrique ».* Mais Alexandre Mortier insistait aussi sur une réalité économique que l'on ne doit pas perdre de vue : *« le marché du tracteur en France, c'est 35 000 unités par an, à comparer aux 2 millions de voitures neuves : face à ces différences d'échelles, il est clair que les constructeurs de machines agricoles ne peuvent pas investir autant dans la recherche que leurs confrères de l'automobile… »* Alessandra Kirsch soulignait en complément, un autre point, lié là aussi à la nécessité d'aborder le problème de la décarbonation dans sa globalité : *« prenons garde à ne pas remplacer une dépendance – celle au pétrole — par une autre : celle au lithium des batteries. Une ressource dont nous ne disposons pas ».* Il était enfin difficile de parler de la décarbonation en agriculture sans évoquer les productions énergétiques, et notamment l'agrivoltaïsme, qui vise à conjuguer production énergétique et agricole (et qui vient de faire l'objet d'un décret d'encadrement publié le 9 avril). Vincent Lavier soulignait que la Côte-d'Or est un département particulièrement ciblé par les énergéticiens pour des projets de ce type : *« c'est lié au fait que nous avons des zones à faible potentiel cultural. Dans le département, nous avons défini une doctrine sur l'agrivoltaïsme qui doit être pensé pour consolider les installations agricoles. Aujourd'hui, il y a des projets qui émergent mais la vraie question reste celle du coût des raccordements des installations agrivoltaïques au réseau d'électricité… »* Là encore, la décarbonation ne peut faire l'économie d'une prise en compte globale de tous les facteurs qui entrent en compte. C'est ce que ce débat aura véritablement mis en lumière.

Berty Robert

// CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA NIÈVRE

58

Nouvelle arrivée

Lucie Madelenat rejoint les équipes de la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

Embauchée le 5 février à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, Lucie Madelenat occupe le poste de conseillère d'entreprise - référente agriculture biologique. Du haut de ses 24 ans, elle dispose d'un Bac STAV (Chesnoy-45) et d'un BTS PA (Challuy) : *« Dans le futur j'aimerais m'installer dans la ferme familiale en bovins allaitants avec grandes cultures. Mais, pour le moment, je dois faire mes armes ».* Afin de parvenir à cela, Lucie a opté pour le conseil auprès des exploitants : *« Mes missions principales sont la gestion économique (Bio ou conventionnelle) et les audits. Je suis persuadée que grâce aux chiffres, alliés à un conseil adapté et pertinent, il est possible de faire émerger des solutions pour les exploitants afin de répondre à certaines problématiques. Pour moi, les données économiques ne doivent en aucun cas être négligées car elles sont un pan indispensable pour la compréhension d'un système ».* En plus de cela, elle évoque l'appui qu'elle peut apporter : *« je pense qu'un œil neuf peut aider à mettre en lumière des éléments pour améliorer ou faire évoluer une exploitation. Bien évidemment, il faut que ce conseil soit en accord avec les envies et impératifs de l'exploitant. L'écoute est donc la base de tout, à mon sens ».*

Chloé Monget

Pour contacter Lucie Madelenat : lucie.madelenat@nievre.chambagri.fr ou au 07 88 19 83 02.



Outre l'agriculture, Lucie Madelenat est passionnée de randonnée.

// ENSEIGNEMENT AGRICOLE

21

Ils ont tâté le terrain

Des étudiants du lycée de Quetigny ont organisé un forum sur les mutations des métiers agricoles et agroalimentaires : l'occasion de se projeter et de faire émerger des « pistes » pour les années à venir.

Comme des chefs ! Des élèves du tout nouveau BTS ACD (agronomie et cultures durables) du lycée Olivier de Serres de Quetigny ont proposé un bien joli forum, le 3 avril, au sein de leur établissement. La thématique s'intéressait aux mutations des métiers agricoles et agroalimentaires. *« Nous avons invité une dizaine d'intervenants pour qu'ils viennent nous parler de leur métier et de leur vision pour l'avenir. Il était important, à nos yeux, de faire le point sur les changements du monde agricole. Ces derniers sont nombreux, il y a notamment la nécessité de s'adapter aux nouvelles attentes sociétales et aux contraintes climatiques pour gagner en valeur ajoutée »*, livrent Quentin Bonnardot, Pierre Tupin et Lucas Marmillot, qui faisaient partie des organisateurs.

Se diversifier

Ces trois fils d'exploitants, leurs camarades de classe, leurs professeurs Sandrine Hily, Yvonne Pezet-Si-Mohamed et Jean-Philippe Gérard, ainsi que des dizaines de visiteurs ont assisté avec attention à l'ensemble des présentations. Antoine Duthu, le nouveau président de JA21, était de la partie et a apporté ses propres conseils : *« Notre système est tellement fragile qu'il faut sans cesse se remettre en question. Pour gagner en ouverture d'esprit, il ne faut pas hésiter à aller voir d'autres fermes et d'autres productions, en France et même à l'étranger, avant de s'installer. Personnellement, je regrette aujourd'hui de ne pas l'avoir fait »*. Antoine Duthu a poursuivi son propos en rappelant que plus de la moitié des exploitants avaient plus de 50 ans : *« le renouvellement des générations est un énorme défi que nous devons tous relever. N'hésitez pas à venir rejoindre l'un de nos métiers, que vous soyez fils d'agriculteur ou hors cadre familial »*. Le JA fait la part belle à la diversification : *« les activités sont nombreuses sur notre territoire, les possibilités sont multiples. Dans bien des cas, la diversification est même devenue nécessaire pour s'assurer un revenu »*.

Illustrations

Deux autres agriculteurs du département sont venus illustrer cette intervention en présentant leur parcours respectif. Bastien Garnier, producteur céréalier à Épernay-sous-Gevrey, transforme et vend désormais ses propres céréales bios en farines. Le Côte-d'orien produit également des huiles végétales de colza et de tournesol. Maxime Asdrubal, éleveur à Is-sur-Tille, s'est diversifié avec son frère Sébastien avec une unité de méthanisation, un atelier de découpe et même une boucherie ! Quentin Bonnardot, Pierre Tupin et Lucas Marmillot envisagent eux-mêmes de s'installer sur la ferme familiale : Lucas pense développer la vente directe en viande bovine, Quentin étudiera *« toutes les opportunités qui se présenteront à lui, le temps venu »*, Pierre poursuivra pour sa part la diversification actuelle dédiée aux plaquettes forestières. Ont également participé à ce forum : Vincent Lavier (président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or), Charlotte Bonge (Ocapiat), Chloé Moureau (JA21), Lilou Guttig et Emmanuel Coignet (Dijon Céréales), Chloé Voland (Eurogerm), Christine Dautin (Anefa), Christine Arnoul-Pereira (MSA) et Christian Morel (vice-président du Conseil régional).



Quentin Bonnardot (Bonnencontre),) et Lucas Marmillot (Molinet, dans l'Allier) Pierre Tupin (Échalot), tous les trois fils d'agriculteurs, faisaient partie des BTS qui orchestraient l'événement.

AG

// AMOMA 58

58

Bilan et changements

L'association des membres de l'Ordre du mérite agricole de la Nièvre (Amoma 58) a tenu son assemblée générale le 21 mars à Château-Chinon ; l'occasion de faire le renouvellement du bureau.



AMOMA 58

Guy Marcher prend la présidence de l'AMOMA 58.

Le lycée des métiers François Mitterrand à Château-Chinon accueillait le 21 mars l'assemblée générale de l'association des membres de l'Ordre du mérite agricole de la Nièvre (Amoma 58).

La rencontre débuta par un mot du président Alain Escurat à l'attention des membres présents ainsi qu'aux personnalités ayant fait le déplacement pour l'occasion : Sandra Germain, députée, et André Buttighoffer, adjoint au maire de Château-Chinon. Ainsi, Alain Escurat se réjouit dans son intervention d'accueil que 16 Nivernais ont été décorés ou promus dans l'Ordre du mérite agricole – dont certains ont d'ailleurs rejoint l'association.

2023

Après cela, Michel Catard, vice-président de l'Amoma 58, présenta le rapport d'activité, en rappelant les diverses excursions organisées durant 2023 : visite du Parlement européen à Bruxelles avec Anne Sanders, députée ; visite de la ferme de Parvilliers à Sampigny (Oise) avec un focus sur son unité de méthanisation ; accueil au campus C2M à Marzy ; découverte du SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) de Marzy. Pour le rapport financier, Thérèse Romefort, trésorière de l'Amoma 58, prit la parole pour faire état d'une clôture de l'exercice en excédent (de 3 242 euros) avec un total de trésorerie de 11 205 euros.

Nouveau bureau

L'assemblée générale s'est ensuite poursuivie par le renouvellement des administrateurs, dont les mandats arrivaient à échéance. Ils sont réélus et accueillent une nouvelle administratrice : Marie-Jeanne Brossard. Pour la présidence de l'Amoma 58, Alain Escurat, président depuis la création de l'association, n'a pas souhaité être reconduit. Guy Marcher, secrétaire adjoint jusque-là, est élu président. Le nouveau bureau se compose donc de : Guy Marcher, président ; Michel Catard et Françoise Pacquet, vice-présidents ; Thérèse Romefort, trésorière : Jean-Guy Pommery, trésorier adjoint ; Jean-Noël Guillaumot, secrétaire et Marie-Jeanne Brossard, secrétaire adjointe.

Une fois le nouveau bureau en place, Céline Lorthios, proviseure du Lycée des métiers, présenta son établissement. Pour rappel, ce dernier compte 400 élèves issus pour la majorité de Bourgogne Franche-Comté. Le lycée propose une section dédiée aux filières du bois, de la santé, de la restauration et depuis peu du tourisme. Après ce diaporama, un repas (préparé et servi par les élèves) clôtura la matinée. Après cette pause méridienne, les membres de l'Amoma 58 ont pris la direction de la miellerie du Port de l'Homme à Corancy pour une visite.

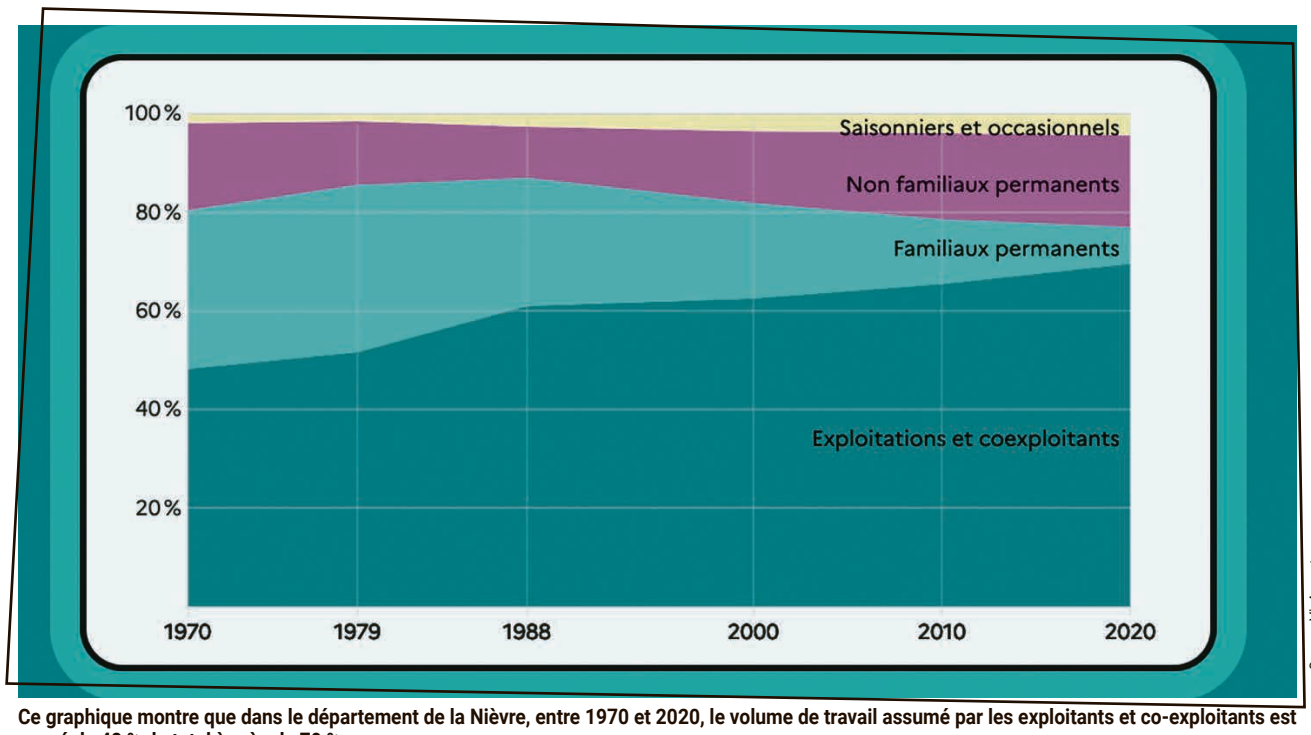
Jean-Noël Guillaumot et Chloé Monget



// VIE PROFESSIONNELLE - VIE PERSONNELLE

58 Trouver la juste place du temps de travail

La Chambre d'agriculture de la Nièvre a réalisé une étude sur le temps de travail des agriculteurs. Ses résultats montrent une grande difficulté à déterminer précisément un point d'équilibre à atteindre entre vie professionnelle et vie personnelle.



Source VizAgreste

Ce graphique montre que dans le département de la Nièvre, entre 1970 et 2020, le volume de travail assumé par les exploitants et co-exploitants est passé de 48 % du total à près de 70 %...

Aptimiz est le nom d'une application destinée à permettre aux agriculteurs de mieux gérer leur temps de travail. Elle a fait l'objet d'une présentation, récemment, au Marault, près de Nevers, à l'occasion d'une réunion du Comité orientation transmission-installation et c'est également dans ce cadre que la Chambre d'agriculture de la Nièvre a présenté une étude sur le temps de travail. C'est un fait, la question est aujourd'hui centrale dans la quête de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Que l'on se penche dessus à travers des études et qu'une start-up y consacre une application est significatif. Armand Sachot, l'un des cofondateurs d'Aptimiz soulignait, lors de sa venue au Marault, que se préoccuper de son temps de travail n'est pas forcément le fait des jeunes qui se lancent en agriculture : *« Quand on a 20 ans,* constatait-il, *ce n'est pas à ça qu'on pense d'abord, mais c'est problématique puisqu'à cet âge, on en prend pour 20 ou 25 ans… »*

Disposer de références

En décidant de consacrer une étude à cette question, la Chambre d'agriculture poursuivait plusieurs objectifs : redonner une valeur au temps de travail des agriculteurs et faire évoluer les références techniques et économiques dont elle peut disposer dans ce domaine. Réfléchir à l'amélioration de la gestion du temps de travail c'est déjà en avoir une connaissance fine et précise. L'enquête s'est appuyée sur un questionnaire envoyé par mail à des agriculteurs de la Nièvre au début du mois de février. Pour 62 % des personnes ayant répondu (126) la question de l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle donne lieu à des remarques négatives. 56 % des répondants affirment avoir des loisirs, et donc, 44 % n'arrivent pas à se ménager du temps pour cela. Globalement, beaucoup se disent insatisfaits de la place prise par le temps de travail mais sans pouvoir chiffrer précisément le déséquilibre qui en résulte. 70 % des personnes interrogées affirment prendre des vacances, mais pour la majorité d'entre elles, cette période ne va pas au-delà d'une semaine par an.

Rentabilité et passion

Se ménager du temps hors du travail ne se limite pas aux loisirs ou à la détente : nombre d'agriculteurs mettent à profit cet « espace » pour s'engager, que ce soit dans la vie associative ou la vie communale, deux notions qui participent, malgré tout, à un équilibre global. Ainsi, 58 % des répondants s'affirment engagés, que ce soit dans des responsabilités agricoles (syndicalisme), en tant qu'élu local, comme parent d'élèves ou encore dans un comité des fêtes. La majorité des personnes engagées consacre à cette activité entre une demi-journée et une journée par mois. Autre point important de cette enquête : une grande majorité des interrogés estime que son temps de travail a augmenté depuis son installation. Dans ses conclusions, l'enquête de la Chambre note que, quelle que soit la situation, l'intérêt pour le sujet du temps de travail est important. De manière générale, le milieu agricole est traditionnellement très engagé sur son territoire. La priorité est donnée au calcul des marges plutôt qu'à celui du temps de travail et globalement, malgré une certaine insatisfaction ressentie sur le plan de l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle, la mesure précise du temps de travail reste l'exception. D'ailleurs, pour expliquer la difficulté à mesurer cet aspect, certains invoquent… le manque de temps ! Pour les services de la Chambre, deux clés déterminent la question du temps de travail en agriculture : la rentabilité et la passion. Lorsque l'activité agricole est peu rentable, il est difficile de se libérer du temps. Par ailleurs, ce métier rime souvent avec passion, et lorsqu'on fonctionne selon une logique passionnelle, compter son temps n'est pas une priorité. La noblesse du métier d'agriculteur, mais aussi sa fragilité, sont tout entier résumées dans ce constat.

Berty Robert



Se ménager du temps hors du travail ne se limite pas aux loisirs ou à la détente.

// HOMMAGE

58 Un regard qui s'éteint

Bernard Machecourt, figure incontournable du paysage agricole du Morvan s'est éteint à 65 ans.



Bernard Machecourt s'est éteint à 65 ans.

Un regard bleu d'une grande douceur, un sourire chaleureux et une démarche assurée tout en restant mesurée… Bernard Machecourt s'approche en lançant : *« Comment tu vas ? Je te fais un café »*. Un souvenir parmi tant d'autres et ne laissant aucun doute sur la gentillesse qui l'animait et qu'il partageait avec tous ceux qu'il affectionnait. Pour rendre hommage à Bernard Machecourt qui s'est éteint le 12 mars, à 65 ans, une cérémonie s'est déroulée le 19 mars, où proches et amis étaient conviés à partager leurs liens avec celui qui marqua la commune d'Ouroux-en-Morvan.

Un parcours remarquable

Parmi les prises de paroles, Bernard fut évoqué comme un ami, un copain, un confident. Il fut décrit comme un homme courageux, gentil, dynamique, sérieux, volontaire, généreux, dévoué… en somme un homme de cœur répondant toujours *« oui »* à chaque sollicitation, sans jamais compter son temps. Son engagement professionnel fut aussi mis en lumière : *« tu as travaillé 70 heures par semaine, et malgré les handicaps que peut impliquer être dans le Morvan, la tenue de ta ferme fut exemplaire »*. Après avoir transmis son exploitation à des jeunes – et ce malgré un parcours du combattant – il déclenche une maladie seulement neuf mois après son départ en retraite.

Durant son parcours, Bernard Machecourt prit de nombreuses responsabilités : administrateur à la caisse locale du Crédit Agricole, trésorier de la Cuma du Bondy, Conseiller municipal et adjoint au maire, trésorier de la FDSEA d'Ouroux-en-Morvan, et administrateur départemental. *« Bernard, ta famille peut-être fière de ton parcours, et nous te remercions tous de ton sérieux et de ton engagement qui ont permis à tes amis paysans d'obtenir certains acquis »*. C'est avec une grande émotion que les personnes présentent concluent : *« Tu nous quittes beaucoup trop tôt, et tes qualités ont fait de toi un grand homme. Un homme irremplaçable que ce soit pour nous amis, exploitants, voisins, mais surtout pour ta famille, Patricia, Amélie, Nicolas, Julien, Estelle »*.

Chloé Monget

// NOUVELLES TECHNOLOGIES

Atol CD veut attirer des talents sur l'agriculture

L'entreprise dijonnaise spécialisée dans les services numériques ouvrait ses portes le 4 avril. L'occasion de découvrir l'ensemble des solutions qu'elle conçoit et propose pour le monde agricole et pour lesquelles elle recrute des développeurs.



Le but de ces portes-ouvertes est, pour l'entreprise, de faire connaître ses nombreux métiers et d'attirer de nouveaux talents.

À Dijon, Atol Conseil et Développement a cette particularité d'être une entreprise de services numériques très implantée dans le secteur agricole. Elle joint en fait à son expertise numérique une véritable connaissance du milieu agricole, de ses besoins et de ses attentes, que ce soit au niveau des exploitants, ou pour ce qui concerne les techniciens de coopératives ou de Chambres d'agriculture. Depuis quelques années, elle organise une opération portes ouvertes qui est, pour elle, le moyen de se faire connaître auprès des étudiants et professionnels du développement informatique, et, éventuellement, d'attirer de nouveaux talents, car sur le large périmètre que couvre Atol CD, les besoins de recrutement sont permanents. Le service dédié à l'agriculture, situé rue du Docteur Maret, en plein Dijon, ne fait pas exception à cette règle. Il emploie aujourd'hui une cinquantaine de collaborateurs (un chiffre qui a doublé depuis 2019) et est encore en phase de croissance. Ces portes ouvertes fournissaient donc l'occasion d'aller découvrir ce que propose l'entreprise, en matière de d'applications numériques dédiées à l'agriculture.

Des applications devenues des « classiques »

Dans le lot, figurent des solutions qui sont devenues des « classiques » telles que l'application Mesparcelles, qui permet de piloter de manière technico-économique une exploitation, ou bien Agrilocal, plateforme offrant la possibilité aux agriculteurs de nombreux départements de France de proposer leurs productions pour l'éventuel approvisionnement de restaurations collectives, en répondant à des appels d'offres. Mais l'entreprise aborde aussi d'autres domaines. C'est le cas avec VizAgreste, par exemple. *« Il s'agit d'un outil qui nous a été commandé par le ministère de l'Agriculture,* précise Olivier Coiffu, responsable projets chez Atol CD. *Il s'appuie sur le recensement agricole de la base Agreste qui a lieu tous les dix ans. Il permet de mettre en relief certaines données chiffrées récupérées à l'occasion de ce recensement* (le dernier a eu lieu en 2020, ndlr) *en racontant une histoire autour de ces chiffres, ce qui les rend plus parlants pour le grand public ».* Qu'on parle de signes de qualité, de main-d'œuvre et d'externalisation de travaux agricoles, des traitements phytosanitaires ou bien encore de l'évolution du nombre d'exploitations, les données sont traduites sous forme d'infographies claires et plutôt attrayantes qui rendent ainsi concret un univers agricole parfois un peu hermétique.

L'entreprise propose également des outils d'aide à la décision (OAD) tels qu'Insectes du silo, développé pour le compte d'Arvalis. *« Le but,* précise Olivier Coiffu, *est de disposer d'une base de données permettant d'identifier le type d'insecte auquel on a affaire s'il s'avère qu'il est présent dans un silo. L'utilisateur peut alors mettre en œuvre les mesures adaptées pour lutter contre ce problème ».*

On se comprend

Voilà vingt ans qu'Atol CD a commencé à travailler pour le secteur agricole. Une durée qui ne doit rien au hasard : *« Nous avons de très bons techniciens,* souligne Olivier Coiffu, *qui savent développer sur du Java, du PHP* (des langages de codage informatique, ndlr) *mais la reconnaissance du secteur envers nous, elle vient d'abord du fait que, lorsque des acteurs agricoles nous exposent leurs problématiques, on les comprend. Pour concevoir des applications comme les nôtres, être un très bon technicien ne suffit pas : il faut comprendre ce que ceux qui nous sollicitent veulent faire, à quel problème ils sont confrontés… Quand on nous parle de plan prévisionnel de fumure, ou d'intrants, on sait ce que cela veut dire, et nous sommes beaucoup plus rapides dans la mise en œuvre des choses, de ce fait ».* Et avec l'importance croissante des besoins en matière de valorisation des données numériques, ou l'arrivée de l'intelligence artificielle, on comprend que pour Atol CD, les perspectives ne manquent pas…

Berty Robert

Du côté des nouveautés

Les applications les plus récentes conçues par Atol CD pour le monde agricole sont au nombre de deux :

- ARTB : elle vient juste d'être mise sur le marché et a été développée pour l'Association recherche technique betteravière (ARTB) à destination des producteurs de betteraves sucrières afin qu'ils puissent bénéficier de l'Instrument de stabilisation des revenus (ISR), en cas de mauvaise récolte ou de chute des prix. L'application permet d'automatiser le recours à cet ISR. Les betteraviers peuvent cotiser directement à ce fonds de compensation et déclarer les quantités de betteraves versées aux sucriers avec lesquels ils travaillent. À la suite de cette déclaration, l'application calcule si l'agriculteur est éligible ou non au versement d'une indemnisation, en fonction de critères préétablis.
- Spotizi sort également ces jours-ci. Atol CD a répondu à une commande de conception d'une plateforme pour Sumi Agro (entreprise japonaise productrice de biostimulants) qui travaille beaucoup avec des utilisateurs de drones afin d'appliquer ses produits. Le but est de faciliter la mise en relation entre agriculteurs et dronistes, afin de contractualiser des prestations de traitement. L'agriculteur poste son besoin précis de prestations sur la plateforme et, en retour, des dronistes qui y sont inscrits peuvent lui faire des offres.

// NÉGOCE AGRICOLE

Savoir accompagner et fidéliser les collaborateurs

Le 4 avril, lors de son congrès régional organisé près de Lyon, la Fédération du négoce agricole s'est saisie de plusieurs questions managériales qui agitent les groupes concernés en Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté.

Selon une enquête de l'Observatoire des trajectoires professionnelles, 1 actif sur 3 a connu une transition professionnelle en 2018, contre 1 sur 4 auparavant. Ces transitions concernent 80 % des 18-26 ans contre moins de 50 % précédemment. En parallèle, l'envie de démission augmente. Dans un contexte de monde du travail en mouvement, nombre d'entreprises se demandent comment fidéliser leurs collaborateurs. Afin de répondre à ce phénomène relativement nouveau, la Fédération du négoce agricole a organisé une table ronde lors du congrès des négociants des régions Auvergne Rhône-Alpes et Bourgogne Franche-Comté. Trois invités ont partagé leurs expériences managériales : Vanessa Ebeyer, directrice des ressources humaines du Groupe Bernard (Ain), Raphaël Jeudy, dirigeant des Ets Jeudy (Allier) et Pierre Gay, gérant de la Minoterie Gay (Saône-et-Loire). Vanessa Ebeyer l'admet sans ciller : *« Les problématiques que nous rencontrons sont surtout les mouvements de personnel ».* Mais selon elle, ce défi n'est lié ni à l'âge des salariés, ni à la crise sanitaire traversée il y a quatre ans. *« En réalité, c'est la valeur travail qui a changé, et ce, peu importe l'âge et le milieu. Dorénavant, même des cadres de direction demandent du télétravail ou si le travail peut se faire sur quatre jours. Des questions que nous n'avions pas du tout avant et qui montrent que l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle, ce n'est pas juste une belle salle de pause et des tickets-restaurants. »*

Convivialité et prime

Une fois les bons collaborateurs embauchés, reste la difficile tâche de les fidéliser. Un enjeu auquel Raphaël Jeudy a réfléchi. Pour lui l'accompagnement est une étape cruciale qui peut prendre plusieurs formes. *« Il est possible de s'appuyer sur un parrain dans la structure, mais aussi de réaliser une information interne, qui permet de faire passer des messages et d'apporter de la convivialité. »* Au sein de la Minoterie Gay, le gérant Pierre Gay, a fait le choix d'organiser chaque année une soirée au club de basket-ball. *« Au-delà de cet aspect convivial, je pense que ce qui fidélise, c'est ma présence quotidienne au sein de l'entreprise et également une prime d'intéressement annuelle, qui est un super outil de motivation. »* Autant d'éléments qui n'assurent pas toujours la parfaite stabilité d'une équipe. Pour faire face au manque de candidats en CDD lors de périodes de congés ou d'arrêts-maladies, Raphaël Jeudy admet avoir parfois recours à ses anciens salariés partis en retraite. *« Je n'imaginais pas la force du retraité qui revient travailler, pourtant certains veulent encore filer un coup de main et c'est une agilité dont nous avons besoin… Ils savent que c'est un travail sur du court terme et que ce n'est pas engageant pour eux, puisqu'ils ne jouent pas leur carrière et sont même beaucoup plus ouverts avec nos jeunes salariés. »* Cette table ronde a fait ressortir trois mots d'ordre : patience, agilité et adaptation envers les collaborateurs qui font partie de ce nouveau monde du travail.

Léa Rochon



ÉLEVAGE

// CONCOURS LAITIERS

21 Inoubliable, tout simplement

Le pôle de Créancey a vibré au rythme des vaches laitières les 6 et 7 avril. Les concours et animations ont passionné les visiteurs.

Une fois n'est pas coutume, le pôle agricole de Créancey s'est ouvert à d'autres races que le Charolais. La Brune, la Simmental, la Montbéliarde et la Prim'Holstein ont été les stars de l'infrastructure côte-d'orienne durant deux jours. La Brune avait ouvert le bal avec 21 animaux en lice. La grande lauréate se nomme Renata et appartient à Alain Terrillon, de Griselles : cette belle vache décroche le titre de Miss Brune et le prix de la meilleure mamelle du concours.



Une très belle affluence a été enregistrée pour une première édition.

Place à la noire

La Prim'Holstein a pris le relais avec 25 *« individus »* sur le ring. Le prix de la meilleure mamelle adulte, le championnat adulte et le prix de la grande championne reviennent à Naine, du Gaec de la Goule, de Turcey. L'EARL du Chanoy, de Saint-Seine-sur-Vingeanne, s'adjuge le championnat jeune et le prix de la meilleure mamelle jeune avec Sicile. Les prix de la meilleure fromagère et de la meilleure laitière sont attribués à Œuvre (Gaec de Grand Vie, Vielverge).

Cap sur la Montbéliarde

Vingt-deux Montbéliardes ont lancé les hostilités le dimanche matin. Le championnat jeune et le titre de grande championne sont remportés par Razade (Gaec des Forges, Cussey). Le championnat adulte revient à Mayotte (EARL Gervasoni, Essarois). Le prix de la meilleure mamelle jeune est décroché par Rabine, appartenant à Chantal Jacquet, de Riel-les-Eaux. Cette même distinction dans la catégorie adulte est attribuée à Pacifique (Gaec des trois Provinces, Montigny-Mornay-Villeneuve). Deux autres Montbéliardes se sont distinguées dans ce concours départemental : Jade (Gaec Tournier, Ruffey-lès-Beaune) remporte le prix de la meilleure laitière et Maya (EARL des Lochères, Flagey-lès-Auxonne) repart avec le prix de la meilleure fromagère.



Renata (Alain Terrillon), Miss Brune.

Améline Perrin



La grande championne Montbéliarde répond au nom de Razade et appartient au Gaec des Forges, de Cussey.

Améline Perrin

Gros concours Simmental

Pas moins de 52 vaches Simmental étaient sur le ring le dimanche après-midi. Contrairement aux précédentes épreuves, ce rendez-vous avait un échelon régional avec la participation de plusieurs cheptels du Grand Est. L'EARL Christophe Richard (Boux-sous-Salmaise) remporte la mise avec Jonque, vainqueur du championnat adulte et du titre de grande championne. La réserve championne adulte répond au nom de Lausanne et appartient à l'EARL du Meix de Chêne, d'Argilly. Praline (Gaec Magnière, Chazeuil) décroche le championnat jeune et le titre de la meilleure mamelle jeune. D'autres prix ont été remportés par des Côte-d'oriens dans ce concours très relevé : le Gaec Magnière remporte notamment le prix de la meilleure mamelle adulte avec Navette.



Naine (Gaec de la Goule, de Turcey), grande championne Prim'Holstein.

Améline Perrin



Jonque, la grande championne Simmental (EARL Christophe Richard, Boux-sous-Salmaise).

Améline Perrin

Pleine satisfaction

Michel Menestrier, éleveur à Villy-en-Auxois et président du syndicat Simmental, se félicite de la tenue de l'événement : *« Les quatre races laitières de Côte-d'Or étaient réunies, c'est une très bonne chose. Nous saluons notamment nos amis bruns qui ont réussi à se libérer malgré leur concours européen ce week-end et les journées châtillonnaises qui arrivent très rapidement. Nous sommes tous très contents de ces Journées laitières, il y a eu beaucoup de monde ! »*. Mickaël Clerget, président du syndicat de la race Brune, était pleinement satisfait, lui aussi : *« C'est une très belle réussite, les retours des visiteurs sont très positifs… La motivation de nos jeunes est belle à voir, nos retraités ont également assuré en prêtant plus que main forte à l'organisation ! »*. Un tel succès donne forcément des *« idées »* : les deux présidents côte-d'oriens évoquent même l'organisation d'un événement *« encore plus important »* dans un avenir relativement proche.

Merci !

Les syndicats des quatre races laitières remercient une nouvelle fois les partenaires et l'ensemble des personnes et organismes ayant contribué de près ou de loin à cette magnifique réussite. L'ensemble des éleveurs a notamment salué l'implication sans faille de Laurette Millot dans l'organisation de ces Journées laitières, la jeune femme a même reçu plusieurs cadeaux à l'effigie de Daphnée, sa vache fétiche. À noter les magnifiques photographies réalisées par Améline Perrin, fille d'agriculteurs en Haute-Marne, durant l'intégralité du week-end. L'ensemble des clichés sont visibles sur la page Facebook « Syndicats de Races Laitières de Côte-d'Or ». Un focus sur le concours des jeunes meneurs sera proposé dans notre prochaine édition.

AG

ÉLEVAGE

// CAPRINS

Comment s'adapter au changement climatique ?

En Saône-et-Loire, un groupe d'éleveurs caprins issu du GIEE Lait's Goat est engagé dans le projet Cap Climat Territoires. Comme six autres groupes en France, ils cherchent ensemble des solutions locales pour s'adapter au changement climatique.



En février dernier, sept éleveurs du GIEE Lait's Goat étaient réunis à Givry sur l'exploitation de la Chèvre de Russilly dans le cadre du projet Cap Climat Territoires.



Les éleveurs ont planché sur l'adaptation de leurs systèmes fourragers au changement climatique.

Depuis l'an dernier, le Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) caprin de Saône-et-Loire Lait's Goat travaille sur l'adaptation des exploitations au changement climatique. Ce programme s'inscrit dans le cadre du projet Cap'Climat Territoires porté par l'interprofession caprine Anicap et animé par l'Institut de l'Élevage. La première réunion a été organisée en avril 2023 sur le thème des conséquences du changement climatique. En octobre, le second rendez-vous était consacré à la gestion des prairies naturelles sur le site de la ferme expérimentale de Jalogny Ferm'Inov. Un troisième rendez-vous début février sur une exploitation caprine de la Côte chalonnaise portait sur l'adaptation du système fourrager. En ce mois d'avril, le groupe va se réunir à nouveau pour plancher sur les rotations culturales et un autre temps est programmé en automne pour aborder l'adaptation des bâtiments aux fortes chaleurs.

Sept groupes d'éleveurs

Financé par l'Anicap, le projet Cap'Climat Territoires est original à plus d'un titre. Il a la particularité de proposer une méthode participative d'adaptation au changement climatique, déclinée dans sept régions différentes, avec l'implication de sept groupes d'éleveurs dans une approche de partage de savoir-faire. La démarche a commencé en Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire et depuis, elle s'est étendue à l'échelle nationale avec des groupes en Bretagne, Occitanie, Rhône-Alpes, Cher et Pyrénées-Atlantiques. Un groupe s'est constitué en Saône-et-Loire. Caroline Sauvageot est l'animatrice du projet pour l'Institut de l'Élevage et elle se déplace d'un groupe à l'autre. Le changement climatique se traduira par une hausse des températures moyennes annuelles alors que la pluviométrie sera très variable selon les années avec des épisodes extrêmes séchants ou pluvieux ou les deux au sein d'une même année. On s'attend à une augmentation de la production herbagère avec un démarrage globalement plus précoce, un déficit plus important en été et une reprise plus forte et plus tardive en automne. Mais l'un des faits marquants de la nouvelle donne climatique, c'est que *« les années vont se suivre, mais ne se ressembleront pas »*, souligne Caroline Sauvageot qui évoque une succession d'années atypiques. D'où le choix de travailler sur des années types. Si l'herbe disponible peut bel et bien augmenter, elle ne sera pas forcément valorisable.

S'appuyer sur l'expertise des éleveurs

La démarche Cap'Climat Territoires consiste à faire échanger les éleveurs entre eux sur les différents leviers d'adaptation à leur disposition. Pour la réunion sur le système fourrager, ils ont utilisé l'outil Lauracle, un jeu de cartes qui comporte toute une gamme de leviers répondant à différentes problématiques. Les exploitations caprines ont ainsi à composer avec les contraintes naturelles (terres à luzerne ou non), les cahiers des charges des AOP, les contraintes de leurs systèmes (ration pâturage ou non, séchage en grange, présence de vaches…). Les éleveurs ont travaillé en binômes et les solutions sont venues de leurs fructueux échanges s'appuyant sur leur propre expertise d'éleveurs. D'autres outils de groupe seront utilisés dans le cadre de Cap'Climat Territoires comme le jeu Écophyt'Eau pour faire échanger les éleveurs sur leurs rotations culturales. Au terme de ces travaux collectifs, il ressort *« qu'il n'existe pas de solution miracle ! »*, confie l'animatrice. En termes de bilan fourrager, avec ou sans luzerne, *« les systèmes 100 % foin séché au sol seront compliqués »*, estime-t-elle. En présence de beaucoup de prairies naturelles, *« l'association chèvres/vaches allaitantes est une bonne solution pour valoriser l'herbe en vert et en enrubannage. Ce système mixte très caractéristique du Charolais mérite d'être conforté. Le séchage en grange sécurise les récoltes et la diversification des systèmes et des récoltes est une clé »*, ajoute Caroline Sauvageot.

Le projet mobilise aussi l'enseignement pour toucher les futurs éleveurs grâce à la création d'un kit pédagogique dérivé de la démarche Cap'Climat Territoires. En Saône-et-Loire, Sébastien Prades, enseignant en BPREA au lycée de Davayé, fait partie d'un groupe d'enseignants qui élabore ce kit à l'échelle nationale. *« L'objectif est que tout cela se démultiplie au niveau local et que ça touche tout le monde, au moyen de la presse locale, des réseaux sociaux… »*, conclut Caroline Sauvageot.

Marc Labille

Une adaptation tangible en Saône-et-Loire

Caroline Sauvageot constate qu'en Saône-et-Loire, *« les systèmes sont globalement peu chargés avec beaucoup de prairies permanentes. Nombre d'éleveurs ont repris des terres pour être mieux au niveau fourrager, quitte à être moins chargés, mais en restant autonomes. Ces élevages cherchent à acheter le moins d'aliments possible dans des systèmes globalement très autonomes. Ils sont très attentifs à la qualité de leurs fourrages qui doivent être suffisamment riches en protéines pour la production laitière. Dans le groupe, la moitié des élevages ont des vaches qui valorisent les premières coupes. Deux sont équipés de séchage en grange et deux font de l'enrubannage ce qui est déjà une forme d'adaptation ».*

// EN BREF

Loi d'orientation agricole Le député Antoine Armand veut aller plus loin pour freiner les recours

Dans le cadre du Projet de loi d'orientation agricole (PLOA), présenté le 3 avril par le gouvernement, le député Renaissance de Haute-Savoie Antoine Armand souhaite « regarder, avec les acteurs agricoles, comment on peut aller plus loin sur la sécurisation des projets » face aux recours juridiques. Il compte s'inspirer du droit de l'urbanisme pour adapter la notion de recours abusif aux projets agricoles. « C'est une manière de limiter potentiellement le nombre de recours », explique-t-il dans un entretien à Agra Presse, car « un recours exagéré peut être qualifié d'abusif, et, dans ce cas-là, il peut y avoir une punition » pour le requérant. Aux yeux du député, une procédure pourrait être qualifiée d'abusive s'il est démontré qu'elle ne repose pas sur l'intérêt à agir du requérant, mais « plutôt sur son envie de stopper un projet pour des raisons politiques ou personnelles ». D'après l'article L600-7 du Code de l'urbanisme, les porteurs de projet peuvent demander des dommages et intérêts si un recours est déposé « dans des conditions qui traduisent un comportement abusif de la part du requérant ».

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// CULTURE DU SOJA

L'implantation, étape clé pour réussir

La culture du soja se prête bien à la conduite pluviale en sols profonds dans nos régions. Sa réussite passe par le choix approprié de la parcelle, un travail du sol adapté et un semis dans de bonnes conditions.



L. Jung / Terres Inovia

Dans les régions du Nord-Est, la période optimale de semis se situe entre le 20 avril et le 31 mai.

Sous réserve d'une pluviométrie estivale suffisante, le soja se prête bien à une conduite pluviale en sols profonds dans nos régions. Sa réussite passe par le choix approprié de la parcelle, un travail du sol adapté et un semis dans de bonnes conditions.

Respecter les exigences du soja

Le choix de la bonne parcelle pour le soja est un prérequis pour maximiser le succès de la culture :
Les sols calcaires (plus de 10 % de calcaire actif) sont à éviter car ils peuvent induire des chloroses ferriques. En cas de chlorose repérée tôt, une pulvérisation ferrique permet de bien rattraper la situation.
Une alimentation en eau suffisante est indispensable pour la production du soja et une teneur en protéines correcte. Un stress hydrique nuira également à la nodulation et limitera l'absorption d'azote atmosphérique par la plante.
Évitez les parcelles à fort risque d'enherbement. Même si le soja n'est pas démuni en solutions de désherbage (chimique et mécanique), c'est une plante peu concurrentielle. Attention notamment aux adventices estivales difficiles comme l'ambroisie, le datura, le xanthium, les liserons, le panic, la morelle.

Travailler le sol pour favoriser la levée et la qualité d'enracinement

Soigner la préparation du sol doit permettre d'obtenir un sol bien structuré en profondeur, propice à un enracinement de qualité favorisant l'absorption des éléments du sol (minéraux et eau). Cette préparation garantit également un lit de semences aéré et suffisamment affiné en surface pour une levée rapide et homogène. Un bon nivellement de la parcelle facilitera, à la moisson, la récolte des gousses les plus basses. En présence de cailloux, un passage de rouleau sur le sol peut être envisagé après le semis.

Semer sans un sol réchauffé pour une levée rapide

La date de semis est conditionnée par les conditions pédoclimatiques de l'année. Quelle que soit la variété choisie, il convient de la semer dans un sol suffisamment réchauffé (10 °C à 5 cm) pour permettre une levée précoce et favoriser la nodulation. Le semis devra être fait dès que les conditions le permettent, pour ne pas s'exposer à des retards de maturité à la récolte et retarder les semis du blé qui suit.

Dans les régions du Nord-Est, les variétés des groupes 00 et 000 sont les plus adaptées, avec une période optimale de semis se situant entre le 20 avril et le 31 mai (voir tableau).

Semer au monograine ou au semoir à céréales ?

L'utilisation d'un semoir monograine assurera une meilleure régularité à la levée et permettra ultérieurement un désherbage mécanique de la parcelle. L'écartement est à adapter selon le groupe de précocité : 18 à 30 cm pour le groupe 000 et 18 à 50 cm pour le groupe 00. En cas de semis réalisé avec un semoir à céréales, privilégiez les semis à faibles écartements (15 cm) pour une meilleure couverture du sol.
Quel que soit le type de semoir utilisé, la graine doit être semée à 2 cm en semis précoce sur terre froide et battante. Pour les semis plus tardifs, sur terre chaude, ou sèche et motteuse, visez un semis plus profond à 3-4 cm.

Adapter la densité de semis

La densité de semis est à moduler en fonction du groupe de précocité et de la conduite hydrique de la parcelle. En cas de risque hydrique, la perte de potentiel peut être compensée par une augmentation du peuplement. Il conviendra d'ajuster le peuplement pour atteindre un objectif de 400 000 plantes par ha pour les variétés du groupe 00 à 500 000 pour les variétés du groupe 000. Cependant, veillez à ne pas majorer le semis au-delà des densités préconisées : cela entraînerait une concurrence entre plantes pour l'accès à l'eau et augmenterait le risque de maladies et de verse.

Assurer le développement des nodosités

Lors d'une première culture de soja sur la parcelle, il est indispensable de réaliser une inoculation de bactéries fixatrices d'azote, qui assureront 70 à 80 % de la fourniture d'azote à la plante. En effet, les rhizobiums sont naturellement absents des sols européens et doivent être ajoutés, soit directement sur les semences, soit via des microgranulés incorporés sur la ligne de semis. Si la dernière culture de soja date de plus de 5 ans sur la parcelle ou si le sol est calcaire, la réinoculation sera également indispensable.
Pour les inocula contenant des bactéries vivantes, il faudra respecter le délai entre inoculation et semis pour ne pas perdre en viabilité. Veillez également à ne pas exposer les semences inoculées à des conditions excessives de température et de lumière. Une fois semé, le contact terre/graine et l'humidité favoriseront la nodulation.

Victoire Lefèvre, Terres Inovia

Région	Groupe de précocité	Période de semis
Lorraine, Picardie et Nord Ile de France	000	du 25 avril au 5 mai
Champagne-Ardenne, Sud Ile de France	000	du 20 Avril au 15 mai
Bourgogne, Franche-Comté	000	du 1er au 31 mai
	00	du 20 avril au 20 mai

// OLÉOPROTÉAGINEUX

Les guides tournesol et soja 2024 sont disponibles

Terres Inovia a mis à jour ses guides de culture tournesol et soja. Ces deux nouveaux guides complets qui accompagnent producteurs d'oléagineux et conseillers dans la réussite de ces cultures, sont téléchargeables gratuitement sur le site internet de l'Institut et peuvent être également commandés en version imprimée.

« Culture robuste tolérante au stress hydrique et bon candidat pour la diversification des assolements dans les systèmes dominés par les cultures d'hiver, le tournesol valorise les conduites économes en intrants et s'adapte parfaitement au cahier des charges de l'agriculture biologique. La campagne 2024 nécessitera de faire les bons choix techniques pour viser de bons résultats économiques pour les exploitations », déclare Gilles Robillard, agriculteur et président de Terres Inovia.
« Le soja, cette légumineuse dont la culture nécessite peu d'intrants, s'intègre dans de nombreux systèmes de culture et permet de diversifier les assolements. Ses atouts : une culture qui se prête bien au désherbage mécanique et de nouvelles variétés performantes », ajoute Gilles Robillard.

Le guide de culture tournesol 2024

Le guide de culture permet de tout savoir sur cet oléagineux : du choix des variétés à la récolte et à la conservation, en passant par l'implantation, l'irrigation, la fertilisation, le désherbage et la lutte contre les ravageurs et les maladies. Il s'enrichit cette année d'une rubrique *« atouts »* dans laquelle sont mis en avant les intérêts économiques, environnementaux et sociétaux de cette tête de rotation aux débouchés multiples. En outre, cette édition 2024 présente les recommandations de Terres Inovia avec les dernières évolutions réglementaires.

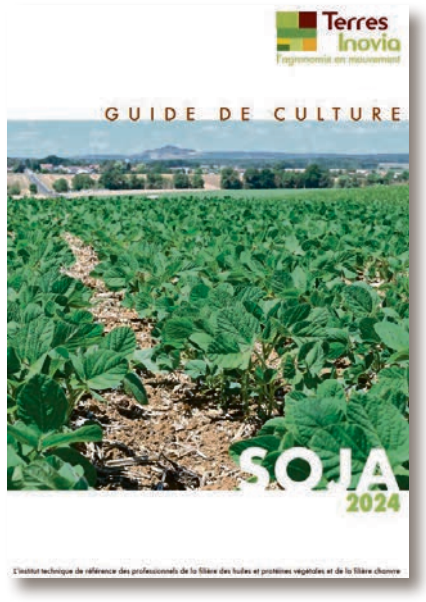
La partie dédiée à l'implantation a aussi bénéficié d'une refonte totale à la lumière du point technique implantation du tournesol paru récemment.



Guide de culture soja 2024

Mis à jour tous les deux ans, le guide de culture soja se décline en 14 chapitres qui présentent les conseils de Terres Inovia du semis à la récolte.
L'édition 2024 met en avant les atouts de la culture dans une dynamique de filière. L'itinéraire technique a également été actualisé à la suite des dernières évolutions réglementaires (programmes de désherbage).
Téléchargez gratuitement ou commandez la version imprimée[1] des guides soja et tournesol 2024 sur https://www.terresinovia.fr/produits-et-services.

(1) Les guides de cultures tournesol et soja 2024 peuvent être téléchargés gratuitement par toute personne ayant créé son compte personnel sur le site internet de l'Institut. Les guides en version imprimée sont également gratuits, seule une participation aux frais de port est demandée



// MOUTARDE

Un temps déterminant

Les cultures de moutarde entrent en floraison. Les pluies de 2023, à ce même stade, avaient engendré de nombreux dégâts et même la pire campagne jamais vue en termes de rendements.



L'Association des producteurs de graines de moutarde de Bourgogne (APGMB) croise les doigts. *« Nous ne voulons pas revivre le même aléa que celui de l'an passé, avec des pluies lors de la floraison »*, retrace le conseiller Jérôme Gervais. De nombreuses fleurs avaient alors coulé et le rendement 2023 était descendu en dessous des 10 q/ha, ce qui n'était jamais arrivé. Du chaud et du sec sont donc attendus de pied ferme pour cette fin de semaine, et même la suivante. Jérôme Gervais rappelle que cette campagne a déjà livré son lot de complications : *« 700 ha n'ont pas pu être semés à l'automne à cause des conditions climatiques. Nous avons perdu 800 nouveaux hectares par la suite, à cause de plantes qui ont dépéri dans l'eau, et même à la suite du gel mécanique que nous avons eu à la mi-janvier. Ce dernier phénomène concerne les champs argileux : la terre gonfle avec les pluies, des racines ont tendance à sortir et ne s'en remettent pas s'il y a de basses températures. À la mi-janvier, le mercure était descendu à -8 °C dès le lendemain des précipitations… »*.

10 000 ha en terre

L'APGMB recense 10 000 ha actuellement semés. *« Il n'y en aura pas davantage car la date du 25 mars ne doit pas être dépassée. Dans le cas contraire, non seulement le potentiel serait plus que limité, mais les plantes seraient beaucoup plus sensibles aux méligèthes »*, précise Jérôme Gervais. Les intentions de semis dépassaient pourtant la barre des 11 000 ha cette année. *« Nous n'avons pu semer que 500 ha fin février - début mars. Il n'y en a pas eu davantage à cause, encore une fois, des conditions climatiques très humides »*, poursuit le conseiller mis à disposition par la Chambre d'agriculture, *« cette baisse d'environ 10 % des surfaces devra être compensée par une moyenne de rendement légèrement revue à la hausse. Il nous faudra terminer l'année sur 14 q/ha pour honorer la commande des industriels qui s'élève à 14 000 tonnes pour 2024 »*. En ce qui concerne les récentes inondations, Jérôme Gervais n'avait pas, la semaine dernière, des chiffres assez précis sur le nombre d'hectares qui étaient sous l'eau : *« il ne faudrait pas que des plantes se retrouvent immergées plus de cinq jours sinon, des pertes seront quasi-assurées. Nous attendons d'autant plus le retour du beau temps ! »*.

AG

« Gonfler » le rendement

Jamais autant de graines de moutarde n'avaient été récoltées l'an passé dans des cultures dérobées tardives après céréales et dans des repousses. *« Environ 300 tonnes avaient permis de remonter notre moyenne finale à 10 q/ha. Nous aurons encore cette opportunité cette année si les récoltes sont précoces »*, informe Jérôme Gervais.

// CHAMBRE D'AGRICULTURE - ALYSÉ

La luzerne de A à Z

Le mardi 16 avril, la Chambre d'agriculture de l'Yonne et la coopérative Alysé organisent une visite de leur parcelle d'essais sur la luzerne, située à Vergigny (lieu-dit Bouilly).

Alors que la luzerne gagne toujours plus de terrain dans le département de l'Yonne, la Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé ont décidé de conduire un essai sur trois ans pour aider les éleveurs et les céréaliers dans leurs choix de variétés et de conduite. Une visite de cet essai est prévue le mardi 16 avril, à partir de 13 h 45, à Vergigny (lieu-dit Bouilly), au Gaec du Val d'Auré.

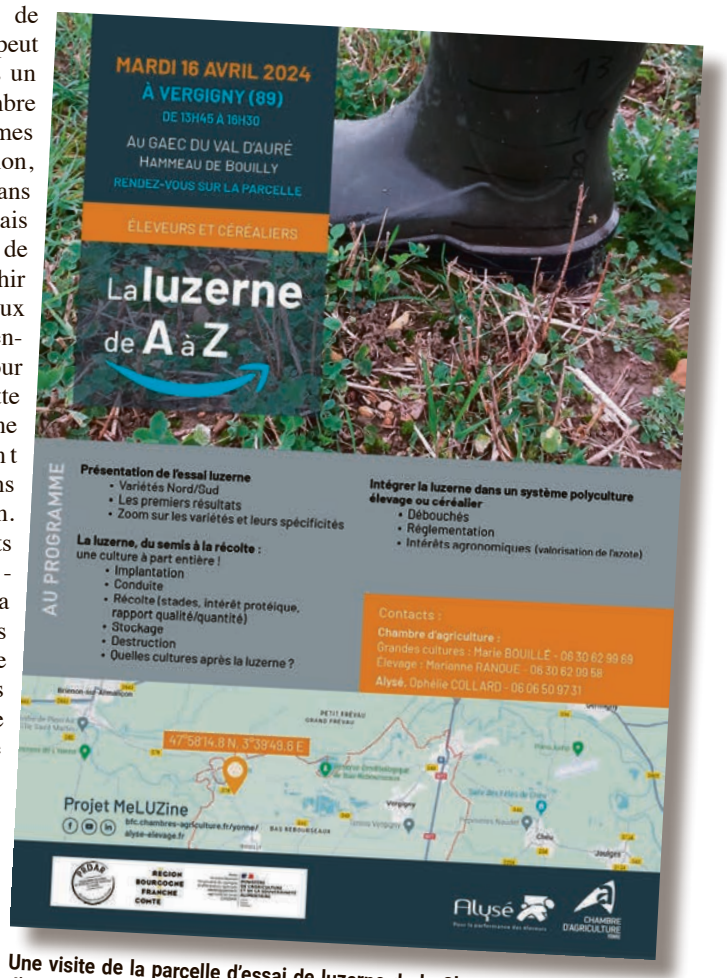
Bien choisir sa variété

Bien réussir sa culture de luzerne commence par le choix de la variété à implanter. En fonction du débouché final, le choix ne sera pas le même. Il en va de même pour le choix de la dormance (différences entre variétés dites nord et sud), qui conditionne la reprise de végétation. Pour cet essai, six variétés de types nord et sud ainsi que deux mélanges ont été sélectionnés, en collaboration avec le groupe Cérience et la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire. L'essai s'intéresse à la productivité, mais aussi à la résistance aux ravageurs et maladies et à la sécheresse estivale des variétés. La productivité est également notée. Ces variétés seront présentées lors de la visite prévue du 16 avril, ainsi que les premiers résultats.

Avec ou sans élevage

Afin de compléter la visite de l'essai conduit en partenariat avec Alysé, dans le cadre du contrat d'objectif avec la Chambre d'agriculture, les conseillers présenteront la conduite des luzernes ainsi que les différents types de valorisation et l'intégration dans les systèmes de cultures icaunais, avec ou sans élevage. L'intégration de la luzerne peut se faire dans un grand nombre de systèmes de production, avec ou sans élevage, mais il convient de bien réfléchir en amont aux débouchés envisagés pour que cette culture prenne pleinement sa place dans une rotation. Les atouts agronomiques de la luzerne dans la recherche de solutions en font une alternative fiable pour peu qu'elle soit bien intégrée dans le système. Cette journée du 16 avril sera l'occasion, pour les agriculteurs, de poser toutes leurs questions et d'y trouver des réponses concrètes.

Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé



Une visite de la parcelle d'essai de luzerne de la Chambre d'agriculture et d'Alysé est prévue le mardi 16 avril, à Vergigny.

// SEMENCES

Rendez-vous au salon Sem'Expo

La Fédération nationale des agriculteurs multiplicateurs de semences (FNAMS) organise, avec le Campus Terres de l'Aube, un salon aux champs qui se tiendra le 23 mai près de Troyes.

Sem'Expo, c'est le nom du salon aux champs organisé par la Fédération nationale des agriculteurs multiplicateurs de semences (FNAMS), en collaboration avec le Campus Terres de l'Aube. Il va se tenir le 23 mai prochain sur les parcelles du lycée agricole de Saint-Pouange, tout près de Troyes. Sem'Expo proposera une journée dédiée aux matériels de semis et de plantation à destination des producteurs de semences, des agriculteurs, des techniciens, des conseillers, des étudiants et de l'ensemble des acteurs du monde agricole. Manifestation dont l'entrée est gratuite, ce salon présentera des matériels de semis et de plantation, des démonstrations de matériels, des conférences, des visites d'essais.

Besoins et attentes de la filière

« Toutes les étapes de la préparation du sol à la livraison des semences sont importantes pour la filière semence, explique le comité de pilotage de Sem'Expo, *car elles conditionnent la réussite de la production pour le multiplicateur et la qualité des semences pour les utilisateurs. Le semis ou la plantation sont des premières étapes importantes qui doivent être anticipées (rotations, sols, cultures…) et elles conditionnent la conduite de la culture (stade, interventions, qualité de récolte) et souvent le rendement, d'où l'intérêt du choix du matériel de semis et des techniques d'implantations. Nous avons sélectionné les exposants selon l'intérêt de leur matériel, leur innovation et leur performance pour toutes les productions de semences représentées. Nous avons souhaité ouvrir cette journée à l'ensemble des agriculteurs qui veulent connaître les outils adaptés et les solutions pour mieux semer »*. Les échanges qui se tiendront durant cette journée seront autant d'occasions de montrer aux fabricants et réseaux de distribution de matériels quels sont les besoins et attentes de la filière en matériels de semis et de plantation.

Berty Robert

Programme détaillé sur : fnams.fr/evenements/semexpo

Entrée gratuite mais inscription nécessaire sur fnams.fr



Le salon Sem'Expo se veut un lieu d'échange apte à fournir des pistes de progrès pour la filière de la multiplication de semences.

// IRRIGATION

« La rampe avec enrouleur valorise mieux l'eau que le canon »

En s'équipant de trois rampes traînées pour remplacer ses canons, Sébastien Pichard, agriculteur en Eure-et-Loir, a amélioré l'efficacité de l'irrigation de ses betteraves et pommes de terre, avec des économies d'eau et des apports plus homogènes sur toute la saison, moyennant une mise en œuvre plus contraignante.



M. Portier

Sébastien Pichard possède trois rampes d'irrigation tractées par des enrouleurs qui lui permettent de mieux valoriser l'eau.

« J'ai profité l'an dernier du plan d'aides FranceAgriMer pour investir dans ma troisième rampe d'irrigation traînée par l'enrouleur, satisfait de l'efficacité supérieure de cet équipement face au traditionnel canon », se félicite Sébastien Pichard, agriculteur à Santilly en Eure-et-Loir. Installé sur 220 hectares, il s'est équipé d'une première rampe en 2015, suivie d'une seconde en 2018, pour irriguer principalement ses betteraves et pommes de terre. *« À partir de cette année, elles ne vont plus me servir qu'aux betteraves, car j'arrête les pommes de terre. Mais elles me seront de plus en plus utiles pour l'orge de printemps, afin de faire face aux printemps secs et plus globalement pour sécuriser les céréales lors des épisodes de sécheresse. »* L'irrigant ne dispose ainsi que d'un seul enrouleur équipé d'un canon dédié à l'arrosage des tournières ou des bandes restantes trop étroites pour un passage de rampe. D'une envergure de 64 mètres, les trois rampes traînées Briggs fournies par les établissements Chesneau couvrent une largeur de 84 mètres à l'aide de deux canons d'extrémité, un multiple des passages de pulvérisateur de 28 mètres. La dernière a été achetée 34 800 euros HT en 2023. *« C'est 5 000 euros de plus que la première acquise en 2015. Heureusement qu'il y a les aides… »*, observe-t-il.

Une irrigation précise et homogène

Durant ses huit années d'expérience, Sébastien Pichard a pu observer la meilleure répartition de l'eau offerte par la rampe. *« Avec la vingtaine de rotobuses répartis sur toute la largeur, la dose est homogène. Je dispose de deux séries de buses pour adapter la taille des gouttes et la quantité d'eau apportée. Pour faire lever les betteraves, je peux par exemple créer un brouillard générant un apport de 10-15 mm avec un débit de 22 m³/h. Et en pleine saison, l'autre jeu me permet de monter jusqu'à 40 mm à 55 m³/h »*. Le travail uniforme de la rampe est visible sur les cultures. *« Que ce soit en pommes de terre ou en betteraves, leur calibre est beaucoup plus homogène sur toute la surface des parcelles. En betteraves, j'ai d'ailleurs progressé en rendement ces dernières années »*, apprécie l'irrigant. La régularité de l'arrosage a aussi été validée



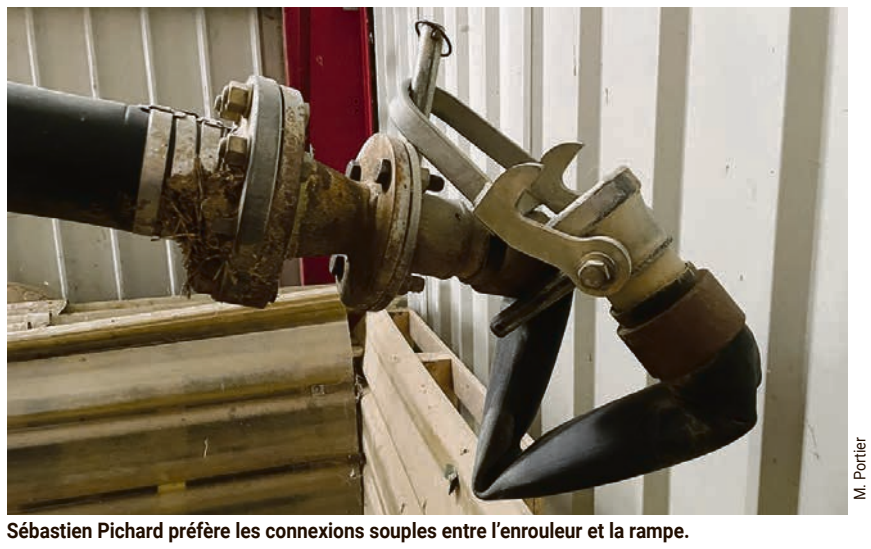
M. Portier

La rampe de 64 mètres de large est constituée de 6 bras repliables, en plus de la partie centrale.



M. Portier

Chacune des rampes est tractée par un enrouleur de 750 mètres.



M. Portier

Sébastien Pichard préfère les connexions souples entre l'enrouleur et la rampe.



M. Portier

La rampe est reliée à l'enrouleur et alimentée en eau par une conduite qui se replie au transport.

VOTRE SPÉCIALISTE IRRIGATION

• ENROULEURS • PIVOTS ET RAMPES • GOUTTE À GOUTTE



• Pompes CAPRARI
• Groupes d'irrigation insonorisés IRTEC
• Stock de pièces: tuyaux, raccords...
• SAV spécialisé

Brazey MOTOCULTURE

21470 BRAZEY en PLAINE
03 80 32 00 50 - 06 09 92 03 30
brazey-motoculture@orange.fr

distributeur
IRRIFRANCE

Pilotage à distance de deux enrouleurs

Sébastien Pichard a équipé deux de ses enrouleurs d'un dispositif de pilotage à distance. *« Cela me facilite la gestion des enrouleurs et me donne la possibilité de mieux valoriser la précision des rampes, en réglant la dose au plus juste en fonction des conditions. Je peux par exemple accélérer l'enrouleur en soirée, sans me déplacer sur site. »* **Au regard de cette appétence pour le pilotage optimisé de l'irrigation, on peut s'étonner que l'agriculteur n'ait pas fait le choix d'un pivot ou d'une rampe frontale**. *« Ces solutions sont en effet séduisantes, mais elles imposent un lourd investissement et manquent de flexibilité pour la rotation des cultures. Je préfère choisir chaque année les trois parcelles de 20 hectares que je vais irriguer avec mes rampes, sachant que c'est la surface maximum pour une bobine. »*

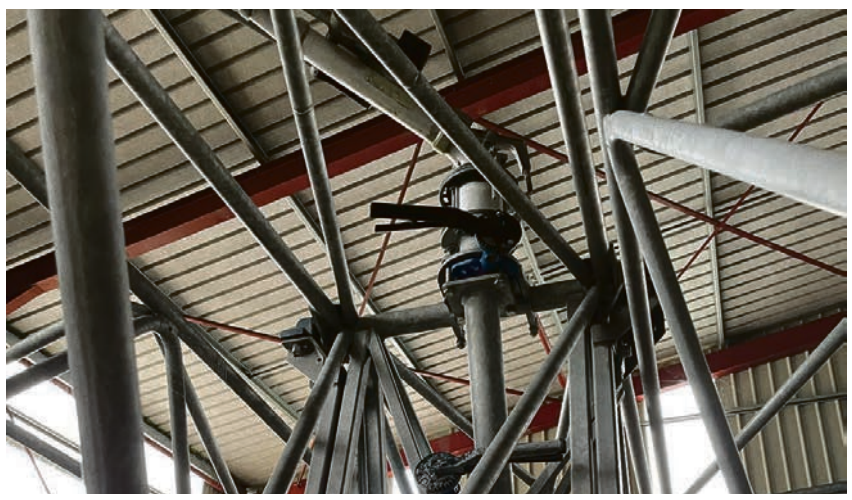
Assolement 2023/24

220 ha de SAU sur trois sites
73 ha de blé tendre et améliorant
32 ha d'orge de printemps
31 ha d'orge d'hiver
29 ha de betteraves
21 ha de colza
20 ha de blé dur
14 ha de jachère



M. Portier

La rampe est dotée de deux canons d'extrémité portant la largeur de travail à 84 mètres.



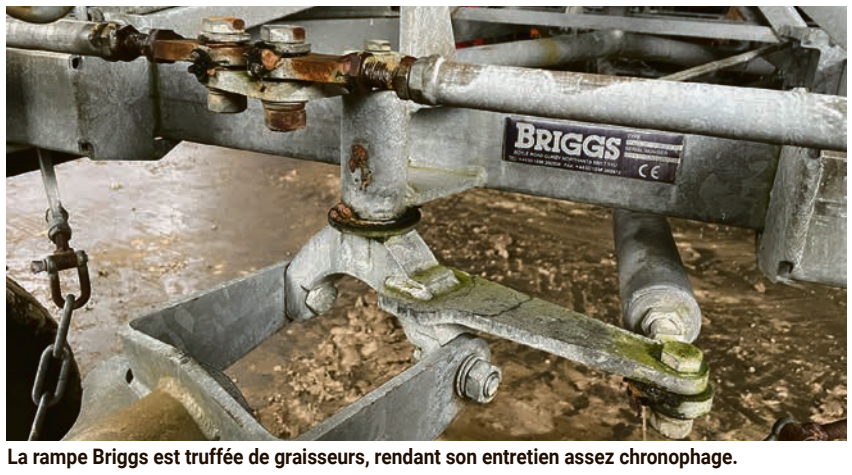
M. Portier

Au centre de la rampe, un canon central peut pallier les limites de la rampes en présence d'obstacle ou de configuration de parcelle particulière.



M. Portier

Le dépliage et repliage de la rampe est mis en œuvre par l'intermédiaire de plusieurs interfaces de verrouillage, qui doivent toujours être bien graissées.



M. Portier

La rampe Briggs est truffée de graisseurs, rendant son entretien assez chronophage.

par l'entrepreneur chargé d'arracher les pommes de terre : *« l'arracheuse avance de manière beaucoup plus régulière que dans des parcelles arrosées avec un canon. »*

Cette technique d'irrigation est également mise en avant pour sa capacité à travailler à de plus faibles pressions qu'un pivot. *« Avec les asperseurs, on pourrait en effet descendre à 3 bars, mais ce n'est malheureusement pas du tout suffisant pour faire tourner la turbine de mes enrouleurs de 750 m, en diamètre 125 mm. Le gain sur la pression est donc dans mon cas négligeable. »*

Des arrosages pas perturbés par le vent

La rampe a aussi l'avantage de pouvoir travailler quelles que soient les conditions de vent. *« Contrairement au canon, on n'est jamais arrêté. Je peux facilement faire 5 passages de 40 mm pour apporter 200 mm sur les betteraves. En pomme de terre, je ne dépassais pas les 35 mm et je pouvais revenir tous les 6 jours, alors qu'avec le canon c'est au moins 40 mm avec des passages plus espacés, argumente Sébastien Pichard. En arrosant plus régulièrement et de manière homogène, on peut ainsi se permettre de réduire les doses et donc d'économiser de l'eau. »*

Cet équipement offre par ailleurs davantage de tranquillité à l'agriculteur, dont certaines parcelles sont situées entre une route nationale et une ligne de chemin de fer. *« La rampe me permet d'aller au ras, sans risque d'arroser au large et sans astreinte pour régler le canon. »* Le système de rotation donne aussi la possibilité d'ajuster l'orientation de la rampe en fonction de la forme de la parcelle, tandis que la suspension pendulaire favorise le suivi des dévers.

Une mise en œuvre chronophage

Sa mise en œuvre est en revanche plus contraignante que celle d'un canon. *« Sa largeur de moins de 4 m repliée et ses quatre roues directrices, la rendent assez maniable sur la route en la tirant avec le tracteur sans l'enrouleur. En revanche, une fois au champ, il faut déplier les 6 bras de la rampe. Je cale ensuite ses roues pour dérouler l'enrouleur et le chantier est prêt, une fois que j'ai retiré les cales. Finalement, il faut compter une heure pour déplacer l'enrouleur et la rampe, alors qu'une demi-heure suffit avec un canon. »*

La rampe impose d'autres contraintes comme une rotation régulière de l'enrouleur. *« Il faut éviter les à-coups au risque de plier un bras de rampe, ce qui m'est déjà arrivé. »* Cet équipement d'irrigation est aussi plus sensible à la qualité de l'eau. *« Les particules issues de la dégradation de la colonne d'un de mes enrouleurs ont fini par boucher des asperseurs. Ce ne serait pas arrivé avec un canon »*, illustre Sébastien Pichard. L'entretien est aussi rendu plus fastidieux par la multiplication des graisseurs au niveau des différentes articulations, de points de pivot et du système de verrouillage.

Michel Portier



M. Portier

Un système de béquille sécurise le dépliage de la rampe.



M. Portier

Sébastien Pichard a opté pour des roues plus larges en option, qui offrent une meilleure portance et plus de stabilité sur la route. Il manque en revanche du dégagement avec le support de roue pour éviter les risques de blocage dans les terres collantes.

MACHINISME

// NOUVEAUTÉS

Bauer
Une rampe d'irrigation facile à transporter

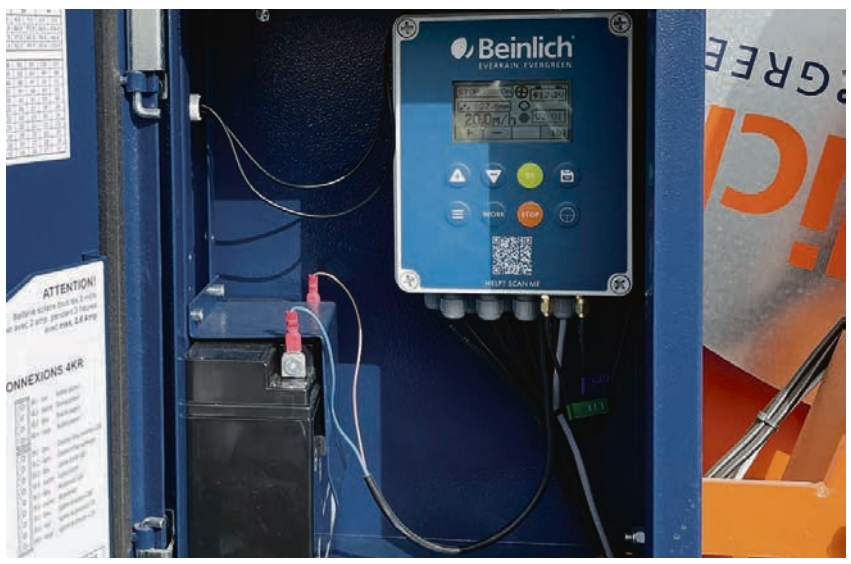
D'une largeur de 50 m, la rampe d'irrigation AS 50 NEO de Bauer repose sur un chariot et se replie pour le transport en respectant une largeur de 3 m. Elle est équipée d'asperseurs fonctionnant sous une pression d'environ 0,8 bar et est capable d'arroser sur une largeur de 72 m. Sa hauteur s'ajuste hydrauliquement. L'AS 50 NEO bénéficie d'extrémités construites en acier et aluminium, afin d'en réduire le poids. Elle est compatible avec les enrouleurs Bauer des séries Rainstar E11 à E51 et E100 à E600.



Bauer

Beinlich
Un boîtier d'enrouleur piloté à distance

Beinlich simplifie le travail des irrigants en dotant ses enrouleurs du boîtier 4KR connecté par une liaison GSM et d'une antenne GPS. Outre les alertes par SMS, l'utilisateur peut désormais piloter son appareil depuis le portail web Ecorain. Cette interface donne accès au diagnostic de l'état de fonctionnement de l'installation, à l'historique des tours d'eau, à la géolocalisation, mais aussi au réglage de l'enrouleur : mise en marche/arrêt et vitesse. L'abonnement à ce service s'élève à 110 euros par an. Rappelons que la marque allemande est distribuée en France par les établissements Chesneau.



M. Portier

Briggs Une rampe d'irrigation traînée plus compacte

Afin de simplifier le transport de ses rampes d'irrigation associées à un enrouleur, le constructeur anglais Briggs a développé le modèle traîné R52 Compact d'une largeur de 52 m. Équipé d'arroseurs d'extrémité Nelson R55 VT, il peut couvrir une envergure de 72 m. Il se décline par ailleurs en trois autres largeurs de 35, 40 et 46 m, ainsi que dans une version surélevée pour les cultures hautes. Cette rampe a été allégée de 500 kg par rapport aux autres modèles traînés existants et son châssis plus compact autorise un gabarit de 2,90 m de large sur la route. Son empattement plus court la rend également plus maniable avec ses 4 roues directrices.



M. Portier

Eaux vives
Un nouveau constructeur de rampe frontale pour l'irrigation

Spécialiste des armoires électriques pour le pilotage des équipements d'irrigation et notamment les stations de pompage, la société Eaux vives a développé sa propre rampe frontale. Un premier modèle giratoire déplaçable à six travées de 62 m et canon de 18 m de portée, affiche un débit de 55 m3/h. L'armoire de pilotage développée en interne intègre un écran tactile à fort contraste améliorant la lisibilité. Grâce à une connexion GSM, le pilotage à distance inclut différents réglages : marche/arrêt, nouveau cycle… Une vanne motorisée en entrée de rampe permet d'ajuster plus finement la pression, de manière à avoir un bon fonctionnement du canon d'extrémité. Pour s'adapter à tous les parcellaires, il est possible de programmer jusqu'à 10 parcours de 15 secteurs et d'enchaîner plusieurs parcours automatiquement. Le sillon de guidage de la rampe est entretenu à l'aide d'une buse pulvérisant de l'eau à l'avant du sabot de guidage.



M. Portier

Fasterholt Un second enrouleur avec chariot

Après le FMGT12, Fasterholt ajoute à son offre un second modèle d'enrouleur avec chariot : le FMGT5. Comme son grand frère, celui-ci est dérivé d'un modèle précédemment commercialisé sous la marque Bording détenue par le constructeur danois. Son châssis, tout comme la bobine et le chariot du canon, est construit en acier galvanisé. Cet enrouleur est doté d'une boîte de vitesses avec turbine intégrée et dispose en standard d'un arrêt haute pression. Le FMGT5 est piloté par le boîtier Program Rain 10-12 ou le Teleregn en option. Il est équipé de pieds de support et d'un levage de chariot hydrauliques. Cet enrouleur profite par ailleurs d'un arbre transversal facilitant l'enroulement du tuyau.
Diamètre de tuyau : 100 mm
Longueur maxi de tuyau : 450 m
Longueur avec chariot : 6,90 m
Largeur : 2,40 m



M. Portier

Ocmis
Une plateforme web pour piloter tous les équipements d'irrigation

Le spécialiste italien de l'irrigation Ocmis propose le portail numérique Digital irrigation 4.0 regroupant sur une seule interface (PC ou application mobile) le pilotage des différents matériels et équipements Ocmis et Irtec, marque qu'il détient. L'agriculteur peut ainsi maîtriser le fonctionnement de ses enrouleurs, rampes et pivots, mais également de son système de pompage. Cette application basée sur le cloud agrège aussi les données issues d'une station météo et de capteurs d'humidité du sol, offrant une évaluation précise des apports d'eau. En parallèle, Irtec annonce l'arrivée d'une rampe frontale à guidage RTK utilisant une correction transmise par le réseau mobile.



OCMIS

SAS WALTER
TOUT POUR L'IRRIGATION
Depuis 1937
Une gamme complète
• enrouleurs
• pompes thermiques
• pompes électriques
• groupes thermiques insonorisés
• stations de pompage automatisées
ACCESSOIRES, ENTRETIEN ET DÉPANNAGE
TOUTES MARQUES
CONFIEZ-NOUS VOS PROJETS
SAS WALTER - 03 80 79 17 37
Route de Varanges, 21110 Rouvres-en-Plaine - www.sarlwalter.fr
PERROT BY LINDSAY
rovatti
Ferbo Rain
MOTOPOMPE

// CFA-CFPPA DE COSNE

58 Une certification pour évoluer

Depuis 3 ans, le CFA-CFPPA de Cosne est engagé dans la certification Qualiopi. Courant mai, un audit doit être effectué afin de la renouveler.

« Auparavant réservée à l'industrie, la démarche qualité est devenue obligatoire en 2021, pour les centres de formation à travers la certification Qualiopi [1] *»* précise Lucille Martin, coordonnatrice et référente Qualité au CFA-CFPPA de Nevers-Cosne. *« Cette année, nous renouvelons cette certification, ce qui nous permettra de savoir précisément où nous en sommes »*. Ainsi, en mai, un audit sera réalisé par l'Afnor [2] au sein de l'établissement.

« Même si cette démarche est obligatoire, nous ne la voyons pas comme une contrainte, bien au contraire. En effet, elle a permis, dans notre cas, de formaliser des procédures. Le cahier des charges a demandé un gros travail d'ajustement, mais cela fut bénéfique ».

Un cadre utile

Elle poursuit : *« la rédaction des procédures a permis de mettre un cadre et de cibler les points à modifier pour avoir une meilleure plus-value. Par exemple, à chaque fin de formation un questionnaire de satisfaction est remis aux parties prenantes (salariés, professionnels, etc.) afin qu'ils puissent partager leurs retours d'expériences et pointer les éléments à améliorer. Leurs besoins en matière de formation sont aussi demandés. Tous ces éléments servent ensuite à dessiner les évolutions que nous pouvons faire pour répondre à ces requêtes ou réflexions. En plus de cela, la certification Qualiopi nous a permis de mettre en place un suivi sur la réalisation de ces évolutions tout en clarifiant le « qui fait quoi ». Pour notre travail au quotidien, cela offre une certaine visibilité sur l'établissement des nouvelles activités ; très pratique pour s'y retrouver et savoir vers qui s'adresser. Avec tout cela, il y a une véritable traçabilité et une accélération du traitement des demandes »*. Pour l'audit de renouvellement approchant, Lucille Martin reste confiante. *« Même si nous avons des points de non-conformité, cela nous donnera des pistes de travail pour l'avenir afin de toujours être dans une démarche d'amélioration continue de notre établissement et des formations qui y sont proposées. Dans tous les cas, notre cap reste notre perfectionnement pour répondre efficacement aux demandes des salariés, des apprenants, des employeurs, etc. »*.

Chloé Monget



L'audit de renouvellement de la certification Qualiopi devrait avoir lieu courant mai à Cosne. Ici une démonstration effectuée en mai 2023 dans le cadre des formations proposées par l'établissement.

(1) https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/acteurs-cadre-et-qualite-de-la-formation-professionnelle/article/qualiopi-marque-de-certification-qualite-des-prestataires-de-formation
(2) https://www.afnor.org/

// CRÉDIT AGRICOLE CENTRE-LOIRE

58 Conseil d'administration renouvelé

La banque a procédé à un renouvellement important de son conseil d'administration à l'occasion de son assemblée générale.

Le conseil d'administration du Crédit Agricole Centre Loire (qui couvre notamment le département de la Nièvre) a été élu lors de l'assemblée générale de la Caisse régionale qui s'est tenue au Palais d'Auron, à Bourges. Il est composé de 18 membres : Aymeric Behaghel, Arnaud Bodolec, Harriette Cornelissen, Muriel Cheradame, Cyril Colas, Patricia Detable, Pierre-Louis Epaud - Chartier, Laurent Fesneau, Raphaël Kermoal, Julie Lagord, Sandrine Lopez, Luc de Montenay, Marie-Pierre Perdereau, Arnaud Quatrehomme, Guy Robail, Joëlle Robert, Isabelle Rondeau et Noémie Sansoit. Trois administrateurs ont quitté le conseil d'administration : Philippe Guillien (en poste depuis 12 ans), Pierre Picot, vice-président sur le Cher (en poste depuis 13 ans) et Gilles Simon (en poste depuis 2 ans). Ils ont été remplacés respectivement, pour une durée de 3 ans, par trois femmes, permettant la parité exacte : Julie Lagord et Noémie Sansoit (pour le département de la Nièvre) et Harriette Cornelissen (pour le Cher). Le conseil électif qui s'est tenu le 22 mars, a élu les membres du bureau suivants : Arnaud Bodolec, président (depuis 2021) ; Raphaël Kermoal, vice-président du Cher ; Laurent Fesneau, vice-président du Loiret, et Joëlle Robert, vice-présidente de la Nièvre ; Luc de Montenay, Arnaud Quatrehomme et Aymeric Behaghel, secrétaires du bureau du conseil. Cette assemblée générale aura aussi été marquée par une conférence intitulée « La place des territoires dans les transitions ». Elle était animée par Éric Campos, directeur de l'engagement sociétal au sein du groupe Crédit Agricole. Au regard du contexte actuel, empreint d'urgence climatique, et des enjeux environnementaux exacerbés par la COP, cette conférence a mis en lumière l'importance cruciale des territoires dans l'adaptation face aux changements climatiques. Évoquant la gouvernance du Groupe Crédit Agricole et de sa filiale CA Transitions & Énergies, dirigée par l'ancien DGA du Crédit Agricole Centre Loire, il a également été souligné l'engagement et les actions concrètes entreprises pour répondre à ces défis environnementaux.

D'après communiqué



Arnaud Bodolec, agriculteur du Cher et président depuis 2021 de la Caisse régionale du Crédit Agricole Centre Loire, a été reconduit dans ses fonctions.

// EN BREF

Projets alimentaires territoriaux Un nouveau portail

Le ministère de l'Agriculture, l'Agence de la transition écologique (Ademe), Terres en villes et Chambres d'agriculture France ont annoncé le 28 mars, la mise en ligne d'un nouveau portail pour les projets alimentaires territoriaux (PAT). Ce nouveau site[1] offre notamment une cartographie interactive des PAT de France métropolitaine et des outre-mer. *« Ce service permet de situer les PAT sous de nombreux jours : à l'échelle régionale et départementale, par rapport aux spécificités du territoire, selon les particularités du PAT »*, indique le communiqué. De même, cette plateforme comporte une base de données assez complète qui, à l'aide d'indicateurs et de mots-clés, permet de comprendre où en sont les territoires et quels sont leurs enjeux. Le site qui dispose d'un annuaire des acteurs se veut également une boîte à outils pour accompagner les PAT. Il est *« animé en 2024 par l'association Terres en villes et Chambres d'agriculture France »*, précise le communiqué.

(1) https://france-pat.fr/

Conflits de voisinage Le Parlement adopte une loi en espérant limiter les contentieux

Le Parlement a définitivement adopté le 8 avril un texte contre les conflits de voisinage, notamment entre agriculteurs et néoruraux qui s'installent à proximité de certaines exploitations, rapporte l'AFP. Après une large adoption au Sénat, c'est l'Assemblée nationale qui a donné le dernier feu vert, en adoptant par 46 voix contre 7 le texte de la députée Renaissance Nicole Le Peih (Morbihan), agricultrice de formation, dans sa version issue de la CMP (commission mixte paritaire). La proposition de loi inscrit dans le Code civil le principe d'une responsabilité fondée sur les *« troubles anormaux de voisinage »*. Cette notion existait déjà dans la jurisprudence mais n'était pas codifiée. Une exception sera prévue à cette nouvelle responsabilité civile : lorsque le trouble découle d'activités préexistantes à l'installation de la personne plaignante. Autre demande du monde agricole, que les sénateurs ont intégré dans le texte : le trouble anormal de voisinage ne sera pas caractérisé dans le cas où les activités résultent d'une mise aux normes postérieure à l'installation de la personne s'estimant lésée, ou qu'il n'est pas constaté de *« modification substantielle »* de nature ou d'intensité.

COLLECTIVITÉS

// RESTAURATION COLLECTIVE

Une loi Égalim à la peine

Le ministère de l'Agriculture organisait, début avril, une conférence consacrée aux solutions à apporter aux difficultés, pour la restauration collective, d'atteindre les objectifs fixés par la loi Égalim.

« Le compte n'y est pas », ont reconnu en chœur le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau et la ministre déléguée Agnès Pannier-Runacher en ouverture de la « Conférence des solutions de la restauration collective » organisée le 2 avril à Paris, au ministère de l'Agriculture. Le secteur est en effet loin d'atteindre les objectifs fixés par la loi Égalim (lire encadré) qui impose depuis le 1er janvier 2022 que les acheteurs s'approvisionnent à hauteur de 50 % en produits durables et de qualité, dont 20 % de produits biologiques et plus encore ceux prévus par la loi Climat et résilience qui prévoit l'approvisionnement à 100 % en viandes et produits de la pêche durable et de qualité pour l'État et à 60 % pour les autres périmètres de la restauration collective. *« L'État lui-même ne respecte pas ses ambitions »*, a admis Marc Fesneau. Dans ce contexte, la réunion - à laquelle ont participé quatre ministres - visait à mobiliser les troupes des gestionnaires de cantine, des collectivités et des sociétés de restauration collective privée (à qui les objectifs de la loi s'imposent depuis le 1er janvier 2024) mais aussi à présenter les outils et mesures à leur disposition et à partager des initiatives locales ayant permis de répondre aux ambitions d'Égalim.

Plus d'un milliard d'euros supplémentaires

Le rendez-vous entendait également répondre à l'impatience du monde agricole à qui la mise en œuvre de cette mesure a été présentée comme un puissant levier de valorisation de la production française locale et de qualité. Selon Marc Fesneau, la réalisation des objectifs de la loi permettrait de dégager 1,2 milliard d'euros de chiffre d'affaires supplémentaires en achat de matières premières agricoles. Les différentes administrations ont présenté plusieurs dispositifs susceptibles d'accompagner les gestionnaires de la restauration : l'aide à la tarification sociale des cantines scolaires à destination des communes rurales avec un financement par l'État pour chaque repas proposé à un tarif inférieur ou égal à 1 € ; les programmes « Fruits et légumes à l'école » et « Lait et produits laitiers à l'école » financés par l'Union européenne ; ou encore le « plan de transformation écologique de l'État » qui prévoit notamment de financer des produits durables et de qualité dans certains circuits. *« Dans les Crous (universités), nous allons investir dès ce printemps pour que le beurre, le fromage et les steaks soient 100 % bios et que la viande de porc soit Label rouge »*, a indiqué Stanislas Guérini, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques. La montée en puissance des produits durables et de qualité passe également par une adaptation du fonctionnement de la commande publique, a estimé Stéphane Morin, adjoint à la direction des achats de l'État.

Caractéristiques différenciantes des productions françaises

Un groupe de travail « Économie » constitué au sein du Conseil national de la restauration collective (CNRC) planche sur des dispositions qui permettraient de s'ouvrir plus largement aux produits issus des filières françaises. L'une d'elles tendrait à identifier *« des caractéristiques différenciantes de la production française qui puissent être intégrées dans les cahiers des charges des acheteurs dans le respect du code de la commande publique »*, a expliqué Stéphane Morin. À cet égard Marc Fesneau s'est félicité d'avoir obtenu que la Commission européenne *« mette sur la table »* la possibilité d'orienter les achats de la commande publique dans les réglementations nationales *« en faveur d'achats de proximité »*. L'atteinte des objectifs de la loi Égalim passe également par l'implication des acteurs de terrain. Plusieurs collectivités ont témoigné de leur intention de prendre à leur charge l'effort nécessaire pour y parvenir. *« La région Grand-Est a voté dernièrement le financement d'un bonus de 20 centimes par repas dédiés à des produits bio, locaux et sous Signes de qualité »*, a indiqué Béatrice Moraud, vice-présidente à l'agriculture de la Région Grand-Est. *« Notre intention est d'aller au-delà d'Égalim, et d'aboutir à deux tiers de circuit court dont un tiers de bio dans les cantines de lycées à l'horizon 2030 »*. Plusieurs modèles de mutualisation des moyens ont également été présentés. L'association des Coordonnateurs de groupements d'achat des établissements publics locaux d'enseignement de Nouvelle-Aquitaine (Acena), assure les achats pour 620 collèges, lycées et mairies, soit plus de 53 millions d'euros d'achats. *« Cela permet de créer des débouchés sécurisés, avec des marchés publics adaptés au territoire »*, a témoigné le gestionnaire de l'association Thierry Pousson. Il reste que pour beaucoup de restaurants de collectivités, d'entreprises ou du secteur médico-social, la question de la prise en charge du surcoût reste un obstacle difficile à franchir. Le budget moyen dédié aux 10 millions de repas servis chaque jour en restauration collective s'élève en effet à 2 €.



De gauche à droite : Dominique Faure, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoire, Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Agnès Pannier-Runacher, sa ministre déléguée, et Stanislas Guérini, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques.

Actuagri

Loin des objectifs

La marche est encore haute pour atteindre les objectifs d'Égalim en restauration collective. La mise en œuvre de la loi est elle-même difficile à estimer, une minorité des 81 000 restaurants concernés déclarant en ligne leurs données d'achat sur le site macantine.fr. Le rapport du gouvernement transmis au Parlement en février fait état de taux d'approvisionnement en produits durables et de qualité de 27,5 %, dont 13,1 % de bio en 2022, en progression par rapport à 2021 mais encore très loin des objectifs fixés.

Selon un recensement effectué auprès des établissements des différents ministères, *« on est à seulement 22 % de produits durables et 9 % bios dans la restauration collective dépendant de l'État »*, a indiqué Marc Fesneau. Quatre milliards de repas sont servis chaque année en restauration collective, représentant entre 7 et 8 milliards d'euros d'achats de matières premières agricoles.

// INITIATIVE

58 Opération nature propre à Champcelée

Dans le cadre de l'action nationale « J'aime la nature propre », une initiative fut menée le 15 mars à Champcelée.

Le 15 mars, Fanny Cadoux, apicultrice à Suilly-la-Tour, et Jean-Pierre Chol, président de l'association Équilibre du Corps Suillyzois, se sont associés à la Fédération de Chasse de la Nièvre autour de l'événement « J'aime la nature propre ». Pour mémoire, ce dernier est une campagne nationale proposant des ramassages de déchets dans tout le territoire [1]. Ainsi, Fanny et Jean-Pierre ont fédéré une quinzaine de personnes afin de collecter les déchets lors d'une randonnée autour du hameau de Champcelée. Armés de gants (fournis par la FDC 58) et de pinces (fournis par la municipalité), de nombreux objets ont été ramassés comme un aspirateur, des pneus ou encore des bouteilles vides.

D'après communiqué

1. https://www.chasseurdefrance.com/jaime-la-nature-propre-une-edition-2024-denvergure-nationale/



Fanny Cadoux

Les déchets ont été récoltés sur un parcours de 8 km autour de Champcelée.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Conduite d'un autoclave

• 24 et 25 avril

À la CUMA « Les agités du bocal » - 2de journée réservée aux adhérents.

Corine Garnier-Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Calibrer son projet de nouvel atelier

• 30 avril, 23 mai et 7 juin à Bretenière

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

// Se préparer à la cessation et à la transmission de son activité

• 2 et 16 mai à Créancey

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

// Je règle et maintiens ma moissonneuse-batteuse

• 29 mai à Bretenière et sur exploitation

Stéphanie Tournois, CA21 - 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Quelle flore dans vos prairies ?

• 25 avril

Dans la programmation PAC 2023 - 2027, les cahiers des charges des MAEC imposent la participation des bénéficiaires à une formation au cours des deux premières années de l'engagement, soit avant le 15 mai 2025 pour un engagement ayant débuté en 2023. Dans ce cadre, la Chambre d'agriculutre propose une formation sur le sujet avec au programme un focus sur le cahier des charges de la MAEC "systèmes herbagers et pastoraux", la reconnaissance des plantes exigées dans le cahier des charges de la MAEC "systèmes herbagers et pastoraux" sur prairies permanentes "cibles" et la notion de « plante bio-indicatrice » : ce que les plantes indiquent sur le milieu où elles se trouvent. Lieu : Nevers.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Réussir le séchage de ses fruits et légumes

• 26 avril

Les fruits et légumes séchés sont relativement faciles et peu coûteux à mettre en œuvre afin de compléter une gamme de produits pour satisfaire les clients : tomates, poivrons, champignons, fraises, petits fruits, etc,… et même les plantes à parfum aromatiques et médicinales peuvent être séchées en vue de fabriquer des tisanes !

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Booster mon entreprise : E-réputation, référencement web, réseaux sociaux

• 2 demi-journées le mardi 30 avril matin et le lundi 6 mai matin

L'e-réputation d'une entreprise et de ses activités est devenue un élément important à ne pas négliger, elle influence efficacement une décision d'achat. Recrutement des prospects, fidélisation des clients sont autant d'actions qui sont en lien direct avec votre e-réputation !

Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Piloter son entreprise dès les premières années d'installation

• 28 mai

La Chambre d'agriculutre propose une formation afin d'être capable de faire le point, d'analyser ses chiffres et de décider de sa stratégie d'entreprise dès les premières années d'installation. Lieu : Nevers.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

// Maec BFC : je maîtrise mon engagement en Maec

• Mardi 23 avril après-midi

À Saint-Sauveur-en-Puisaye (le 9 avril) et à Moutiers-en-Puisaye (le 23 avril).

Contact : Marianne Ranque (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 51 74 08.

// Intégrer un chien de protection dans un troupeau

• Mardi 30 avril, mardi 11 juin et mercredi 17 juillet

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre et à Lainsecq.

Contact : Marianne Ranque (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 51 74 08.

// Certicrea : Réussir mon installation en société

• Vendredi 3 et jeudi 16 mai

À Auxerre (Chambre d'agriculture).

Contact : Cyrille Fournier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 10.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Journée technique Cuma

• 16 avril

La Fédération des Cuma organise un rendez-vous technique sur l'optimisation des ressources naturelles, mardi 16 avril. La matinée, à partir de 10 heures, est organisée en partenariat avec Irisolaris à la Cuma du Méchet à Monthelon (71) pour présenter un projet de hangar photovoltaïque. L'après-midi, à partir de 14 h 30, est organisée en partenariat avec la Chambre d'agriculture et le Département de Côte-d'Or, au Gaec de Bontin à Autun (71) pour discuter de la production de plaquettes bocagères et de leur utilisation comme litière pour les animaux.

Inscriptions auprès de Victoria Seidenglanz (06 29 34 49 50, victoria.seidenglanz@cuma.fr)

// Fête du bœuf à Créancey

• 20 avril

L'association « Fête du Bœuf de Pouilly » organise son traditionnel concours d'animaux de boucherie samedi 20 avril. Au programme : opération des jurys et classement des animaux de 8 heures, ouverture au public et vente à 10 heures, repas avec viande charolaise locale à 13 heures, remise des prix à 15 h 30.

Renseignements au 03 80 90 68 80.

NIÈVRE

// Programme « des journées s'installer en… »

• 23 avril et 22 octobre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise des journées à la découverte d'une production. Ainsi, le 23 avril (de 9 h 30 à 17 h) ce sera au tour du bambou d'être mis en avant, avec la découverte de cette production avec M. Templier de chez Onlymoso, le matin. Puis, l'après-midi sera consacrée à la visite de l'exploitation de Julien Léger à Saint Ennemond (Jardin de l'Abron). Pour finir, le 22 octobre (de 9 h à 17 h – lieu à définir), ce sont les petits fruits qui seront mis en lumière, sur le même principe de découverte et de visite d'une exploitation en lien avec ce thème. Inscriptions obligatoires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – Marine Vaillant, conseillère entreprise installation à marine.vaillant@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 39.

YONNE

// Réunion de présentation de la filière noisette

• Lundi 15 avril

À 14 heures, à Villevallier (salle des fêtes, rue Blanchard).

• Mardi 16 avril

À 9 heures, à Lézinnes (salle polyvalente, 7 route de Frangey).

Contact : Éric Ducornet, responsable projets filières SeineYonne, au 06 85 93 29 14 ou à educornet@seineyonne.fr.

// Assemblée générale de Groupama

• Mardi 16 avril

Dès 17 h 30, à Joigny (dans les salons de l'hôtel de Ville), pour la caisse locale du Centre Yonne.

• Jeudi 18 avril

Dès 17 h 30, à Avallon (salle du marché couvert), pour la caisse locale du Pays Avallonnais.

• Jeudi 25 avril

Dès 18 heures, à Ancy-le-Franc (salle des fêtes), pour la caisse locale de l'Armançon.

• Mardi 30 avril

Dès 17 h 30, à Venoy (salle des fêtes), pour la caisse locale de l'Auxerrois.

• Vendredi 3 mai

Dès 18 heures, à Charny (au restaurant La Ruche Gourmande), pour la caisse locale de Puisaye-Forterre.

• Mardi 14 mai

Dès 17 h 30, à Villeneuve-l'Archevêque (à l'auberge des Vieux Moulins Banaux), pour la caisse locale de Vanne et Othe.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Nouvelle évolution de la grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole de des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés

À la suite de la hausse du Smic au 1er janvier 2024 à 11,65 € brut/heure, les paliers 1 et 2 de la grille nationale des salaires minimas de la Production Agricole et Cuma se sont vu rattraper par le Smic. Ainsi, les partenaires sociaux ont décidé de se réunir pour négocier de nouveau la grille nationale et sont parvenus à un accord le 18 janvier dernier. Un avenant n°8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,65
12 - 16	2	11,74
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.

Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.

Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 116,46 (indice 2023)}}{\text{110,26 (indice 2022)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

09/04/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 824 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	E	450-500	3,85	4,05	3,91	
	U	200-250	3,97	4,35	4,21	+ 0,10
		250-300	3,98	4,16	4,11	+ 0,11
		300-350	4,02	4,23	4,10	+ 0,19
		350-400	3,80	4,19	3,93	+ 0,15
		400-450	3,75	3,91	3,83	+ 0,07
		450-500	3,53	3,81	3,69	+ 0,05
	R	300-350	3,72	3,78	3,75	- 0,01
		350-400	3,72	3,78	3,75	+ 0,07
		400-450	3,69	3,77	3,71	+ 0,07
F	U	200-250	3,72	4,05	3,77	
		250-300	3,65	4,01	3,78	+ 0,09
		300-350	3,63	3,71	3,67	+ 0,09
		350-400	3,49	3,69	3,61	+ 0,02
	R	300-350	3,50	3,52	3,50	- 0,05

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 50 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	400-450	3,29	3,29	3,29	- 0,18
		450-500	3,13	3,22	3,19	
F	U	400-450	3,29	3,29	3,29	- 0,19
		450 et +	313	3,22	3,19	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 315 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2,62	2,78	2,66	- 0,04
	R	+ 500 kg	2,44	2,58	2,53	+ 0,02
F	E	24 à 36 mois	3,38	3,81	3,51	+ 0,04
	U	24 à 36 mois	3,00	3,33	3,17	- 0,04
		- 5 ans	2,88	3,21	3,06	+ 0,06
		5 à 10 ans	2,86	3,21	3,00	+ 0,01
		+ 10 ans	2,65	2,85	2,71	+ 0,07
	R	- 5 ans	2,68	2,86	2,78	+ 0,01
		5 à 10 ans	2,52	2,91	2,76	- 0,02
		+ 10 ans	2,17	2,65	2,53	+ 0,08

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 189 - Taux de vente : 98 %

Broutards : De gros apports cette semaine une fois de plus, ce qui permet d'attirer de nombreux acheteurs pour différents débouchés (export et France). La qualité de la marchandise est correcte en général ce qui permet d'avoir des transactions fluides à des cours fermes voir à haussiers.

Laitonnes : De même que pour les broutards.

Vaches / génisses 30 mois : Les animaux herbagés de bonne qualité sont très recherchés à cette époque, comme à l'accoutumée. Ce qui permet de nouveau une légère hausse des cours. Néanmoins, on ressent un plafonnement dans les bonnes vaches de viande, en corrélation avec un écoulement lent de la viande dans les abattoirs.

Taureaux : Cours quasiment reconduits.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

25/03/2024

Effectif : 248

Broutards :	(250 - 400 kg)	930 - 1510 / 3,50 - 3,87
Broutards :	(410 - 450 kg)	1520 - 1620 / 3,59 - 3,73
Laitonnes :	(225 - 330 kg)	870 - 1180 / 3,38 - 3,93
Laitonnes :	(365 - 430 kg)	1280 - 1400 / 3,25 - 3,53
Génisses 16 - 24 mois :	(400 - 545 kg)	1200 - 1700 / 2,83 - 3,28
Génisses 24 - 36 mois :	(465 - 785 kg)	1310 - 2500 / 2,78 - 3,20
Vaches légères :		1230 - 1700
Vaches entre deux :		1740 - 1890
Vaches lourdes :		2000 - 2590

COTATIONS NON COMMUNIQUÉES

Vente rapide et globale en mâles à des tarifs plus soutenus. Commerce plus actif en femelles légères en des cours en progression. Légère baisse en lourdes. Pas d'invendu. Demande toujours présente en vaches maigres à des tarifs très fermes. Cours stables en lourdes avec quelques invendus.

Bovins gras : 7

Vaches de viande : 5,34 à 5,42 € kg de viande.

Cours reconduits. Vente globale.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

18/03/2024

Effectif : 28

Cours reconduits en agneaux.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

04/03/2024

Agneaux gras — *Effectif : ?*

Poids	Conformation	Cours relevé (euros/kg vif) Mini	Maxi	Moyenne	Variation
moins de 38 kg	E				
	U	4,72	5,00	4,88	+ 0,36
	R	4,43	4,85	4,64	+ 0,68
38 - 44 kg	E				
	U	4,49	5,17	4,92	+ 0,44
	R	3,97	4,17	4,02	- 0,21
44 - 50 kg	E				
	U	4,67	4,67	4,67	+ 0,21
	R				
plus de 50 kg	E				
	U	2,11	3,77	3,21	- 0,97
	R				

Agneaux laitons — *Effectif : ?*

Poids	Conformation	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
moins de 38 kg	E				
	U	5,10	5,10	5,10	+ 0,41
38 - 44 kg	E				
	U	4,93	5,18	5,06	+ 0,47
44 - 50 kg	E				
	U	5,07	5,10	5,09	+ 0,51

COTATIONS NON COMMUNIQUÉES

OBSERVATIONS

Effectif global : 280 - Taux de vente : 100 %

Petit marché, mais normal pour la saison. Vente totale.

La proximité immédiate du début du Ramadan, et les fêtes Pascales qui arrivent rapidement dopent les ventes d'agneaux et de brebis qui voient leurs tarifs progresser de manière importante.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

03/03/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 148 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M Charolais	U	350-400	3,76	3,77	3,76	+ 0,13
		400-450	3,61	3,73	3,68	+ 0,05
F Charolais	U	250-300	3,48	3,76	3,58	
		300-350	3,42	3,61	3,48	
M Limousins	U	400-450	3,98	4,00	3,98	

OBSERVATIONS

Effectif global : 204 - Taux de vente : 95 %

Broutards : La demande reste très forte et la qualité des animaux est au rendez-vous. Les cours augmentent cette semaine.

Laitonnes : 30 femelles en vidéos vendus 3,52 du kilos vif. Cotations reconduites sur le marché, vente rapide.

Vaches : Le nombre de vaches, cette semaine, ne permet pas d'établir une cotation, néanmoins quelques paquets de vaches suitées commencent a sortir et trouve preneur rapidement.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

03/04/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 251 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,77	5,29	5,18	- 0,11
		de 38 à 44 kg	5,03	5,72	5,37	+ 0,05

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 94 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,32	1,56	1,45	
		+ de 60 kg	1,52	1,96	1,82	- 0,06

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 98 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité		47	68	58	- 2,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 450 - Taux de vente : 99 %

Agneaux : La qualité des agneaux cette semaine est irréprochable dommage qu'il ne sortent que maintenant. Un léger tassement des cours est a prendre en compte derrière cette semaine pascale néanmoins tous les lots présentés trouvent preneurs rapidement a des cours très satisfaisant.

Brebis : Cours constant vente dynamique.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

08 Avril 2024

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : maintien des prix en femelles. En JB les volumes sont stables, mais pression sur les prix exercée par les acheteurs, alors pourtant que le marché italien est porteur, en hausse.

Bovins maigres : Le marché reste dynamique avec une bonne demande. Les cours sont facilement reconduits.

POLITIQUES

La **nouvelle campagne de déclarations PAC** est ouverte depuis le 1er avril… avec cependant des difficultés sur un certain nombre de dossiers, notamment en cas d'engagements MAEC. Ces problèmes devraient selon le ministère se régler progressivement, et d'ici le 15 avril. Rappelons, dans le même temps, que les déclarations d'aides bovines sont toujours opérantes, et ce, jusqu'au 15 mai ! → TéléPAC

ENVIRONNEMENT

Le ministère de l'Agriculture a annoncé, dans un communiqué de presse le 5 avril, le **déblocage de la seconde enveloppe d'aide à la reconstruction de 30 millions d'euros (M€) pour les agriculteurs touchés par les tempêtes et les inondations**. Cette enveloppe vient s'ajouter à la précédente, débloquée le 5 février, portant ainsi le montant total à 60 M€. La nouveauté cette semaine cependant: «Les agriculteurs du Calvados touchés par les tempêtes Ciaran et Domingos seront cette fois-ci éligibles à cette aide» annonce M. Fesneau.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Le 3 avril dernier, le gouvernement a annoncé la prolongation de la campagne de déclaration des approvisionnements en restauration collective sur l'outil « Ma Cantine » au 15 avril (au lieu du 31 mars initialement prévu).
Les éleveurs bovins ne peuvent que déplorer la nécessité de prolonger cette période de déclaration, alors que cet outil « Ma Cantine » de suivi des objectifs des lois EGalim et Climat & Résilience est essentiel à la bonne application de ces lois! La faiblesse des déclarants (13 000 cantines au 31 mars, sur 85 000 sur le territoire français) n'est aujourd'hui pas acceptable !

FAIT DE LA SEMAINE

Longtemps attendu, le **projet de loi d'orientation agricole** a finalement été présenté en Conseil des ministres le 3 avril, et le début des débats parlementaires est fixé à l'Assemblé nationale pour le 30 avril en commission puis mi mai en plénière. Malgré l'ajout de dispositions sur l'enjeu de souveraineté alimentaire et certaines améliorations de procédures, le texte devra largement être conforté si l'on veut en faire un réel outil pour conforter l'agriculture et répondre aux attentes notamment en élevage.

FOCUS

Les **cotations GBEA Bio** sur le mois de mars voient poindre une embellie avec une hausse du Prix Moyen Pondéré de 0.14€/kg. Cette hausse concerne l'ensemble des catégories animales. Les éleveurs bovins ne peuvent qu'appuyer et demander la poursuite de cette embellie dans les prix payés aux producteurs sur les mois à venir, dans cette situation de crise exceptionnelle que connait le bio, afin de relancer des signaux positifs et forts!

CHIFFRE A RETENIR

131.8

C'est le **niveau de l'IPAMPA viande bovine sur le mois de février 2024**. Ce niveau amène à l'estimatif suivant sur les prix de revient de la viande bovine : 6.13€/kg pour la vache allaitante, 5.94€/kg pour le JB et 4.06€ kg vif pour le Broutard. L'IPAMPA est en légère hausse sur mars (VS février), de 0.8 point du fait de l'augmentation du poste « Energies et lubrifiants » (+9.9%)

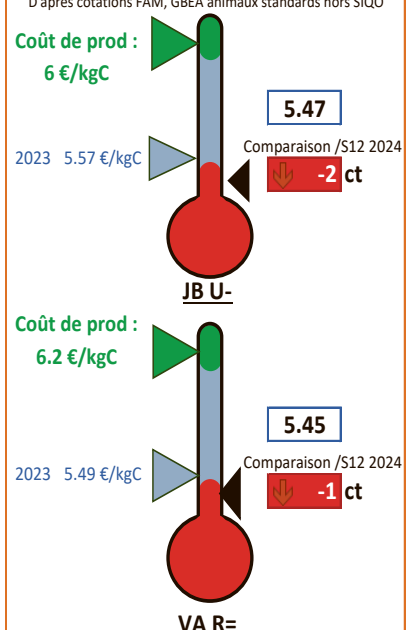
EN REGION

Afin de relancer le dynamisme des réseaux sociaux de la **démarche Eleveur et engagé** sur ce printemps, la FNB invite l'ensemble des départements à communiquer des images et vidéos d'éleveurs sur leurs exploitations, et dans les prés mais aussi d'animations magasins et de portes ouvertes ! Cette communication positive a pour but d'amener plus de visibilité à la démarche, porteuse de rémunération pour les éleveurs bovins!

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

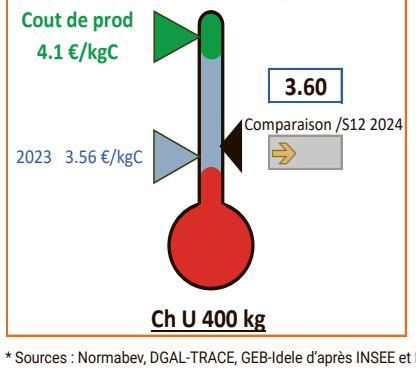
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

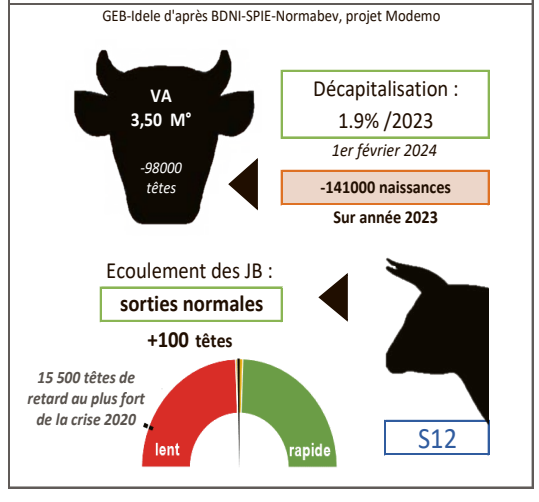
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

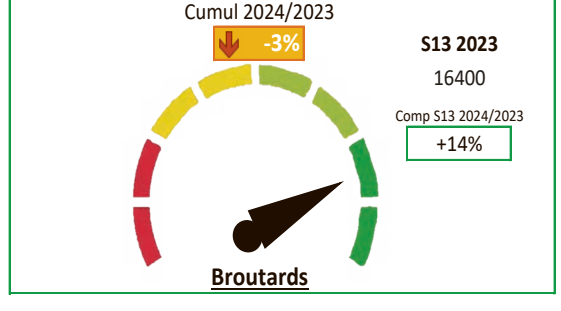
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

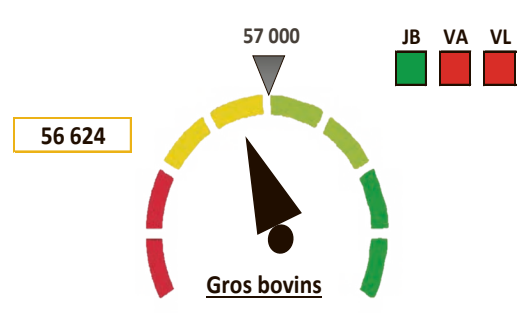
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 18 000 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6.20	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6.78	Génisse R + (€/kg éc.)
6	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4.1	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2023

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 15
du 8 au 14 avril.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les acheteurs sont nombreux face à des volumes en hausse et globalement de bonne qualité. La demande est soutenue tant à l'export qu'à l'engraissement. Le placement est très rapide et la tendance haussière se confirme : les cours sont très fermes voire progressent en toutes races et tranches de poids, atteignant des niveaux historiques. En femelles, l'activité est également très soutenue permettant quelques hausses tarifaires.

Gros bovins maigres : L'activité reste dynamique, les acheteurs sont en demande d'animaux herbagés et bien démarrés. Les bons sujets sont faciles à vendre à des tarifs globalement fermes, même si on sent une certaine prudence vu le contexte un peu plus morose en viande. Le bétail plus maigre se place plus difficile et cède quelques centimes.

Boucherie : Le commerce est globalement stable : toujours calme en allaitantes supérieures qui voient leurs cours facilement reconduits, tandis qu'on sent un léger mieux en races mixtes et laitières qui gagnent quelques centimes sur certaines places.

Veaux : Le commerce garde son dynamisme d'avant Pâques. La demande est bonne face à une offre toujours modérée. Les tarifs des allaitants sont stables voire se réajustent à la hausse ; les veaux laitiers ou croisés laitiers profitent de nouvelles hausses de tarifs et se placent facilement. En veaux gras, le marché est également plus actif en toutes catégories.

Ovins : En agneaux, la demande reste forte après les fêtes pascales, face à une offre qui progresse mais reste insuffisante pour satisfaire tous les besoins. Les acheteurs sont présents, les transactions sont rapides à des cours qui s'envolent de nouveau. En agnelets, les effectifs se redressent un peu mais peinent à combler les besoins : les tarifs sont en nette hausse également. En brebis, le commerce est stable et les cours reconduits.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

25 - Je suis à la recherche d'un tracteur Mercedes MB Trac, genre 1000, 1100, 1300, 1400, etc… Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

26 - Vends Ford 4630 4RM cabine boite 16AV 8AR pneus TBE 2 double effet 3370H origine TBE.
✆ 07 83 30 25 76

26 - Vends 1 tracteur Ford 5610 + 1 tracteur Fiat 7086 4 RM, les deux en TBE - Tarrière déportable - Prétailleuse Cemap - divers matériels pour la vigne.
✆ 06 25 01 40 62
04 75 04 89 51

89 - Vend tracteurs Massey 175, - Massey 65, embrayage à réparer, - Volvo 650, - une cuve inox sur roues 18 000 l. (1403)
✆ 06 49 73 55 94

Travail du sol

18 - Vends semoir à maïs 4 rangs et fertiliseur à sacs, boite à microgranulés, TBE, 2.000 euros ; herse rotative Maschio DM 3000, 2002, avec rouleau packer, barrede nivèlement et attelageportacourt, TBE, 3.000euros.
✆ 06.14.40.22.10

38 - Vends comb doublet record 3 m porte à court packer diam 450 3 rangs de dents lame niveleuse avec 10 dents rem élév tabac fruits L 5m l 2,05m tondeuse éléc Liscop.
✆ 04 74 84 72 44 HR

38 - Vends semoir à grain 13r 300 euros ; semoir à engrais centrifuge 200 euros ; chaine tracteur 16-9-24 500 euros.
✆ 06 85 13 90 48

71 - Vends charrue 4 fers Rabewerk, non stop mécanique + semoir anti-limaces Delimbe, 24 m + charrue 3 disques Cavel.
✆ 06 76 92 41 08

Récolte

26 - Vends presse New Holland 990BB avec broyeur botte 2M/0,90/0,90 entretien par concessionnaire.
✆ 06 95 65 20 96

26 - Cause décès, vend ramasseuse à noix marque Rousset 1400, état de marche, 17000 euros.
✆ 06 43 08 06 50

26 - Vends machine à vendanger Alma 150 chevaux, 6 cylindres turbo, équipé d'un pulvérisateur Calvet contenance 2000L. 1 remorque Alma 5 tonnes monocoque avec tarière déportable en TBE. 1 remorque Devès 6 tonnes, 4 roues.
✆ 06 25 01 40 62
04 75 04 89 51

58 - Vends prolonge pour colza biso 5.20 m., 1 scie électrique, - prolonge pour colza cheval 6.20 m., 2 scies électriques neuves, le tout TBE. (1501)
✆ 06 67 28 02 42

89 - Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, 8070, 8060, ou éventuellement 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

Arbo-viti

71 - Vends vendangeuse New Holland VN 2080, année 2010, TBE, révisé concession, tête de récolte 880 h, cellulle Berthoud Supair DPAE 5 rgs ext., rogneuse Collard 2 rgs, porte-outils, dispo., prix sur demande.
✆ 06 85 70 60 74

Epandage

38 - Vends épandeur Rur 5t table d'épandage pneus neufs prix à débattre.
✆ 06 60 61 88 78

Divers

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

07 - Vends faucheuse Khun gmd 600 II - Andaineur Khun 4521GM Krone 380 - broyeur Agram girofores - vibro Unia 5.40 tasse avant 4 pneus - andaineuse automotrice Vicon coupe 3.60 - 2 scies verticale
✆ 06 10 26 42 26

21 - Vends cause cessation : faucheuse GMD 3.20 m., - presse Krone vario pack 1800, - andaineur Kuhn 4321, - charrue Goizin 4 fers, - brabant NSH. Le tout TBE. (1108)
✆ 06 98 38 19 62

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM. (1202)
✆ 06 74 23 69 42

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles. (1505)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Vends semoir maïs Nodet 6 rangs - semoir tournesol 7 rangs 2 micros - Lève palette 3 points hydro - calibreuse abricots à grille 4 roues 13 6 24 - 4 L Renault.
✆ 06 83 10 97 79

26 - Vends cause retraite semoir Nodet 4 rgs maïs 550 euros, 5 rgs tournesol 850 euros, semoir engrais Vicon 800L ferm hydro 700 euros. Le tout à débattre.
✆ 06 79 81 58 13

38 - Vends pour pièce saxo diesel ; recherche Ford escorte turbo diesel 1,8l break ou pièces détachées du modèle.
✆ 07 89 26 53 32

38 - Vends andaineur Krone 4m20 ; caisse à volaille ; vis à grains ; salle de traite 1x5.
✆ 06 22 00 59 57

38 - Vends cornadis Jourdain neuf 5m 7 places 400 euros.
✆ 06 30 52 99 57

38 - Vends cuve à fuel 2p 1000l ; vibrosem 3m jumelages 9x5x48 et 12x4x36 tasse avant 1,6m.
✆ 04 74 54 25 21

38 - Vends cause cessation : Tracteur case maxum 110, cabine suspendu, relevage avant, prise de force avant, boite électrocommande 177 vitesses avant et 16 arrières 5900 heures avec chargeur Mailleux T10 + godet multiservice 2,2 mètres de large et manubal élévateur de bottes 6,5 m de haut. le tout très bon état. Vends fenaison : pirouette Kuhn 7601 8 toupies année 2003, bon état, andaineur Fella 350, 3,5 m de large. Travail du sol : vibroculteur 3,3 m de large, Piquets châtaigner 2,1 m à couper à la bonne lune..
✆ 06 75 11 57 59

38 - Vends cause cessation bétaillère ; séchoir à engrais Vicon ; cultivateur 13 dents.
✆ 06 11 73 88 93

38 - Cause retraite vends semoir maïs 4 rang PNU 1976 ferti DAP + micro 1000 euros avec ou sans vibrasem AV ; semoir 5 rangs PNU micro plateau tournesol + sorgo 1000 euros ; épandeur engrais Kuhn AXIS 20.2w GPS + pesé 8500 euros ; pulvé Berthoud 15m MACK 12 1200l 2500 euros ; charrue Kuhn master 120 sécu boulon 5 corps 16 pouces refaite à neuf 4000 euros ; herse rotative AMAZONE ke 302 portacour + pdf AR dent neuve carbure 4000 euros ; broyeur agrimaster230 marteaux + roue Ar 1500 euros ; semoir 21 rangs disque Kuhn premia 300 ordi + traceur + feux Ar 7000 euros ; le tout révisé en parfait état.
✆ 06 69 73 63 15

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

58 - Vends nourrisseur bottes rectangulaires 14 places avec toit, - nourrisseur bovins avec parc grande capacité, - pic 2 dents, 3 points. (1503)
✆ 06 67 28 02 42

58 - Vends couloir contention mobile bovin Ponge, réglable. (1502)
✆ 06 67 28 02 42

58 - Vends ensemble cellules grain Privé, tuyaux de reprise + gaines ventil., TBE, diam. 4.46 m, 700 quintaux, 5.70 H, - diam. 4.46 m., 450 quintaux, - diam. 5.34 m, 1 000 quintaux, H 5,78 m., - diam. 5.34 m., 850 quintaux, H 4.85 m., diam. 6.24 m., 1 500 quintaux, H5.78 m., - vis horizontale Raidler 16 m. diam. 160, marque Denis et complet,vis 12 m., 160 diam. Denis, + matériel divers, le tout TBE. (1504)
✆ 06 67 28 02 42

58 - Vends 2 pneus 1/3 d'usure 270/95 R 48, - 2 pneus neufs 235/60 R 16, 1 pneu neuf 200/60-14,5, - 2 roues complètes 1/3 d'usure 14.5/80 R 13. (1509)
✆ 06 67 28 02 42

BIOCOMPIG
fournisseur d'engrais organique en granulé
Compost et Engrais organique en Granulé
Fientes de POULE- PORC -CHAMPIGNON
Livraison rapide Grande quantité disponible
Guillaume au 06 75 45 88 09 - info@biocompig.fr

63 - AV faneuse Claas Volto 900, 8,70 m, 8 toupies, bâche de bordure, année 2023.
✆ 06 11 78 41 53

69 - Vends cuve métallique 2000 l. Merci d'appeler aux heures de repas.
✆ 04 74 70 62 84
ou 06 52 87 95 81

71 - Vends semoir Kuhn PN Maxima 2, 6 rgs, ext., incorporateur eng., disque, 2 micro PN, 6 rgs, pulvé Rau D2, 15 m, repliable, hydro, 1.000 l, C. ok, Renault 103-14TX, excel. état.
✆ 06 85 93 73 50



Véhicule

Utilitaire

26 - Vends 4 jantes Land Rover 5 trous BE 100 euros le lot.
✆ 06 89 99 42 88

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

Tourisme

38 - Vends Duster 4x4 très bon état 62000 kms 2017 ttes options prix : 14000 euros dispo mai.
✆ 06 08 84 09 47

Achat-Vente

Récolte

38 - Vends foin prairie 2023 très bonne qualité balles rondes 38620 Montferrat.
✆ 06 08 57 63 24

69 - Vend très beaux poireaux 130 € le Palox de 250 kg brut. Pomme de terre blanche 0.50€/ kg.
✆ 06 99 45 13 06

Fourrage

26 - Vends foin prairie naturelle récolte 2023 BR 120x120 stocké à l'abri quantité importante livraison possible selon la distance.
✆ 06 88 48 14 29

52 - Donnez des betteraves fourragères toute l'année : pensez aux chips de betteraves enrubannées. Aussi disponible : luzerne et trèfle enrubannés, farines de pailles de 2 à 22 big-bags.
✆ 07 71 20 82 96

71 - Vends foin BR, 120x120, sec, propre, prairie naturelle, région charolaise.
✆ 06 45 27 64 40

89 - Vends foin bottes rondes 120 x 120, 90 € la tonne. (1510)
✆ 06 87 50 82 50

Location

Chasse, Etangs

45 - Spécialiste lapin de garenne repris parc sur herbe, qualité extra repeuplement, garanties sanitaires, livraison, documentation sur demande.
✆ 06 82 28 12 19

Autres

63 - Agriculteur loue maison 8 personnes bien équipée proche des volcans d'Auvergne, Vulcania, Puy de Dôme idéale pour se retrouver en famille. Réservation au
✆ 06 14 19 42 90

Animaux

Bovin

01 - Prends en pension transhumance 15 à 20 Bovins du 12/05/2024 au 15/11/2024. Pâturage au calme et ombragé et alimenté naturellement en eau. Prix : Entre 1.40 € et 1.80 € HT/Tête et par jour, selon âge et taille du bovin.
✆ 06 24 32 65 17

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins de 15 - 16 mois, fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Magistral (RRVS), TGS. (0804)
✆ 06 28 02 04 05

21 - Vends reproducteurs charolais HBC, 13 à 15 mois dont certain pour génisses, - taureaux adultes, vêlage facile. IND ATAXIE. TGS, livraison assurée.GAEC Choubley -21210 La Motte Ternant. (0307)
✆ Laurent : 06 76 65 35 98
Baptiste : 06 37 23 32 07

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 16 à 17 mois, TGS, livraison possible. EARL Gabory Bruno - 21460 Jeux les Bard (0709)
✆ 06 87 43 40 33

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux 18 mois, gros veaux d'automne et veaux d'un an, TGS, Livraison assurée. Gaec Lechenault Frères – St Thibault. (0710)
✆ 06 24 24 69 93

21 - Vend bon taureau charolais 5 ans, vêlage facile cause consanguinité, disponible 15 avril. (1102)
✆ 06 86 00 02 01

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène Propose à la vente 40 taureaux de 2 ans et choix important de veaux d'un an. Le tout apte de suite à la saillie.Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (1101)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

38 - Vends taureaux blonde d'Aquitaine 22 mois type élevage bonnes origines.
✆ 07 68 01 27 90

42 - Vends taureaux charolais, HBC, 16-17 mois, vêlage facile, élevage et viande. Gaec Cuisset-Gacon, Saint-Germain-Lespinasse.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

43 - Prends bovins en estive ou pension, région Mont Mézenc.
✆ 06 70 37 07 91

58 - Vends reproducteurs 2 ans, très bonnes origines, TGS. EARL du Champ Morin - 58250 Saint Seine (5102)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Elevage HBC, origine IA vend 2 taureaux 2 ans, 18 mâles reproducteurs nés à partir 10/22, 12 génisses 18 mois, - 10 laitonnes sélectionnées sur facilité d'élevage : aptitude au vêlage, facilité de naissance, lait, trayons, sabots, caractère, sans cornes, finesse d'os. Francois Bouche. Eleveur/inséminateur – Cercy la Tour. (0406)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends taureaux charolais HBC 2 ans, 1 an et semences, bonnes origines, bons pédigrés. EARL Batho Serge - Saxi Bourdon (0506)
✆ 06 83 68 07 96

58 - Vends veaux reproducteurs 16 mois, plusieurs vêlages faciles, HBC, TGS. , - 3 taureaux adultes cause fin de saillie, - 10 vaches suitées cause surnombre. GAEC des Morillats 58360 Préporché. (0603)
✆ 06 33 49 46 88

58 - Vends taureaux charolais 13/15 mois HBC hivernés au pré, sans cornes, vêlage facile. GAEC Touillon-Moiron. (1109)
✆ 06 19 82 08 94

58 - Vends reproducteurs charolais 15 mois, HBC, grandes origines, gros gabarit, prix raisonnables, livraison assurée. GAEC Langlet 58140 Gacogne. (1113)
✆ 06 37 90 51 67

58 - Vends 1 taureau HBC 4 ans, - 2 taureaux HBC 2 ans, - veaux reproducteurs. GAEC Marion-58170 Luzy. (1301)
✆ 06 24 42 29 42
06 07 51 04 99

58 - Vends grand choix de taureaux HBC SC, hétéros et homozigotes, génotypés, 14 - 16 mois, apte à saillir, convient sur génisses, bonne qualité maternelle, GS, livraison assurée. EARL Colmont. (1303)
✆ 06 08 78 05 01
ou 06 99 25 33 53

58 - Vends taureaux charolais 13 - 15 mois HBC, SC, VF. Trinquet Gilles (1508)
✆ 06 84 04 06 89

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans maigres, hivernés au pré, vêlage facile. EARL Pellé Jérôme (1506)
✆ 06 47 59 78 09
ou 06 37 56 84 66

71 - Vends au choix bons taureaux HBC 2 et 3 ans, mixte, sans corne, vêlage facile, TGS. Ducert Claude Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61

71 - Vends 1 taureau charolais, 3 ans, type viande, cause retraite.
✆ 06 32 86 30 25

88 - Vends embryons sx femelle sur une shottle ex90 92ma qui approche les 100000 kg IA mère une goldwin achetée à eurogenetique souche us mars maui les embryons sont de chief et ambrose sur le même flush embryons également de sa fille par chief les embryons sont de ambrose sx femelle.
✆ 06 08 52 64 91

89 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs prêts à saillir, 40 mâles - vaches,- génisses. Vente permanente femelles et reproducteurs. Livraison posible. GAEC Cadoux Père et Fils -89420St André en Terre Plaine (0204)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

89 - Disponible à la vente reproducteurs charolais sans cornes 16 - 18 mois HBC, facilité de naissance, bon index, prêt à saillir, TGS, livraison assurée. Acceuil permanent. SCEA de Tameron - Montillot (0304)
✆ Mandron Laurent
06 87 16 54 66
Maxime : 06 42 67 44 29

PETITES ANNONCES

Caprin

26 - Vend 12 chevrettes saanen nées en mars 2024 élevage Capgènes 1100 I 36 TP 38 TB 70€.

✆ 06 02 11 40 39

Ovin

73 - A vendre béliers, agnelles Hampshire, agnelles noires du Velay/ Hampshire.

✆ 07 70 61 84 26

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.

✆ 06 08 06 98 65

Volaille, lapin

01 - Vends poules de réforme sur commandes uniquement.

✆ 06 62 27 62 71
ou 06 31 68 77 41 ap. 19 h

Chien

21 - Vends chiots Beauceron mâles, disponible en mai, non LOF, 700 euros. N° mère : 250268600225345, N° siret : 52530976100027 (1507)

✆ 07 78 67 72 07

26 - Vends 3 chiens Cão de gado transmontano nés le 20/12/2023, 2 mâles et 1 femelle,vaccinés, pucés non LOF, élevés avec les brebis, 500 euros. N° SIRET: 494 286 941 00013.

✆ 06 8 62 53 32

38 - Vends chiots Basset fauve de Bretagne 3 mois 1 mâle 1 femelle, FR SN 1 24122030, parents LOF.

✆ 06 84 11 95 33

38 - Achète chien truffier bon début faire offre.

✆ 06 40 89 50 73

70 - Réservez 4 chiots mâles et femelles Beaucerons de ferme. Nés le 20/02/24. Mère 250268712486682. Photo et plus d'infos

✆ 06 87 38 15 52

Equin

71 - Vends étalon et 2 juments pleines, comtois, PP.

✆ 06 88 59 16 46

71 - Vends mâle comtois du 10/07/2021, alezan crins laves, parents visibles.

✆ 06 76 13 04 11

Emploi

Offre

26 - ASPLS association d'intérêt général recrute 2 jeunes (F ou G) de 17 à 25 ans pour des missions à effectuer sur la commune de Cliousclat et Mirmande les W-E ou vacances scolaires: Accueil de groupes de scouts et formation sur ateliers proposés. Rémunération totale, 3500 euros, logement et nourriture fournie. Convivialité et bonne volonté requise. Contacter Serge Lebrat.

✆ 06 43 72 79 02

38 - Expl. BL + VA caprins transf. lait fromages vente directe recherche apprenti(e) motivé(e).

✆ 06 24 18 00 10

89 - Exploitation viticole cherche plusieurs intérimaires pour tous travaux viticoles. (1405)

✆ 06 12 77 16 19

89 - Exploitation céréalière et viticole cherche chauffeur tracteur en CDI ou CDD, emploi dès que possible, lieu de travail Préhy, possibilité logement. (1404)

✆ 06 12 77 16 19

SICAREV COOP — ÉLEVEUR DE GOÛT

Coopérative d'élevage en production bovine et ovine recrute :

1 TECHNICIEN CONSEIL Bovins Viande h/f en CDI à temps complet

- Accompagner les adhérents dans l'amélioration de leur production.
- Apporter aux éleveurs des conseils technico-économiques en alimentation, santé, génétique, bâtiments,...
- Participer au développement commercial du service agrofournitures de la coopérative.
- Accompagner les adhérents dans leurs différents projets.

Profil : Bac+2 - expérience de 3 à 5 ans dans le domaine. - Département 89 et limitrophes

Envoyez votre candidature à l'adresse suivante : *contactrh@sicarev.com*

AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)

MASSEY FERGUSON

Pour vente de matériels agricoles
sur les secteurs : Yonne / Côte-d'or / Aube
Poste en CDI

Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture,carburant,téléphone portable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes

Envoyer CV + LM à nathalie@lucasetfils.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

Boucheron — TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES

FENDT — JCB

Recrute pour son site de Ménétreux-le-Pitois (21)

Un CHEF D'ATELIER (H/F)

Contactez-nous au **03 80 97 01 50**
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

Terres de Bourgogne

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr

L'information vous accompagne partout !

Ordinateur Tablette Smartphone



Suivez-nous sur notre page Facebook

Des professionnels à votre service

SAS COMATEC Distribution — patura

- spécialiste clôtures électriques Patura sur la Nièvre
- démonstration de clôtures permanentes, devis gratuits
- mise en place des postes et réalisation des prises de terre
- sceaux à lécher mise à l'herbe « promo »

Thollé Jérôme 06 76 58 50 52 - jtholle@nordnet.fr - 58270 Saint-Sulpice

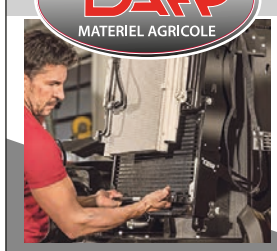
VENTE de BOIS
SCIERIE MOBILE

Scierie de Luzy — WIMMER FRANCE

Rue de Saint-André - 58170 Luzy - **03 86 30 88 84 - 06 75 66 49 03**
www.scieriedeluzy.com - **Professionnels et Particuliers**
Du mardi au vendredi de 8h00 à 17h30

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

DAFP MATÉRIEL AGRICOLE — **RECRUTE**



SUR SA BASE DE TOUCY (89)

- **1 technicien (H/F)**

connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées.
Formation assurée
Débutant accepté

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70

CASE IH

Votre spécialiste en matériel d'élevage



SAS CHAPUIS Frères
21450 Saint-Marc-sur-Seine - 03 80 93 22 28
www.chapuis-freres.fr

«Plus qu'un emploi, Chapuis Frères vous offre une carrière ! »

RECRUTE UN TECHNICIEN DE MAINTENANCE (H/F)

MISSION : Assurer les montages, dépannages et l'entretien des machines à traire et robots des secteurs 21,10, 89.
COMPÉTENCES REQUISES : BAC+2 électrotechnique/électromécanique. Une formation ou expérience en maintenance (BAC ou BTS MEI/MAI) serait appréciée pour répondre aux exigences techniques de ce poste.
Poste à pourvoir immédiatement.
Salaire motivant à négocier selon diplômes et expérience.

DeLaval

Contactez Caroline ou Alexis : 03 80 93 22 28 - direction@chapuis-freres.fr

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS** (Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.** (Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS** (Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

GEODA
Société par actions simplifiée
au capital de 40.000 Euros
Siège social : Rue de Labergement
21130 AUXONNE
RCS : DIJON 493 373 898

Aux termes d'une décision du 11 mars 2024, la présidente a décidé de nommer en qualité de directeur général, à compter du 11 mars 2024 pour une durée illimitée :
- Madame Morgane DROMARD demeurant 14 bis rue de Moissey – 21130 AUXONNE
POUR AVIS
La Présidente

AL24013162

MODIFICATION DU CAPITAL

GARAGE MASSON
Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 63 rue Chevreul,
21000 DIJON
895 123 412 RCS DIJON

Par décision du 31/03/2024, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 170.000 € par incorporation de réserves, entrainant une modification des articles 6 et 7 des statuts :
Capital ancienne mention : 30 000 €
Capital nouvelle mention : 200.000 €
Pour avis
La Gérance

AL24013164

MODIFICATION DU CAPITAL

Par décision en date 26/02/2024, les associés de la société CHAPUIS FRERES, SAS au capital de 20 800 euros ramené à 10 400 euros, Siège social : 7 Route de Magny Lambert 21450 SAINT-MARC-SUR-SEINE, RCS DIJON 341 279 362, ont décidé de réduire le capital social de 10 400 euros pour le ramener de 20 800 euros à 10 400 euros par voie de rachat et d'annulation de 650 actions. Par décision du 26/03/2024, les associés ont constaté que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée et par décision du 01/04/2024 décidé de nommer aux fonctions de Présidente Madame Caroline CHAPUIS demeurant 4 Chemin de la Bergerie 21450 SAINT-MARC-SUR-SEINE en remplacement de Monsieur Maurice CHAPUIS, Président démissionnaire, et de nommer aux fonctions de Directeur Général Monsieur Alexis CHAPUIS demeurant 5 Rue Léon Biancotto 21121 DAROIS en remplacement de Madame Caroline CHAPUIS Directrice Générale démissionnaire. Les statuts ont été modifiés en conséquence
POUR AVIS - La Présidente

AL24013169

MODIFICATION

SEML CÔTE-D'OR ENERGIES
SA au capital de 2 240 000 €
Siège social : 9A rue René Char
21000 DIJON
815 248 331 RCS DIJON

Aux termes de l'AGE du 10/01/2022, il a été décidé de modifier l'objet social comme suit à compter du 10/01/2022 :
La Société a pour objet, dans le cadre de la politique énergétique locale conduite enparticulier par les partenaires publics locaux qui ont compétence pour ce faire, l'acquisition,l'aménagement, la construction, l'exploitation de moyens de production, de stockage, dedistribution décentralisés et de vente d'énergie notamment d'origine renouvelable, ainsi quetoutes activités accessoires liées.Et, d'une manière plus générale, elle pourra accomplir toute opération financière, commerciale,industrielle, mobilière et immobilière pouvant se rattacher, directement ou indirectement, àl'objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation.
L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL24013173

NON DISSOLUTION

COEUR DE VIGNES
SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 38 route Départementale 974,
21700 COMBLANCHIEN
920 709 102 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 29 MARS 2024, l'AGE des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS
La Présidente

AL24013179

NON DISSOLUTION

CAFE DU SQUARE
SARL au capital de 1 200 €
Siège social : 26 bd Maréchal Foch -
21200 BEAUNE
519 076 145 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2023, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

AL24013181

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI SOROR
au capital de 500 €
Siège social : 14 Route Nationale 6 –
Hameau de Valloux
89200 VAULT DE LUGNY
520 077 397 RCS AUXERRE

Selon décisions du 22/03/2024, les associées ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 5 Rue de la Corvée Verte – 21110 MAGNY SUR TILLE, à compter du 22/03/2024, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. La Société, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro 520 077 397 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de DIJON. Gérance : Madame Catherine NACHIN, demeurant 14 Route Nationale 6 Hameau de Valloux 89200 VAULT DE LUGNY.
Pour avis
La Gérance

AL24013196

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARLU SHAMANKAYA
au capital de 6 500 €
Siège social : 14 Route Nationale 6 -
Hameau de Valloux
89200 VAULT DE LUGNY
497 608 398 RCS AUXERRE

Selon décisions du 22/03/2024, l'associée unique a transféré le siège social au 5 Rue de la Corvée Verte 21110 MAGNY SUR TILLE à compter du 22/03/2024, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro SIREN 497 608 398 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de DIJON. Gérance : Madame Catherine NACHIN, demeurant 14 Route Nationale 6 - Hameau de Valloux 89200 VAULT DE LUGNY.
Pour avis
La Gérance

AL24013200

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

GTR EM SASU au capital de 10 000€ Siège : avenue du Général de Gaulle 21130 Auxonne 921 039 756 RCS Dijon En date du 15/02/2024, l'associé unique a décidé de nommer au fonction de Président M. DESSI Sandro, demeurant 2 rue Le Chenois 90150 Foussemagne en remplacement de M. EDEM Marc démissionnaire. Formalités au RCS de Dijon

AL24013203

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

SCI ULNAUD
SCI au capital de 30.489,80€
Siège social :102 rue du Faubourg St Martin-
21121 FONTAINE LES DIJON
RCS de DIJON n°410 111 801

Aux termes d'une assemblée générale des associés du 27/12/2023, il a été décidé le transfert du siège social au 17 rue Thurot, 21000 DIJON à compter du 17/12/2023. Le gérant

AL24013222

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SOCNA SOLS
Société à responsabilité limitée
au capital de 21 000 euros
Siège social : 38, avenue de la République
21200 BEAUNE
877 588 921 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 29/03/2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 38, avenue de la République 21200 BEAUNE au 8, avenue Albert Bichot – ZAC des Cerisières 21200 BEAUNE à compter du 01/04/2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis, la Gérance

AL24013220

MODIFICATION DU CAPITAL

DBLZ SARL au capital de 20 000 €. Siège social : 6 rue en Rosey 21850 ST APOLLINAIRE. 818 796 658 RCS DIJON. Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 19/02/2024, il résulte que : le capital social a été augmenté d'une somme de 240 000 € par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Capital social : 20 000 € Nouvelle mention : Capital social : 260 000,00 € Pour avis La Gérance

AL24013228

MODIFICATIONS DES STATUTS

Par décision unanime en date du 29/03/2024, les associés de la société MOREAU SAN JOSE COLLIN LAMBERT, SCP de Masseurs-kinésithérapeutes, RCS DIJON 799 210 869 au capital de 1 500 euros, Siège social : 31 rue Jean Vachon 21130 AUXONNE, ont décidé de remplacer à compter du 29/03/2024 la dénomination sociale par SAN JOSE COLLIN LAMBERT, et de modifier en conséquence l'article 7 des statuts et ont pris acte de la démission de Monsieur Christian MOREAU de ses fonctions de gérant de la société, à compter de ce jour, et de ne pas procéder à son remplacement. Pour avis - La Gérance

AL24013241

MODIFICATIONS DES STATUTS

EARL BLONDON au capital de 8000€, siège social : 7 Rue Jouancey 21400 COULMIER LE SEC, 504038092 RCS DIJON, cession parts sociales par Sylvie BLONDON à Aurélie BLONDON et demission de Sylvie BLONDON de la gérance le 31/12/2023. Pour avis La gérance.

AL24013248

MODIFICATIONS DES STATUTS

ALAE
Société par actions simplifiée
au capital de 860.000 €
Siège social : 37 avenue du 14 juillet –
21300 Chenôve
R.C.S. Dijon 892 600 685

Par décision du 05/04/2024, l'Associée Unique a modifié la date de clôture de l'exercice social de la société.
L'article 6 « Exercice social » des statuts a été modifié en conséquence.
Ancienne mention :
Chaque exercice social commence le 1er mai pour se terminer le 30 avril de l'année suivante.
Nouvelle mention :
Chaque exercice social commence le 1er juillet pour se terminer le 30 juin de chaque année.
Exceptionnellement, l'exercice 2023/2024 aura une durée de 14 mois, commençant à courir le 1er mai 2023 pour se terminer le 30 juin 2024.
Mention sera faite au RCS de DIJON
Pour avis,

AL24013253

CHANGEMENT DE GÉRANT

HOLDESAND
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 050 000 euros
Siège social : 8 rue du Morvan
21390 MONTIGNY ST BARTHELEMY
RCS DIJON 504 624 784

Aux termes d'une délibération 05 mars 2024, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Yves DAVAL de démissionner de ses fonctions de co-gérant à effet du 5 mars 2024, et a décidé de nommer en qualité de nouveaux co-gérants pour une durée illimitée à compter du 5.3.2024 :
- Monsieur Stéphane BERNARD, demeurant 667 Route des Carrières, 69440 CHABANIERE
- Monsieur Lionel DEVENEY, demeurant 5 Allée des Hêtres, 38700 CORENC
Pour avis
La Gérance

AL24013258

COMMISSAIRE AUX COMPTES

HOLDESAND
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 050 000 euros
Siège social : 8 rue du Morvan
21390 MONTIGNY ST BARTHELEMY
RCS DIJON 504 624 784

Aux termes d'une délibération du 03 janvier 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé :
La société ALTESIS, dont le siège social est Le Soleil Levant, Immeuble Senaï, 11 chemin des Anciennes Vignes 69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR en qualité de co-Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices.
Pour avis
La Gérance

AL24013259

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

EARL BORNET - 137 326,07 euros - Siège social : Chemin de Gémeaux 21380 MARSANNAY LE BOIS - 409 916 020 RCS DIJON – AGE 31.12.2023, démission de M. Roland de ses fonctions de cogérant à compter du 31/12/23 (rue de Gemeaux – 21380 MARSANNAY LE BOIS.

AL24013266

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

FIG HOLDING
SARL au capital de 2000 euros
Siège social : 3A rue du Lycée
21000 DIJON
812 372 993 RCS DIJON

L'AGE du 18/03/2024 a décidé d'étendre l'objet social de la société aux activités de « gestion et centralisation de tous capitaux dont elle pourrait disposer » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Dépôt légal RCS DIJON.
Pour avis

AL24013272

// GÉRANCE

LOCATION GÉRANCE

Suivant acte sous seing privé en date à Laval du 29 juin 2023, la société LEADER INTERIM 39, SAS au capital de 37 000 euros, dont le siège social est 19 Rue des alouettes 95600 EAUBONNE, 344 135 850 RCS PONTOISE, a donné en location gérance à la société LEADER DIJON 2024, SNC au capital de 125000, dont le siège social est 11 rue Emile Brault 53000 LAVAL, 922 062 385 LAVAL, un fonds de commerce d'agence d'intérim sis 5 bis rue de Mulhouse - 21000 DIJON, à compter du 1er juillet 2023 pour une durée 3 années, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

AL24013180

// ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° 021 489 22 E0001 POUR LA REALISATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE POISEUL LA GRANGE (21)
Par arrêté préfectoral n° 502 **du 11 mars 2024, est organisée du 11 avril 2024 à 14h00 au 14 mai 2024 à 17h00 inclus, soit 34 jours consécutifs**, une enquête publique relative à la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Poiseul la Grange, d'une puissance de 3,83 MWc, déposée par la **SASU« le Parc d'entre les Deux Combes ».**
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact, l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE) en date du 3 décembre 2023 est consultable :
• sur support papier et sur un poste informatique en mairie de Poiseul la Grange aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, les mercredis de 14h à 16h00.
• Sur le registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/5184
• sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, au service urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT), bâtiment A bureau 106-de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à 16h00 du lundi au vendredi.
• sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante: Accueil → Actions de l'État → Environnement → Energies renouvelables → Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Durant cette même période, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, et tenu à sa disposition en mairie de Poiseul-la-Grange.
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur, par voie postale en mairie de Poiseul-la-Grange, siège de l'enquête ou par courrier électronique avant la clôture de l'enquête soit le **14 mai 2024 avant 17h00** à l'adresse suivante :
enquete-publique-5184@registre-dematerialise.fr
Les observations et propositions transmises par voie électronique seront accessibles sur le site dématérialisé https://www.registre-dematerialise.fr/5184 pendant toute la durée de l'enquête.
Monsieur Daniel MARTIN, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de Poiseul la Grange aux jours et heures précisés ci-dessous :
- Jeudi 11 avril 2024 de 14h à 17h
- Samedi 20 avril 2024 de 9h à 12h
- Mardi 14 mai 2024 de 14h à 17h
Monsieur Bernard MAGNET, commissaire enquêteur suppléant assurera la fonction de commissaire enquêteur en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à Mr ALLEYRON-BIRON Thierry -GEG ENER) 06 62 41 58 48 – t.alleyronbiron@geg.fr
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de madame la directrice départementale des territoires (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse -21000 DIJON), et **à ses frais**, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour accorder ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Poiseul la Grange, à la direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site internet de la préfecture de la Côte-d'Or :
Accueil → Actions de l'État → Environnement → Energies renouvelables → Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale des territoires,
Florence LAUBIER

AL24012938

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DEMANDEDE PERMIS DE CONSTRUIRE N° 021 349 21 B0008 POUR LA REALISATIOND'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DELIERNAIS (21)
Par arrêté préfectoral n° **504** du 13 mars 2024, est organisée **du 11 avril 2024 à 9h00 au 14 mai 2024 à 17h00 inclus, soit 34 jours consécutifs**, une enquête publique relative à la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Liernais, d'une puissance de 7,5 MWc,déposée par la **SARL« Ferme d'AKUO 11 ».**
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier comprenant notamment les pièces du permis de construire dont l'étude d'impact, l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE) est consultable :
• sur support papier et sur un poste informatique en mairie de Liernais aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
• Sur le registre dématérialisé pour la consultation du dossier mis en place à l'adresse suivante :https://www.registre-dematerialise.fr/5283
• sur support papier à la direction départementale des territoires, 57 rue de Mulhouse à Dijon, auservice urbanisme connaissance appui aux territoires (SUCAT), bâtiment A bureau 106, de 9h15 à 11h15 et de 14h00 à 16h00 du lundi au vendredi.
• sur le site internet de la Préfecture, pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante: Accueil → Actions de l'État → Environnement → Énergies renouvelables → Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions écrites :. Sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition en mairie de Liernais ;.
Sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse :
https://www.registre-dematerialise.fr/5283.
A l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé :
enquete-publique-5283@registre-dematerialise.fr
Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées par voie postale au commissaire enquêteur en mairie de Liernais avant la clôture de l'enquête soit au plus tard le 14 mai2024 à 17h00.
Madame Chantal DUBREUIL, désignée en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de Liernais aux jours et heures précisés ci-dessous :
- Le jeudi 11 avril 2024 de 9h00 à 12h00
- Le mercredi 24 avril 2024 de 14h00 à 17h00
- Le samedi 4 mai 2024 de 9h00 à 12h00
- Le mardi 14 mai 2024 de 14h00 à 17h00
Madame Josette CHOUET LEFRANC, commissaire enquêteur suppléant assurera la fonction de commissaire enquêteur en cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire.
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à Mr BLANCHARD Romain – 07 76 08 17 26 -rblanchard@akuoenergy.com
Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande auprès de madame la directrice départementale des territoires (direction départementale des territoires – 57 rue de Mulhouse -21000 DIJON), et à ses frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.
Le Préfet de la Côte-d'Or est compétent pour accorder ou refuser le permis de construire.
Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Liernais, à la direction départementale des territoires – 57rue de Mulhouse – 21000 DIJON et sur le site :
Accueil → Actions de l'État → Environnement → Énergies renouvelables → Enquêtes publiques concernant les projets de centrales solaires photovoltaïques
Pour le préfet et par délégation,
La directrice départementale des territoires,
Florence LAUBIER

AL24012940

// VENTE AUX ENCHÈRES

Société d'Avocats Cyril GUITTEAUD – Anne-Gaëlle LECOUR
4-6 Boulevard du Mail –
89100 SENS
03.86.83.00.18

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

le MARDI 11 JUIN 2024
à onze heures au Palais de Justice de SENS (Yonne)
Il sera procédé à la vente aux enchères publiques EN PLUSIEURS LOTS dont les LOTS CINQ à HUIT savoir :
Lot n° 5 :
Diverses parcelles à usage de terre, peupleraie et étang situées à VILLEBLEVIN, cadastrées Section C n° 1151 U n° 323, n° 325 n° 451 et YA n° 17 pour un total d'un hectare huit ares et trente-sept centiares
Sur la mise à prix de 25.000 €, avec faculté de baisse
Lot n° 6 :
Diverses parcelles en nature de bois et taillis sises à CHAUMONT-SUR-YONNE, cadastrées Section C n° 5 lieudit « Bois de Débat » pour dix ares, en nature de bois-taillis et à SAINT-AGNAN (89340), lieudit « La pièce des sablons », cadastrée Section C n° 1107 pour vingt-et-un ares quatre-vingts cinq centiares
Sur la mise à prix de 500 €, avec faculté de baisse
Lot n° 7 :
Diverses parcelles en nature de terre, peupleraie et étang situées à VILLENEUVE-LA-GUYARD, cadastrées Section A n° 1610, X n° 207, n° 172, n° 362, n° 363, n° 364, n° 366, n° 368, n° 886, et n° 1206 pour une superficie totale de cinq hectares vingt-huit ares et quatre centiares
Sur la mise à prix de 120.000 €, avec faculté de baisse
Lot n° 8 :
Diverses parcelles, cadastrées Section YE n° 29 sur la Commune de VILLEBLEVIN, Section X n° 182 sur la Commune de VILLENEUVE-LA-GUYARD, Section YC n° 33 sur la Commune de SAINT-AGNAN et Section ZN n° 186 à CHAUMONT-SUR-YONNE, en nature de terre, pour un total de sept hectares soixante-cinq ares deux centiares
Sur la mise à prix de 35.000 €, avec faculté de baisse
Outre les charges, clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire de SENS. Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de SENS.
Aucune visite n'est prévue, les lieux étant accessibles
Pour tous renseignements, et consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :
- Société d'Avocats Cyril GUITTEAUD – Anne-Gaëlle LECOUR, 4-6 Boulevard du Mail – 89100 SENS 03.86.83.00.18
- Sur le site : www.avoventes.fr
- Au greffe du Tribunal Judiciaire de SENS
Fait à SENS (Yonne), le 20 mars 2024. (signé) Maître Anne-Gaëlle LECOUR

AL24013210

// MARCHÉS PUBLICS

Commune De MOREY SAINT-DENIS

AVIS ADMINISTRATIFS

APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°3 DU PLU
Par délibération en date du 20/03/2024 le conseil municipal a décidé de ne pas soumettre la modification simplifiée n°3 du PLU à évaluation environnementale conformément à l'avis tacite de la MRAE. Par délibération du même jour le conseil a également tiré le bilan de la mise à disposition du public de la procédure de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme et approuvé ladite modification simplifiée, dont l'objet permet de modifier à la marge quelques prescriptions réglementaires pour tenir compte du retour d'expérience du PLU et lever certaines ambiguïtés.
Ces décisions ont été affichées en Mairie et sur le site internet de la Commune pour une durée d'un mois à compter du 02/04/2024 Les délibérations, ainsi que le dossier de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme, l'avis de l'autorité environnementale et le dossier de saisine attaché sont consultables en Mairie aux jours et heures d'ouverture. Le dossier sera également consultable sur le géoportail de l'urbanisme dès sa publication.

AL24013174

// DIVERS

APPEL A CANDIDATURES PAR L'ÉTAT

L'État lance un appel à candidatures concernant l'occupation et l'exploitation de la parcelle cadastrée ZI n°47 sise au lieu-dit « La Magnotte » à Mâlain (21410).
Parcelle en nature de terre et jardin d'une contenance de 6ha 25a 11 ca.
Les candidats déposeront leur dossier mentionnant leur projet et le montant proposé pour la redevance (le montant minimum fixé à 550 €) selon les conditions prévues à l'appel ouvert à candidatures disponible sur demande auprès du Service local du Domaine, Mme CESARI : veronique.cesari@dgfip.finances.gouv.fr – 03 80 28 68 97 ou téléchargeable sur le site : locations.immobilier-etat.gouv.fr.

AL24013214

AVIS DE CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information concernant les époux
Monsieur Antoine, Denis **SCHALLER**, Responsable développement commercial, et Madame Mégane **HENAULT**, coiffeuse, son épouse, demeurant ensemble à FONTAINE LES DIJON (21121), 34 rue des Plantes, nés Mr DIJON le10 avril 1992 et Mme à FONTAINE LES DIJON le 17 avril 1994, tous deux de nationalité Française, mariés sous le régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de FONTAINE LES DIJON (21121), le 20 juillet 2019 sans changement depuis, ainsi déclaré.
Information concernant la modification du régime matrimonial
Adoption du régime de la séparation des biens tel qu'il résulte des articles 1536à 1543 du Code civil.
Acte contenant le changement de régime matrimonial reçu par Me Clémence DENAIN, notaire à CHALON SUR SAONE, le 27 mars 2024.
Informations concernant l'opposition
Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit de commissaire de justice, auprès de Me Clémence DENAIN, notaire à CHALON SUR SAONE.
Pour avis et mention. Me Clémence DENAIN, notaire

AL24013207

LEGATIS DIJON/QUETIGNY

SUCCESSIONS VACANTES

Par testament olographe du 10 mars 2022, Monique MARTIN, décédée à MESSIGNY-ET-VANTOUX le 22 novembre 2023 a institué un légataire universel. L'acte contenant contrôle de la saisine du légataire a été établi par Me NOURISSAT-GONTHIER le 28/03/2024 ; la copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire de DIJON (21) le 2 avril 2024.
Les oppositions pourront être formées auprès de Me NOURISSAT-GONTHIER, notaire chargé du règlement de la succession, à DIJON (21), 23 rue Buffon dans les conditions de l'article 1007 du Code civil.
Pour avis.
Marjolaine NOURISSAT-GONTHIER

AL24013277

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

JLD.PAT Société civile immobilière en liquidation Au capital de 1.000 euros Siège social : 47, rue Chabot Charny 21 000 DIJON 438 436 743 RCS DIJON Suivant décision collective des associés en date du 30/09/2023, il résulte que les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Monsieur Jean Luc DESERT demeurant LES JARDINS DE LIVIA ENTREE B BATIMENT A ROTAJOLO AGOSTA 20166 ALBITRECCIA et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis.

AL24012823

DISSOLUTION

BIBAK SAS au capital de 1000 € Siège social : 28 RUE D YORK 21000 Dijon 794 648 725 RCS de Dijon L'AGE du 13/03/2024 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du 07/02/2024, nommé liquidateur M. EL BAKKOURI Hicham, demeurant 23 rue d'Alembert 21000 Dijon, et fixé le siège de liquidation au siège social. Mention au RCS de Dijon

AL24013060

DISSOLUTION

MASLO SARL au capital de 13720,41 € Siège social : 2 RUE JEAN BAPTISTE LALLEMAND 21000 Dijon 411 467 525 RCS de Dijon L'AGE du 31/03/2024 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur M. MASLOWSKI André, demeurant 2 rue Jean Baptiste Lallemand 21000 Dijon, et fixé le siège de liquidation au siège social. Mention au RCS de Dijon

AL24013155

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : CAP IMMOBILIER.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 3000 euros.
Siège social : 58 Rue DE LA REPUBLIQUE, 21250 SEURRE.
490789948 RCS de Dijon.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 18 mars 2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Sébastien FARINOT demeurant 11 rue de la Mairie, 21250 Montagny les Seurre et prononcé la clôture de liquidation de la société à compter du 31 décembre 2023.
La société sera radiée du RCS du DIJON.
Le liquidateur

AL24013163

CLÔTURE DE LIQUIDATION

AUXILIO
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 2 000 euros
Siège social : 8 Rue de la Mossière - 21220 FIXIN
Siège de liquidation :
8 Rue de la Mossière - 21220 FIXIN
RCS DIJON 521 477 224

Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2023 au siège de la liquidation sis 8 Rue de la Mossière à FIXIN (21220), l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Christian BOTTREAU, demeurant 8 Rue de la Mossière à FIXIN (21220), de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

ANNONCES LÉGALES

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24013202

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL DE LA CHAPELLE

Exploitation agricole à responsabilité limitée
en cours de liquidation conventionnelle
Au capital de 72 000 euros
Siège social : Route D 19
21150 LUCENAY-LE-DUC
448 713 115 RCS DIJON

L'assemblée générale ordinaire des associés en date du 29 mars 2024 a approuvé les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 31 décembre 2023, donné quitus et décharge de son mandat à M. Gilles BORNOT, liquidateur, et a constaté la clôture de la liquidation. Les comptes seront déposés au RCS de DIJON.
Le liquidateur

AL24013218

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant AGO réunie le 29/02/2024, les associés de la société SCI MARGAUX COLINE, SCI en liquidation au capital de 108 000 euros, Siège social et siège de la liquidation : 32 Place de la libération 21540 SOMBERNON, RCS DIJON 424 780 500, ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Dorothée ARMAND-VAUCHELET, demeurant 12 Route de Notre Dame d'Etang 21370 VELARS-SUR-OUCHE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis - Le Liquidateur

AL24013256

DISSOLUTION

SCI CHANTERIVE

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 182 938,82 euros
Siège social : 22 rue Saint-Maurice
21270 PONTAILLER SUR SAONE
Siège de liquidation :
22 rue Saint-Maurice
21270 PONTAILLER SUR SAONE
423 917 277 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 01.03.2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Gérard GÖTTI, demeurant Spiegelbergstrasse 18 4059 BALE (SUISSE), pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 22 rue Saint-Maurice 21270 PONTAILLER SUR SAONE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON,en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur

AL24013279

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

ETA GUILLEMAN
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : LA BOISSIERE,
21400 CHAMESSON
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHAMESSON du 13 mars 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : ETA GUILLEMAN
Siège : LA BOISSIERE, 21400 CHAMESSON
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 3 000 euros
Objet : Entreprise de travaux agricoles
Terrassements travaux publics
Terrassements divers- travaux de services agricoles
Production et vente d'électricité photovoltaïque
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
Monsieur Didier GUILLEMAN, demeurant Ferme de la Boissière, 21400 CHAMESSON
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL24013139

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION du 12/03/2024. FORME : Société civile immobilière. DENOMINATION : ROCA. SIEGE : Immeuble Baccara – 18 A Avenue de Langres 21000 DIJON. OBJET : l'acquisition par voie d'achat, échange, apport ou autrement, de tous immeubles bâtis ou non bâtis ; la construction de tous immeubles ; l'administration et l'exploitation, par tous moyen, bail, location ou autrement, des biens immobiliers dont elle est ou pourra devenir propriétaire ; éventuellement et exceptionnellement, l'aliénation du ou des biens immobiliers devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société. DUREE : 99 ans. CAPITAL SOCIAL : 1 000 euros de numéraire. GERANCE : Lucas BOUCHEROT (10 rue du Loup 39500 TAVAUX) et Romain MIOT (4 impasse du Château 71350 PALEAU). AGREMENT DES CESSIONS : Agrément requis dans tous les cas. Agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales. IMMATRICULATION : RCS DIJON. Pour avis. La gérance.

AL24013161

IMMATRICULATION EURL À CAPITAL FIXE)

CLEMAQ
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 rue Masson
21170 FRANXAULT
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FRANXAULT du 27/03/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : CLEMAQ
Siège social : 3 rue Masson, 21170 FRANXAULT
Objet social : Achat et vente de tous produits ou services par le biais de sites internet ou de market place.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Valentin RUINET, demeurant 3 rue Masson 21170 FRANXAULT, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24013166

DUVIVIER & ASSOCIÉS
Avocats et Notaires associés
Tours - Paris - Blois - Orléans
www.duvivieretassocies.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte signé électroniquement en date du 27/03/2024, il est constitué une société par actions simplifiée dénommée La Robe et le Bouquet ayant les caractéristiques suivantes :
Capital : 5.000 €.
Siège : 25 route de Semur 21390 PRECY SOUS THIL
Objet : L'achat, vente, exportation, importation, commercialisation et distribution de tous produits de la vigne, spiritueux et jus de fruits, vente de produits régionaux, épicerie fine et de tous articles matériels et accessoires relatifs à l'œnologie en général.
- La création, l'organisation, la réalisation, la gestion d'évènementiels et la location d'immeuble non résidentiel pour séminaire, conférence, réception, réunion et tout type d'évènement, diffusion de support publicitaire, conseil en marketing, et de tout type de prestations de services et négoce se rattachant à l'objet social.
- La fabrication de vins à partir de raisins de cuve, de moût de raison concentré, la fabrication de vins doux naturel et de vins de liqueur, le mélange, la purification et l'embouteillage du vin, la fabrication de vin sans alcool ou faiblement alcoolisé, la fabrication d'apéritifs à base de vins, le vieillissement des vins pour compte propre, les traitements œnologiques des vins.
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et franchises concernant ces activités.
Durée : 99 années.
Assemblées : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Transmission des actions : Les actions de la société ne peuvent être cédées ou transmises à des tiers étrangers à la société qu'après agrément préalable donné par décision collective extraordinaire des associés Les cessions et transmissions d'actions par l'associé unique sont libres.
Président : La Société GROUPE NETW, 36B Boulevard Sénard, 92210 SAINT-CLOUD, RCS 834 533 929 NANTERRE
Directeur Général : Monsieur Philippe LAMAS, demeurant 10, rue de l'Hôtel de Ville, 21 390 PRECY SOUS THIL,
Immatriculation : au RCS de DIJON.

AL24013183

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique privée en date à 02/04/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : Laverie de l'Université
Siège : 10 Rue des Vignes - 21800 QUETIGNY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 €
Objet : la mise à disposition de machines à laver le linge et de sèche-linge pour les particuliers (laverie self-service) et tout service de laverie automatique ainsi que toutes activités annexes ou connexes s'y rapportant.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Clément BECCU demeurant 10 Rue des Vignes - 21800 QUETIGNY
Directrice Générale : Mme Noëllie BINGGELI demeurant 10 Rue des Vignes - 21800 QUETIGNY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL24013201

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 02/04/2024, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE GIPSY
Sigle : GFA GIPSY
Forme : SC
Capital social : 6 000 €
Siège social : 10 rue de la Cure, 21490 RUFFEY-LES-ECHIREY
Objet social : l'acquisition, la propriété, la gestion, la jouissance, l'administration et la mise en valeur de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole ou viticole composant son patrimoine bâti et non-bâti
Gérance : M. Michaël PACOTTE demeurant 10 rue de la Cure, 21490 RUFFEY-LES-ECHIREY
Clause d'agrément : cessions de parts ; libres à associés, conjoints, ascendants et descendants du cédant - autres cessions ; soumises à agrément
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

AL24013223

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à RUFFEY LES ECHIREY du 04/04/2024, il a été constitué une société :
Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
Dénomination sociale : DOCTEUR DINH CHRISTOPHER
Siège social : 3 rue des Ecoles 21490 RUFFEY LES ECHIREY
Objet social : l'exercice de la profession de chirurgien-dentiste
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON
Capital social : 5 000 euros
Gérant : M. Christopher DINH demeurant 7 rue de la Motte 72170 BEAUMONT SUR SARTHE
Pour avis, La Gérance

AL24013230

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : ENGRENAGE FORME : Société civile immobilière CAPITAL : 1 000 € SIEGE SOCIAL : 2 Rue du Cottage 21490 VAROIS ET CHAIGNOT OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens DUREE : 99 ans APPORTS EN NUMERAIRE : 1 000 € GERANCE : Monsieur Nicolas PRÊTRE et Madame Noélie PRÊTRE demeurant 2 Rue du Cottage 21490 VAROIS ET CHAIGNOT CESSION DE PARTS : toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

AL24013235

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 14 mars 2024 à RENEVE, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : AS PRODUCTION
Siège social : 14 rue du Moulin, 21310 RENEVE
Objet social : le négoce de paille et tous travaux agricoles
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2 000 euro
sGérance : Monsieur Baptiste ASDRUBAL, demeurant 14 rue du Moulin 21310 RENEVE
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON
Pour avis, la Gérance

AL24013236

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 14 mars 2024 à RENEVE, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : AS SUN
Siège : 14 rue du Moulin, 21310 RENEVE
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 000 euros
Objet : - l'exploitation d'installations de production d'électricité photovoltaïque,- la location de biens immobiliers
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Baptiste ASDRUBAL, demeurant 14 rue du Moulin – 21310 RENEVE
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON
POUR AVIS, Le Président

AL24013237

AVIS DE CONSTITUTION

ANTHOCYANE WINE BISTROT
Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 4 Rue Poterne - 21200 BEAUNE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BEAUNE du 5 avril 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : ANTHOCYANE WINE BISTROT
Siège social : 4 Rue Poterne – 21200 BEAUNE
Objet social :
L'exploitation de tout fonds de commerce de restaurant, à emporter ou en click and collect, par livraison à domicile ou encore à consommer sur place ;
L'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants et spiritueux, en gros, demi-gros et détail, et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2 000 euros
Gérance : Monsieur Antony GINESTE et Madame Lucile LAPERT, demeurant ensemble 7 rue des Alouettes – 21200 BEAUNE, assurent la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24013246

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à RUFFEY LES ECHIREY du 05/04/2024, il a été constitué une société :
Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
Dénomination sociale : DOCTEUR KHADER YASMINE
Siège social : 3 rue des Ecoles 21490 RUFFEY LES ECHIREY
Objet social : l'exercice de la profession de chirurgien-dentiste
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON
Capital social : 5 000 euros
Gérante : Mme Yasmine KHADER, demeurant 356 route de Saint Martin 73130 LA CHAMBRE.
Pour avis, La Gérance

AL24013247

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date du 06/04/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile
Dénomination sociale : Holding MLT
Siège social : 4 Rue du Reposoir, 21120 SAULX-LE-DUC
Objet social : Acquisition par voie d'achat ou d'apport, administration et gestion de tous biens, droits, parts d'intérêts, valeurs mobilières et immobilières, portefeuilles de droits sociaux, titres, de même que tous éventuels droits démembrés desdites valeurs, sans limitation quelconque et quel que soit le domaine d'activité dans lequel s'inscrivent ces droits et valeurs, la gestion de tous capitaux dont elle pourrait disposer. Animation effective de ses filiales. Participation à la politique du groupe et au contrôle de ses filiales. Délivrance à titre purement interne au groupe de services administratifs, juridiques, comptables, financiers, commerciaux ou immobiliers.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 6 461 €, constitué à concurrence d'1 € au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 6 460 € au moyen de l'apport des titres sociaux de la Société TL ELECTRICITE GENERALE
Gérance : M. Tristan LESCURE demeurant 4 Rue du Reposoir, 21120 SAULX-LE-DUC
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés ou descendants du cédant, agrément obtenu à l'unanimité des associés
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24013254

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 28 mars 2024 à CHAZEUIL, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : SAS LA BROTH
Siège : 23 rue de Sacquenay – 21260 CHAZEUIL
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 000 euros
Objet : L'exploitation d'installations de production d'électricité photovoltaïque et la location de biens immobiliers.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Benjamin MAGNIERE, demeurant 23 rue de Sacquenay – 21260 CHAZEUIL.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour Avis, Le Président

AL24013273

LEGI NOTAIRES
MAÎTRE PHILIPPE DEBORDES
NOTAIRE ASSOCIÉ
À MIREBEAU-SUR-BEZE (CÔTED'OR),
5, RUE DU BOCANON

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Philippe DEBORDES, Notaire Associé soussigné,exerçant à MIREBEAU-SUR-BEZE (Côte-d'Or), membre de la Société d'Exercice libéral par Actions Simplifiée dénommée « LEGI NOTAIRES » titulaire de trois Offices Notariaux situés à DIJON (Côte-d'Or), 21, Avenue Albert Camus, à SAINT-APOLLINAIRE (Côte-d'Or), 723,Cours de Gray, et à MIREBEAU-SUR-BEZE (Côte-d'Or), 5, Rue du Bocanon avec bureau permanent à FONTAINE-FRANCAISE (Côte-d'Or), 6, Rue de la Tour du Pin, le 5 avril 2024,a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés,l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement,l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers,ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : CJPP.
Le siège social est fixé à : TALANT (21240), 33 rue de la Libération.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : CINQUANTE MILLE EUROS (50 000,00EUR) .
Les apports sont en numéraires.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Le gérant est Monsieur Patrice PARIZON demeurant à DIJON, 4 Quai Nicolas Rolin.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
Le notaire.

AL24013275

Dominique RIEGEL
Avocat au Barreau de Strasbourg
18, rue Richard Brunck
67000 STRASBOURG

AVIS DE CONSTITUTION

PHARMACIE DE THOREY
Société d'Exercice Libéral Par Actions Simplifiée
au capital de 10.000- Euros
37 route de Dijon
21110 THOREY EN PLAINE

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 9 avril 2024, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :Dénomination sociale : PHARMACIE DE THOREY
Forme : Société d'Exercice Libéral Par Actions Simplifiée
Capital : 10.000- Euros.
Siège : 37 route de Dijon à 21110 THOREY EN PLAINE
Objet social : La société a pour objet l'exercice de la profession de pharmacien d'officine, telle qu'elle est définie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et la propriété, l'exploitation, l'administration et la gestion d'une officine de pharmacie sise 37 route de Dijon à 21110 THOREY EN PLAINE.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Président : Madame Mélanie SARRON, demeurant 4 rue de Saône à 21130 LABERGEMENT-LES-AUXONNE a été, selon acte en date du 9 avril 2024,désignée en qualité de Président pour une durée indéterminée.
Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés : la Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions ; chaque action donnant droit à une voix.
Agrément : Les cessions des actions sont soumises à l'agrément des actionnaires.
Pour avis et insertion.

AL24013288

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

AR SPIRIT'S

Société à responsabilité limitée
unipersonnelle
au capital de 2.000 euros
Siège social
3, Les Rosiers
25300 LA CLUSE ET MIJOUX
840 869 028 RCS BESANCON

Par décision du 1er mars 2024, l'associée unique de la société AR SPIRIT'S a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter de ce jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté les statuts qui régiront désormais la Société. Le capital social reste fixé à la somme de 2.000 euros. Sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. L'associée unique a également décidé, à compter de ce jour, de transférer le siège social du 3, Les Rosiers 25.300 LA CLUSE ET MIJOUX au 3, Rue de la Mairie 58 530 BREVES. Transmission des actions : Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'associée unique sont libres. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Mme Amélie ROUSSELET. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : Président de la société : Mme Amélie ROUSSELET demeurant 3, Rue de la Mairie 58 530 BREVES. Mention sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis

AL24012913

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

EARL DOMAINE DE CHEVANNES

Au capital de 120020 €
Siège Social : Chevannes
58240 MARS SUR ALLIER
522139237 RCS de NEVERS

Par AGE du 20/12/2023, il a été décidé d'accepter la démission de M. JOUSSE Jérôme à compter du 27/12/2023. M. de VASSAL Hubert reste seul gérant de la société. Mention au RCS de NEVERS

AL24013191

NOTAIRES
JOURDIER - CHERAMY - REROLLE

Notaires associés
8, rue Carnot 58300 DECIZE
3, rue Henri Barbusse 58000 NEVERS

MODIFICATION DU CAPITAL

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DES CHAISES

DONT LE SIEGE EST A DIENNES-AUBIGNY
(58340)
LES CHAISES,
IMMATRICULE AU RCS DE NEVERS
n° 424 352 003

Le 21/03/2024, les associés ont décidé de réduire le capital par retrait partiel d'actif suivant acte authentique reçu par Maître Pierre JOURDIER, Notaire à DECIZE pour le ramener de 268 310,27 euros à 200 927,82 euros
Pour avis.

AL24013193

MODIFICATION DU CAPITAL

OVENTURE SOFTWARE Société par actions simplifiée au capital de 1 000 € Siège social : 3 rue de Gonzague 58000 Nevers 985 080 753 RCS Nevers. Aux termes des décisions du Président en date du 18 mars 2024, il a été constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital par apport en numéraire de la Société d'un montant de 176 €. Le capital social de la Société a ainsi été porté de 1 000 € à 1 176 €, au moyen de l'émission au pair de 176 actions nouvelles de 1 € de valeur nominale chacune. Les articles 6 « Apports « et 7 « Capital social « des statuts ont été modifiés en conséquence : Ancienne mention : 1 000 € Nouvelle mention : 1 176 €. Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL24013204

NON DISSOLUTION

LA PIERRE IMMOBILIER
Société à Responsabilité Limitée au capital de 4 500 €
Siège social : 1, Route du Tacot - Lieudit Sept Voies - 58270 SAINT FIRMIN
903 628 105 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE du 30/10/2023, les associés n'ont pas décidé de dissoudre la société par application de l'article L.223-42 du Code de Commerce.

AL24013226

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

AU PETRIN MORVANDIAU

Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 21, La Barbouillère
Zone Industrielle
58000 ST ELOI
500 758 537 RCS NEVERS

Le 22.02.2024, l'associé unique a décidé l'extension d'objet social aux activités de :
- commerce de gros et de détail de motocycles, y compris les vélomoteurs et les cyclomoteurs ainsi que les moto-neige,
- commerce de gros et de détail de pièces et d'accessoires de motocycles (y compris par des intermédiaires et par correspondance)
- entretien et la réparation de motocycles
Pour avis.

AL24013240

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LA CANTINE IDÉALE SASU au capital de 1 000 €. Siège social : 79 RUE DE WATTIGNIES 75012 PARIS. 915 364 749 RCS PARIS Par décision de l'associé unique du 05/04/2024, il a été décidé du transfert du siège social à l'adresse 8 RUE DES BOUCHERIES 58000 NEVERS, à effet du 05/04/2024. Président : Charles DESMARQUOY 79 RUE DE WATTIGNIES 75012 PARIS. La société sera désormais immatriculée au RCS de NEVERS. Modification au RCS de NEVERS

AL24013251

TRANSFORMATION

SASU LUNE D'ARGENT SAS en cours de transformation en SARL au capital de 1 000 € 20 B rue du Petit Mouësse 58000 NEVERS 951 944 222 RCS NEVERS Selon décisions du 22.03.2024, l'associée unique a décidé avec effet au 01.04.2024 : de remplacer la dénomination sociale SASU LUNE D'ARGENT par LUNE D'ARGENT et de modifier en conséquence les statuts. la transformation de la Société en EURL, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 €, divisé en 10 parts sociales de 100 € chacune. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Sous sa forme de SAS, la Société était dirigée par : Mme Gwendoline TAVARES, Présidente, demeurant 20 B rue du Petit Mouësse 58000 NEVERS Sous sa nouvelle forme d'EURL, la Société est gérée par Mme Gwendoline TAVARES, associée unique. Pour avis,

AL24013261

les avocats

B.V.F.D
Berthéas. Vitrolles. Druenne. Sastre et Associés
LEXTER DROIT DES AFFAIRES
Société d'avocats
145 Rue de la Montat
42100 St-Etienne

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BLUE FRIES SASU capital 299,99 € Siège social : 121 RUE NICEPHORE NIEPCE 42100 Saint Étienne 818 208 167 RCS Saint Etienne L'Acte unanime du 29/03/2024 a décidé de transférer le siège social 2 Rue Sainte Agathe 58190 Tannay, à compter du 29/03/2024. Radiation au RCS de Saint Etienne et réimmatriculation au RCS de Nevers

AL24013265

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 22/03/24, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS 1, le 28/03/2024, Dossier 2024 00005895, référence 5804P01 2024 A 00193, la société S.A.C.D.P, SELARL au capital de 20 000 € sise 5 rue du Commerce 58230 OUROUX EN MORVAN, immatriculée sous le n° 801.727.777 RCS NEVERS, a cédé à Monsieur Yvon GOBET demeurant 11 rue Henri Bachelin 58230 MONTSAUCHE LES SETTONS, des éléments de fonds d'officine de pharmacie comprenant la clientèle, l'achalandage y attachés ; les livres d'ordonnances et autres documents permettant le renouvellement de toutes les préparations effectuées précédemment dans l'officine, ainsi que les dernières éditions de la Pharmacopée Française et plus généralement tous les registres légaux transférables ; l'ensemble des fichiers informatiques et (ou) sur papier et notamment les sources informatiques sur tous supports informatiques de sauvegarde (historique des ventes, la gestion des stocks s'il y a, les statistiques sur les ventes) exploités 5 rue du Commerce 58230 OUROUX EN MORVAN, immatriculé sous le n° 801.727.777 RCS NEVERS, moyennant le prix de 50 000 € s'appliquant uniquement aux éléments incorporels, aucun élément corporel n'étant cédés. Jouissance le 22/03/24. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse du siège situé 5 rue du Commerce, 58230 OUROUX EN MORVAN pour la validité et à l'adresse du séquestre, la SELAS BAROCHE DUTKOWIAK, 1 rue de l'Alma, 71100 CHALON SUR SAONE pour la correspondance.

AL24013205

ANNONCES LÉGALES

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Siège social : BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab.Sec. : VIERZON - 5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche
ORLEANS - 3/5 Bd de Verdun

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte signé électroniquement le 27/03/2024, enregistré le 02/04/2024 au SPFE de NEVERS, Dossier 2024 00006095 Référence 5804P01 2024 A 00198,la Société AU P'TIT MORVAN, SARL au capital de 1000 euros, ayant son siège à DUN LES PLACES (58230) 4, rue du 26 juin 1944, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 913 281 093, déclarée en liquidation judiciaire par Jugement du Tribunal de Commerce de NEVERS du 04/09/2023, représentée par la SELARL JSA en la personne de Maître Aurélie LECAUDEY, Mandataire Liquidateur demeurant à 14, avenue Marceau 58000 NEVERS, dont les pouvoirs nécessaires lui ont été conférés par Ordonnance du Juge Commissaire le 08/01/2024 a cédé à la SARL DUB'CREATIONS, SARL au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 9, Place de la Fontaine 89440 L'ISLE SUR SEREIN, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n° 818 986 754, son fonds de commerce de Boulangerie-Pâtisserie exploité à DUN LES PLACE (58230),4, rue du 26 juin 1944, avec entrée en jouissance au 27/03/2024, au prix de 1500 €, s'appliquant exclusivement aux éléments incorporels .
Il n'est pas fait élection de domicile pour la réception d'oppositions, les créanciers ayant été invités à déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL JSA, Maitre Aurélie LECAUDEY, Mandataire liquidateur.
Pour avis,

AL24013255

// DIVERS

AVIS

SOCIETE INTERPROFESSIONNELLE DE SOINS AMBULATOIRES COSNOIS
Société interprofessionnelle de soins ambulatoires à capital variable
au capital plancher de 150 €
Siège social : 4, rue Louis Paris – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
912 139 334 RCS NEVERS

Il résulte de l'assp du 31/12/2023 les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du 1er janvier 2024 :
* Forme :
Ancienne mention : SISA
Nouvelle mention : SISA à capital variable
* Capital :
Capital social d'origine : 150 €
Capital social minimum : 150 €

AL24013168

Maître Sylvia JOUMIER
Notaire à Lucenay-les-Aix (Nièvre)
2, route de Dornes

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sylvia JOUMIER Notaire à LUCENAY LES AIX (58380), le 30 mars 2024, M. François Auguste Luc BOUTIN né à LES SABLES D'OLONNE (85100) le 7mai 1946,et Mme Monique Solange PRUNIER, née à LUCENAY LES AIX (58380) le 12 août 1948, demeurant ensemble à LUCENAY LES AIX (58380), 24, route de Dornes,
Mariés à CHAMALIERES (63400) le 24 octobre 1969 sous le régime de la communauté légale réduite aux acquêts.
Ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code civil.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Sylvia JOUMIER, notaire à LUCENAY LES AIX(58380), 2, route de Dornes.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

AL24013217

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 2 avril 2024.**GITTON RÉMI**.1 R DU CANAL 58470 GIMOUILLE.RCS Greffe de Nevers 504 050 378.Activité : Charcuterie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

AL24013233

AUTRE TRIBUNAL
Le Tribunal de commerce d'Alençon, par jugement en date du 04/03/2024, a prononcé la clôture des opérations de liquidation judiciaire par suite de l'insuffisance d'actif de la société :
SARL SERIGRAPHIE BENOIT
Adresse du siège : 82 Avenue du 85ème 58200 Cosne-Cours-sur-Loire RCS ALENCON : 789 494 481
Le Greffier

AL24013276

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

SCI GROBBEN & STROES

au capital de 10 000 €
Siège social et de liquidation :
15 - 17 Avenue Eugène Collin
58360 ST HONORE LES BAINS
828 771 816 RCS NEVERS

Selon DUA du 15/02/2024, les associés ont décidé de décharger Monsieur Maarten STROES demeurant 51 Rue de l'Hâte – 58360 ST HONORE LES BAINS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et décidé de clôturer la liquidation à compter du 15/02/2024. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de Nevers, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24013091

DISSOLUTION

COMTE HENRI D'ASSAY
SAS en liquidation au capital de 289 000 €
Siège Social : Château de Tracy – Tour de l'Est – 58150 TRACY SUR LOIRE
818 680 241 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 19/03/2024 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 19/03/2024 et sa mise en liquidation amiable.
M. Henri d'ESTUTT d'ASSAY dt à TRACY SUR LOIRE (58) – Château de Tracy – Tour de l'Est a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24013167

Notaires

Office Notarial du Val Charitois
Notaires associés
Siège : 37 ter avenue Maréchal Leclerc
BP 47
58402 LA CHARITE SUR LOIRE Cédex

DISSOLUTION

SCI « LA PAIX »

Société Civile Immobilière
Capital 609,80 Euros
Siège social : VARENNES-VAUZELLES (58640) Boulorges
RCS Nevers : 410 760 888

Suivant délibération d'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2018, enregistrée, il a été décidé la dissolution anticipée et constaté la liquidation de la société LA PAIX.
Pour avis

AL24013175

DISSOLUTION

SOCIETE D'EXERCICE LIBERAL D'AVOCAT GILBERT MARTIN

Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée au capital de 15.000 euros
Siège social : 14 Rue Georges Dufaud
58000 NEVERS
534 921 531 RCS NEVERS

SOCIETE D'EXERCICE LIBERAL D'AVOCAT GILBERT MARTIN. **Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée au capital de 15.000 euros**. **Siège social : 14 Rue Georges Dufaud - 58000 NEVERS**. **534 921 531 RCS NEVERS**. Le 30 mars 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable. M. Gilbert MARTIN, demeurant 12 Rue Clerget - 58000 NEVERS, exercera les fonctions de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 12 Rue Clerget - 58000 NEVERS où toute correspondance devra être envoyée et les actes relatifs à la liquidation notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS. Mention sera faite au RCS de NEVERS.

AL24013192

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EMTS58

Société par actions simplifiée en liquidation au capital social de 1.150 euros
Siège social : 12, rue des Chèvres - 58180 Marzy
Siège de liquidation : 12, rue des Chèvres - 58180 Marzy
RCS NEVERS 909 624 447

Aux termes d'une décision en date du 26.03.2024 au siège de la liquidation, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, donné quitus de sa gestion de liquidateur et s'est déchargé de son mandat, puis a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL24013239

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

ACTE SOUS SEING PRIVE DU 26/03/2024
DENOMINATION SOCIALE : FAMILLE CHAVANTON
FORME : Société Civile Immobilière
CAPITAL : 2.000 euros
SIEGE SOCIAL : PLANCHEZ (Nièvre) - 21, Chemin du Renard
OBJET : l'acquisition par voie d'apport ou autrement, la gestion, l'administration, l'exploitation, la location, tant comme bailleresse que comme preneuse, à court terme ou à long terme, de tous immeubles, biens et droits immobiliers de toute nature, dont elle pourra devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque.
DUREE : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
GERANT : - Monsieur Sylvain CHAVANTON demeurant à PLANCHEZ(Nièvre) - 21, Chemin du Renard
CESSIONS DE PARTS SOCIALES : Toutes cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément des associés exprimé à l'unanimité.
La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS
Pour avis et insertion : la Gérance

AL24013160

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SAS SOL'ANNE
Forme sociale : SAS
Capital social : 1 000 €
Siège social : 13, Les Gouards – 58180 MARZY
Objet social : Production et commercialisation d'énergies renouvelables sous toutes ses formes : solaire thermique, éolien, hydraulique, bois énergie, géothermie, biogaz (méthanisation de déchets), biocarburant, biomasse (bois, déchets de bois, paille, résidus de récolte, déchets végétaux et animaux), cogénération et pile à combustible, photovoltaïque et toute technologie existante ou à venir relative à la production d'énergie renouvelable, naturelle et propre
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Président : M. Pierre ANNE dt à MARZY (58) - 13, Les Gouards
Directeur Général : Mme Karine ANNE dt à MARZY (58) - 13, Les Gouards
Immatriculation : RCS de NEVERS

AL24013195

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulin

IMMATRICULATION

Suivant acte SSP du 25/03/2024, il a été constitué une **SAS SJNTC**
Capital social : 1 000 euros
Siège social : 369 Mussy, 58000 CHALLUY
Objet : La production et la vente de tous type d'énergies renouvelables ; La location de tout droit immobilier support de l'activité de production d'énergies renouvelables ; L'acquisition par voie d'apport ou autrement, la gestion, l'administration, l'exploitation, la location, tant comme bailleresse que comme preneuse, à court terme ou à long terme, de tous immeubles, biens et droits immobiliers de toute nature, dont elle pourra devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque ;
Présidente : Mme Julie CADIOT demeurant 27 route de la Gare, 58470 SAINCAIZE MEAUCE
Directeurs Généraux : M. Nicolas CADIOT demeurant Mussy, 58000 CHALLUY
Mme Sophie CADIOT demeurant Mussy, 58000 CHALLUY
M. Thomas CADIOT demeurant 7 route de Fertot, 58470 GIMOUILLE
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clauses d'agrément : sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés donné à la majorité de plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.
Pour avis.

AL24013197

AVIS DE CONSTITUTION

GAEC DE BUCHOT
Groupement agricole d'exploitation en commun
Société civile au capital de 162 000 eurosS iège social : Buchot - 58120 BLISMES
En cours d'immatriculation RCS NEVERS
Aux termes d'un acte SSP en date à BLISMES du 02/04/2024 à effet au 01/04/2024, il a été formé un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (G.A.E.C.), société civile de personnes, régi notamment par les articles L. 323-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime et 1832 et suivants du Code civil, présentant les caractéristiques suivantes :
- Dénomination : GAEC DE BUCHOT ;
- Agrément du préfet de département suivant décision définitive du 22/03/2024 sous le n° 896 ;
- Siège : Buchot, 58120 BLISMES ;
- Capital social : 162 000 euros constitué d'apports en nature et numéraire ;
- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS ;
- Objet : exploitation et gestion de biens agricoles ;
- Gérance : ont été nommés gérants du groupement dans limitation de durée M. Laurent MARCEAU et Mme Charlène CRUCIFIX demeurant ensemble à Buchot, 58120 BLISMES,
- Cession de parts sociales : Libre entre associés lorsque le G.A.E.C. comprend deux associés. Dans tous les autres cas, toute cession, même entre associés, est subordonnée à l'accord unanime des autres associés. POUR AVIS, La gérance.

AL24013198

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 02.04.2024, constitution de la Société par Actions Simplifiée : Dénomination sociale : A L'OREE DU BOIS Capital social : 1 000 euros Siège social : Route du Pré Charpin - 58260 LA MACHINE Objet : Activités de restauration, bar, débit de boisson, guinguette, snack, et éventuellement diners-spectacles et repas à thème, à consommer sur place ou à emporter, camping, animations, vente d'articles de pêche et de plage Président : **M William Gilbert Thierry GRIMAUD** demeurant 16, rue de Beaucirdieu 58300 SAINT-LEGER-DES VIGNES Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix Clauses d'agrément : La cession de titres de capital est libre entre associés . La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers non associé, est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS. Pour avis.

AL24013215

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : E PLURIBUS UNUM ; Forme sociale : SARL ; Siège Social : 20, rue des Sablons – 58000 NEVERS ; Objet social : Acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers - Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés - Prestations de services de toutes sortes pour ses filiales et participations – Définition de la politique industrielle ou commerciale – Animation de services communs des sociétés qu'elle contrôle – Assistance administrative, financière et commerciale – Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement, vente de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 1 000 € ; Gérant : M. David CAROLA dt à NEVERS (58) – 20, rue des Sablons ; Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

AL24013270

YONNE

// MODIFICATION

NOMINATION DE CO-GÉRANT

Aux termes d'une délibération en date du 31 mars 2024, les associés de la SARL SAINT GEORGES IMMOBILIER, au capital de 7700 euros, ayant son siège social 52 Grande SAINT GEORGES SUR BAULCHE, immatriculée 434444287 RCS AUXERRE, a nommé en qualité de cogérant Monsieur Franck GLAVIEUX, demeurant 52 Grande Rue 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE, pour une durée d'un an soit jusqu'à l'issue de l'AGO d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, à compter du 1er avril 2024.
Pour avis La Gérance

AL24013150

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

COMPTOIR DU BOIS DU MORVAN

SAS au capital de 1000 €
Siège Social : 33 Rue de Jonches
89000 AVALLON
802366443 RCS de AUXERRE

Par AGE du 01/01/2024, il a été décidé de nommer nouveau président M. SOYKAN Nuretin demeurant 1 RUE JEAN MERMOZ 89200 AVALLON , à compter du 01/01/2024 en remplacement de M. SOYKAN DAVID demissionnaire.
Mention au RCS de AUXERRE

AL24013156

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le 2.4.2024, l'associé unique de la SARL G. QUILLIN TRAITEUR, capital 5.000€, siège social à AUGY (89290) 6, route de Saint Bris, lieu dit L'Auberge Neuve, 851 960 781 RCS AUXERRE, a décidé de transférer le siège social à compter du 1.5.2024. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : SIEGE SOCIAL : AUGY (89290) 6 rue de Saint Bris, La Maison Blanche. NOUVELLES MENTIONS : SIEGE SOCIAL : MONETEAU (89470) 3, rue d'Amsterdam.

AL24013158

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

YONNE AUTO SECURITE
Société à responsabilité limitée au capital de 7600 euros dont le siège social est sis Fendu Rue de l'Europe Zone Artisanale du Saule à Maillot (89100) enregistrée au RCS Sens sous le numéro 448 702 134 a décidé par Assemblée Générale Extraordinaire du 27 Mars 2024, de transférer son siège social à 20 Wenlock Road, London N1 7GU, England en Grande Bretagne et ce à compter du 29 Mars 2024 et que par conséquent celle-ci renonce à la nationalité Française et va acquérir la nationalité Britannique.

AL24013176

MODIFICATIONS DES STATUTS

SC FOURNILLON ET FILS

Société civile au capital de 354 780,00 €
Siège social : 34 Grande rue - 89360 BERNOUIL
950 003 848 RCS AUXERRE

Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 février 2024 :
- La durée de la société a été prorogée de 77 ans.
- Le capital a été augmenté de 15 euros pour être fixé à 354 795 €
- La société a été transformée, sans création d'un être moral nouveau, en un Groupement Foncier Agricole, sa dénomination devenant GFA FOURNILLON ET FILS.
À compter du 29 février 2024, les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes :
Dénomination sociale : GFA FOURNILLON ET FILS.
Forme : Groupement Foncier Agricole, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, et par les articles L.322-1 à L.322-24 du code rural et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Propriété, gestion et administration de tous les immeubles et droits immobiliers à vocation agricole.
Capital social : 354 795,00 €.
Siège social : 34 Grande rue, 89360 BERNOUIL.
Durée : Jusqu'au 31 décembre 2121.
Gérant : Mme Muguette CHAMPEIX épouse FOURNILLON demeurant à BERNOUIL (89360), 34 Grande rue, M. Éric FOURNILLON demeurant à BERNOUIL (89360), 2 Route des Millois, M. Dominique FOURNILLON demeurant à BERNOUIL (89360), 32 Grande rue, et M. Pascal FOURNILLON demeurant à VÉZANNES (89700), 2 Grande rue.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément en AGE dans tous les cas sauf celles conclues entre associés et aux descendants.
Pour avis, la gérance.

AL24013177

S.J.B.
Société d'Avocats

TRANSFORMATION

SEV AND CED

Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 4, rue des Mariniers
89470 MONETEAU
810 970 939 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 8 mars 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.Sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit de tiers doit être autorisée par la Société.
Monsieur Cédric MALARDEAU, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :
Monsieur Camille CHAT
demeurant Le Palais Colbert – 1 Chemin du Tertre Pommier – 92350 LE PLESSIS ROBINSON
DIRECTEURS GÉNÉRAUX :
Monsieur Cédric MALARDEAU
demeurant 5 Rue du Clos – 89000 AUXERRE
Monsieur Pierre-Louis BERSAN
Demeurant 3 Rue du Docteur Tardieux – 89530 SAINT BRIS LE VINEUX
Aux termes de cette même Assemblée, il a été décidé les modifications suivantes, à compter du 8 mars 2024 :
- Augmentation de capital social de 40 000 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
ARTICLE 7- CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à vingt mille euros (20 000 euros)
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à soixante mille euros (60 000 euros)
- remplacement de la dénomination sociale de «SEV AND CED» par «MIX DISTILLERS» et modification de l'article 3 des statuts.
- transfert du siège social du 4 Rue des Mariniers - 89470 MONETEAU au 7 rue du Four – 89530 SAINT BRIS LE VINEUX, et modification de l'article 4 des statuts.
- extension de l'objet social aux activités de distillerie ; achat et vente de spiritueux, liqueur, vins et tous alcools ; bar à vins, liqueur, vins et tous alcools, restauration ; vente de tous produits locaux, alimentaires ou non alimentaires ; organisation de tout évènement, soirées à thème, conférence, exposition ; vente d'objets, vêtements et accessoires liés aux activités de la Société ; toutes opérations de marketing et communication ; location de matériel et de salles et modification de l'article 2 des statuts.

AL24013178

GÉRANT

Dénomination : PAKRA.
Forme : SCI.
Capital social : 400300 euros.
Siège social : 5 Rue DU FOUR, 89160 ARGENTEUIL SUR ARMANCON.
807639596 RCS d'Auxerre.
Aux termes de l'AGE en date du 21 février 2024, à compter du 21 février 2024, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :
- Monsieur Marc KRASNOPOLSKI, demeurant 3 RUE DU FOUR, 89160 Argenteuil sur Armancon (nomination).
- Madame Véronique KRASNOPOLSKI, demeurant 28 RUE BASSE, 89160 Argenteuil sur Armancon (nomination).
- Monsieur Gilbert KRASNOPLOSKI (partant)
Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL24013184

MODIFICATION DU CAPITAL

EARL DU VAL MOREAU

EARL au capital de 201 800 euros
Siège social : Route de Cruzy
89160 SENNEVOY-LE-HAUT
495 206 674 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 29 mars 2024 prenant effet le même jour, il a été décidé de réduire le capital social de 100 €, puis de l'augmenter de 100 €, le maintenant à 201 800 €.Pour avis, la gérance.

AL24013185

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : SCI DU VIEUX PONT.
Forme : SCI.
Capital social : 10000 euros.
Siège social : 9 La Friperie, 89140 SAINT-SEROTIN.
798474110 RCS de SENS.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 2 avril 2024, les associés ont décidé, à compter du 2 avril 2024, de transférer le siège social à 19 Rue Thiers, 56000 VANNES.
Radiation du RCS de SENS et immatriculation au RCS Vannes.

AL24013188

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : AGENCE DE LA FRIPERIE.
Forme : SARL.
Capital social : 18000 euros.
Siège social : 9 La Friperie, 89140 SAINT-SEROTIN.
440995512 RCS de SENS.
Aux termes d'une décision en date du 2 avril 2024, l'associé unique a décidé, à compter du 2 avril 2024, de transférer le siège social à 19 Rue Thiers, 56000 VANNES.
Radiation du RCS de SENS et immatriculation au RCS Vannes.

AL24013189

TRANSFORMATION

GAEC DE LA RUE CARILLON

GAEC au capital de 82 500 €
Siège social : 8 rue Saint Jacques - 89800 LIGNORELLES
410 181 713 RCS AUXERRE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2024, la collectivité des associés a :
- Réduit le capital social de 41 250 € pour le ramener à 41 250 €.
- Autorisé M. Jean-Pascal MASSÉ à démissionner de ses fonctions de gérant.- Transféré le siège social au 6 chemin sous le Grand Pré, 89800 LIGNORELLES.
- Transformé la société, sans création d'un être moral nouveau, en une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée dénommée EARL DE LA RUE CARILLON, à compter de cette date et dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination sociale : EARL DE LA RUE CARILLO
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime à l'exception de l'article1844-5, par les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 41 250 €.
Siège social : 6 chemin sous le Grand Pré, 89800 LIGNORELLES.
Durée : Jusqu'au 14/04/2121.
Gérant : M. Clément MASSÉ, demeurant 6 chemin sous le Grand Pré, 89800 LIGNORELLES.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés lorsque la société a deux associés.
Pour avis, la gérance.

AL24013190

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI SOROR

au capital de 500 euros
Siège social : 14 Route Nationale 6 – Hameau de Valloux
89200 VAULT DE LUGNY
520 077 397 RCS AUXERRE

Selon décisions du 22/03/2024, les associées ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 5 Rue de la Corvée Verte – 21110 MAGNY SUR TILLE, à compter du 22/03/2024, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL24013194

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARLU SHAMANKAYA

au capital de 6 500 €
Siège social : 14 Route Nationale 6 - Hameau de Valloux
89200 VAULT DE LUGNY
497 608 398 RCS AUXERRE

Selon décisions du 22/03/2024, l'associée unique a décidé de transférer le siège social au 5 Rue de la Corvée Verte 21110 MAGNY SUR TILLE à compter du 22/03/2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL24013199

CAPE LG
EXPERTISE COMPTABLE

TRANSFORMATION

GOURMET D'ASIE SARL au capital de 8000 € Siège social : GAL MARCHANDE CARREFOUR RTE DE VOULX 89100 SENS 449 119 817 RCS de Sens L'AGE du 03/04/2024, a décidé de transformer la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 03/04/2024. et a nommé Président M. LIU VINCENT, demeurant 4 rue du Mont Saint Bernard 89100 Sens. Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Transmission des actions : Cession soumise à un agrément dans tous les cas Modification du RCS de Sens

AL24013212

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 028 375 euros
Siège social : Place de l'Europe
89000 ST GEORGES SUR BAULCHE
017 151 200 RCS AUXERRE

ANNONCES LÉGALES

Aux termes d'une délibération en date du 26 janvier 2024, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Laëtitia COURVOISIER de ses fonctions de co-gérante à compter du 26 janvier 2024 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

AL24013219

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

AMO OPTIQUE

société par actions simplifiée
au capital de 10 000.00 €
Siège social : 30 Rue du Général de Gaulle
89270 VERMENTON
822548566 RCS Auxerre

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 2 Avril 2024 :Il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités de : Artisan lunetier, artisan photographe à compter du 2 Avril 2024. En conséquence, l'« ARTICLE 2 - OBJET » des statuts a été modifié comme suit :
Ancienne mention : La vente d'équipements verres et montures, verres, lunettes, lunettes de soleil, produits nettoyant lunettes, lentilles de contact, produits d'entretien pour lentilles, cordons, chainettes, jumelles, stations météo, étuis à lunettes, la réparation des biens ci-dessus, la taille et la pose de verres optiques, examens de vue, adaptation, ventes accessoires de lunettes et lentilles, Vente de produits de basse vision et prestations d'essais de produits de basse vision, prestations d'adaptation de lentilles et prestations à domicile.
Nouvelle mention : La vente d'équipements verres et montures, verres, lunettes, lunettes de soleil, produits nettoyant lunettes, lentilles de contact, produits d'entretien pour lentilles, cordons, chainettes, jumelles, stations météo, étuis à lunettes, la réparation des biens ci-dessus, la taille et la pose de verres optiques, examens de vue, adaptation, ventes accessoires de lunettes et lentilles, Vente de produits de basse vision et prestations d'essais de produits de basse vision, prestations d'adaptation de lentilles et prestations à domicile, artisan lunetier, fabrication de monture de lunettes, artisan photographe avec prestations de services, impression de photographies, formation en optique, lunetterie et photographie et toutes activités se rapprochant de l'optique, de la lunetterie et de la photographie.
Mention sera faite au RCS de Auxerre
Pour avis,

AL24013227

AVIS DE MODIFICATIONS STATUTAIRES

LA CAVE AUXERROISE

S.C.I. au capital de 75 000 Euros
21 E Rue de la Croix Buissée
89113 FLEURY LA VALLEE
R.C.S. AUXERRE 520 241 928

Aux termes des décisions de l'assemblé en date du 4 Avril 2024, il a été décidé de :
- transférer à compter de ce jour, le siège social de la Société à FLEURY LA VALLEE (89113) 21E Rue de la Croix Buissée. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis et mention au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Monsieur Carlos SANTOS DA COSTA

AL24013245

// GÉRANCE

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE FUSION

OPTIQUE AUDITION GORIN
Société à responsabilité limitée
au capital de 73 000 euros
Siège social : 8 bis Avenue Charles de Gaulle -
89000 AUXERRE
301 619 086 RCS AUXERRE

1) Suivant acte sous seing privé en date à AUXERRE du 20 février 2024, la société G.O. OPTIQUE SURDITÉ, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, dont le siège social est 8 Bis, avenue Charles de Gaulle 89000 AUXERRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 419 580 089 RCS AUXERRE,
A fait apport, à titre de fusion, à la société OPTIQUE AUDITION GORIN de tous ses éléments d'actif sur la base des comptes sociaux arrêtés au 31 mars 2023, avec stipulation que toutes les opérations postérieures seraient effectuées pour le compte de la Société OPTIQUE AUDITION GORIN, lesdits éléments étant évalués à 445 609.43 euros.
Cet apport a été consenti moyennant la prise en charge par la Société OPTIQUE AUDITION GORIN de l'intégralité du passif de la Société G.O. OPTIQUE SURDITÉ, savoir 100 901.63 euros.
La valeur de l'actif net apporté s'établit à 344 707.80 euros.
Pour rémunérer cet apport, la société OPTIQUE AUDITION GORIN a augmenté son capital de 76 520 euros par l'émission de 1 000 parts sociales nouvelles de 76.52 euros chacune, entièrement libérées, et attribuées aux associés de la société G.O. OPTIQUE SURDITÉ à raison de 2 parts de la société OPTIQUE AUDITION GORIN contre 1 part de la société
G.O. OPTIQUE SURDITÉ.
La prime de fusion s'élève à 268 188 euros.
L'absorption par voie de fusion de la Société G.O. OPTIQUE SURDITÉ par la Société OPTIQUE AUDITION GORIN est devenue définitive à la date du 31 mars 2024, ainsi qu'il résulte :
- du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société G.O. OPTIQUE SURDITÉ en date du 31 mars 2024,
- du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société OPTIQUE AUDITION GORIN tenue le même jour, aux termes desquels, il a été approuvé le projet de fusion.
2) Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société OPTIQUE AUDITION GORIN du 31 mars 2024, les associés ont également procédé :
- à une réduction de capital de 72 847 € par annulation de 952 parts sociales, ramenant ledit capital à 76 673 euros,
- à la modification de la dénomination sociale qui devient « AUDITION GORIN »,
- à la prorogation de la durée de la Société de 99 ans.

AL24013187

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Il a été fait, en date du 18 mars 2024, et paru le 05 avril 2024, une location gérance entre MR ELHAOUCHI SOUFYANE AJS TAXIS, 35 rue Carnot 89500 Villeneuve sur Yonne, immatriculé au RCS de SENS sous le numéro 881 679 799, et Monsieur DUVEAU ALEXANDRE ALEXCAB, 4 impasse des noisetiers 45320 COURTENAY. Cette parution annule cette location gérance car elle n'a jamais pu aboutir entre les deux parties.

AL24013242

RECTIFICATIF

Il a été fait, en date du 18 mars 2024, et paru le 05 avril 2024, une location gérance entre MR ELHAOUCHI SOUFYANE AJS TAXIS, 35 rue Carnot 89500 Villeneuve sur Yonne, immatriculé au RCS de SENS sous le numéro 881 679 799, et Monsieur BRIFFAUT THOMAS PHENIX TAXIS, 4 rue de la montagne a Champlay. Cette parution annule cette location gérance car elle n'a jamais pu aboutir entre les deux parties.

AL24013243

RECTIFICATIF

Il a été fait, un acte en date du 01/02/2024, paru le 08/03/2024, et censé prendre effet au 1 mars 2024, une location gérance entre MR ELHAOUCHI SOUFYANE AJS TAXIS , 14 rue Langlois bruant 89500 Villeneuve sur Yonne, et Monsieur DOMECE GUY, 31 rue du parc 89100 ST CLEMENT, pour un fonds de commerce de place n°1 Piffonds. Cette parution annule cette location gérance car elle n'a jamais pu aboutir entre les deux parties.

AL24013271

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE

sur les communes de Dyé et de Vézannes
Par arrêté préfectoral n° PREF-SAP-PIE-BE-2024-0143 du 27mars 2024, une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire concernant l'acquisition par SNCF Réseau de parcelles nécessaires au projet de travaux pour la sécurisation de la ligne grande vitesse PARIS-LYON, par la création d'un fossé et le déplacement d'une clôture, sur le territoire des communes de DYÉ et de VÉZANNES, d'une durée de 18 jours, est prescrite du lundi 29 avril 2024 à 9 heures au jeudi 16 mai 2024 à 16heures.
Pendant toute la durée de l'enquête conjointe, soit du lundi29 avril 2024 au jeudi 16 mai 2024 inclus, un dossier relatif à cette enquête sera déposé auprès des mairies de DYÉ et de VÉZANNES. Chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement des observations sur l'utilité publique du projet et sur son emprise, sur les registres ouverts à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels des bureaux des mairies de DYÉ et de VÉZANNES ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie,13 Grande Rue 89700 VÉZANNES (siège de l'enquête) ou par voie électronique à l'adresse suivante :
pref-sncf-dye-vezannes@yonne.gouv.fr
Sont désignés, M. José JACQUEMAIN, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Bernard MAGNET, en qualité de commissaire enquêteur suppléant, par le Tribunal administratif de Dijon.
M. José JACQUEMAIN se tiendra à la disposition du public en mairie de VÉZANNES (89700) 13 Grande Rue :
le lundi 29 avril 2024 de 14 heures à 16 heures,
le jeudi 16 mai 2024 de 14 heures à 16 heures.
Est désignée en qualité de pilote d'opérations : Mme Elisabeth LOYER - Campus RIMBAUD - 10 rue Camille MOKE - CS80001 - 93212 SAINT-DENIS- Tél : 06.29.61.63.99 - mail :elisabeth.loyer@reseau.sncf.fr
L'avis d'ouverture d'enquête et le dossier d'enquête sont consultables sur le site internet de la préfecture de l'Yonne (www.yonne.gouv.fr - rubrique actions de l'Etat -environnement - déclaration d'utilité publique - enquêtes publiques).
Dans un délai de trente jours, le commissaire enquêteur transmettra à la préfecture de l'Yonne - service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement - bureau de l'environnement - Place de la préfecture - 89016 AUXERRE CEDEX, son rapport, ses conclusions motivées, le dossier d'enquête et le registre d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Dijon.
Le commissaire enquêteur donne son avis sur l'emprise des ouvrages projetés dans le cadre de l'enquête parcellaire et dresse le procès-verbal de l'opération. Ces opérations doivent être terminées dans un délai de trente jours maximum.
Au terme de la procédure, une déclaration d'utilité publique ou un refus pourront être adoptés par arrêté préfectoral. La cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation du projet pourra être sollicitée auprès de la Préfecture de l'Yonne.
A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public pendant le délai d'un an, en mairie de VÉZANNES, à la préfecture de l'Yonne - service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement - bureau de l'environnement ainsi que sur le site internet de la préfecture de l'Yonne.

AL24013136

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHÈRES

Vente aux enchères publiques, le Mardi 14 mai 2024 à 11 H 00
au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice
UNE MAISON à VILLENEUVE-SUR-YONNE (89500)
10 rue Paul Bert
de 90 m² environ. Comprenant au rez-de-chaussée : dégagement d'entrée, pièce principale, cuisine ouverte, au 1er étage : palier, 2 chambres, salle de bain, w.-c.,
au 2nd étage : palier, chambre, pièce partiellement aveugle.
Sur un terrain d'une contenance de 50 centiares
LIBRE de toute occupation au 04 septembre 2023 (à la connaissance du poursuivant).
MISE A PRIX : 30.000 Euros (outre les charges)
Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé sous la Référence Greffe 23/01271, à la **SCP d'Avocats REGNIER - SERRE - FLEURIER - FELLAH - GODARD**, Avocats à SENS (89), 9 boulevard Maupéou, Tél. : 03 86 65 60 85.
Sur « www.avoventes.fr »
VISITE sur place le Lundi 6 mai 2024 à 09 H 00

AL24013138

SCP CYRIL GUITTEAUD
ANNE-GAELLE LECOUR
Maître Anne-Gaëlle LECOUR
Avocat au Barreau de SENS
4-6, Boulevard du Mail – 89106 SENS

VENTE AUX ENCHÈRES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT :
Sur la commune de CUDOT (89116), Grande Rue
UNE MAISON D'HABITATION composée de trois corps de bâtiments séparés par une cour :
- le premier : une ancienne boutique sur la rue, trois pièces,
caves, appentis, écurie et grenier.
Cour au levant ayant accès sur la rue ;
- le deuxième : trois pièces, grenier au-dessus des pièces,
terrain derrière et au levant de bâtiment.
- et le troisième : une cave avec grenier au-dessus,
anciennement poulailler, hangar.
Jardin au levant.
cadastrée section AB n°27 d'une contenance totale de 00ha 11a et 28ca
Le bien est occupé par son propriétaire.
MISE A PRIX : 12.000,00 EUR outre charges et frais
VISITES SUR PLACE :
LUNDI 29 AVRIL 2024 DE 14 HEURES 00 A 15 HEURES 00
ADJUDICATION MARDI 14 MAI 2024 A 11 HEURES
Tribunal Judiciaire de SENS – Juge de l'Exécution
1, rue du Palais de Justice – 89106 SENS
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au :
Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, le cahier des conditions de vente est déposé sous le RG N° 22/00465 ;
SCP CYRIL GUITTEAUD – ANNE-GAELLE LECOUR / 4-6, Boulevard du Mail – 89100 SENS/ Tél. : 03 86 83 00 18
AXIOJURIS-LEXIENS / 20, Boulevard Eugène Deruelle – 69003 LYON / Tél : 04 37 48 80 80
Sur les sites internet : www.axiojuris.com ; www.encherespubliques.com ;

AL24013268

// DIVERS

TESTAMENT OLOGRAPHE

Suivant testament olographe en date du 16 octobre 2019, Monsieur Jean-Claude Daniel MIGNOT, né(e) 89320 Cerilly, le 30 juillet 1941, demeurant à 8 rue de l'Eglise 89320 Coulours, veuf(ve) de Madame Thérèse Madeleine Mauricette MARTIN-LECUYER, décédé(e) à SENS (089) le 22 décembre 2023, a institué plusieurs légataires universels.
Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Roxane BARDE-DEHENRY , 1 Place des Héros 89100 SENS, le 19 mars 2024, dont la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe le 2 avril 2024.
Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Roxane BARDE-DEHENRY. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL24013170

LAURE Virginie
Résidence Le Palais
1 Rue de l'Epée 89100 SENS
Article R. 625 3 du Code de Commerce

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625 3 du Code de Commerce
au titre de la procédure suivante : KEF CORPORATION SAS Liquidation Judiciaire du 18/07/2023 16 Grande rue 89140 COURLON SUR YONNE L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 4 avril 2024.

AL24013224

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne)**, CRPCEN89005, le 3 avril 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre : Monsieur Jean Claude **SIREY**, retraité, et Madame Michèle Henriette **FRITSCH-PURORGE**, retraitée, demeurant ensemble à MONETEAU (89470) 3 rue de Bourgogne.
Mariés à la mairie de APPOIGNY (89380) le 15 décembre 1962.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de Grande Instance.
Pour avis et mention.
Le notaire.

AL24013231

ENVOI EN POSSESSION

Par testament olographe daté du 16 décembre 2014, déposé suivant procès-verbal reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, 28 avenue Pompidou, le 19 mars 2024.
Madame Yvonne Denise COURION, retraitée, demeurant à Sens (89100), 15 rue Sylvain Dupêchez.
Née à Tugéras-Saint-Maurice (17130), le 31 octobre 1927.
Veuve de Monsieur André Pierre Henri LEGAN.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à Sens (89100), le 8 novembre 2023.
A institué pour légataire universel Monsieur Daniel Paul Jean COURION, demeurant à Saint-Clément (89100), 15 rue de Paris. Né à Ennetières-en-Weppes (59320), le 6 mai 1930.
Une copie authentique du procès-verbal, avec copie figurée du testament a été reçue par le Tribunal de Sens, le 26 mars 2024.
Conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article 1107 du Code civil, dans le mois suivant cette réception par le greffe du Tribunal de Grande Instance, tout intéressé pourra s'opposer à l'exercice de ses droits par le légataire universel saisi de plein droit en vertu de l'article 1006 du même code.
Ladite opposition devant être formée auprès de Me Emmanuel, Notaire à Sens (89100), 28 avenue Georges Pompidou, Notaire chargé du règlement de la succession de Madame Yvonne COURION veuve LEGAN.
En l'absence d'opposition à l'expiration du délai, le légataire pourra appréhender les biens légués et exercer sur eux les droits du défunt.
Pour insertion
Le Notaire.

AL24013267

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
ANNAY-SUR-SEREIN – terre - fonds occupé - 2 ha 49 a 75 ca - Champs de la remise : ZD – 58 – 152 [101] - Louevre: ZE – 13 - zonage : RNU
CHAMPLOST - terre - fonds occupé - 1 ha 76 a 80 ca - La bergerie: ZI - 60 - 61 - zonage : carte communale - zone non constructible
COULOURS - vente indissociable d'une maison d'habitation avec ses dépendances, terre, bois-taillis, 6 poulaillers, 2 hangars et matériel agricole
- 30 a 98 ca - Les champs cleris: ZA – 41 [10]
- 6 ha 98 a 30 ca - La vallee caillat: C – 612 (J) – 612 (K) – 614 - 618 - Les champs cleris: ZA – 35 [2] (J) – 35 [2] (K)-35 [2] (L) - zonage : zone A du PLUi
SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE - bois-taillis - 96 a 36 ca - Croix des marchands: C - 106 - zonage : RNU
SEIGNELAY - bois-taillis - 1 ha 00 a 70 ca - Le grand parc ouest: D – 686 [420] - zonage : zone N du PLU
SERRIGNY - bois-taillis et landes (parcelles en zone d'appellation) - 31 a 00 ca - Les beaux cures: C - 116 - Les preaux: D - 281 - Les vauseminiens: A - 225 - Sur le chemin de fleys: D - 472 - zonage : RNU
TANLAY - bois-taillis - 55 a 90 ca - La haie vaucroute: 114B - 336 - Les vaumangers: 114C - 316 - Les vignes du beugnon: 114E - 73 - Sur le vau tricou: 114E - 181 - zonage : RNU
THOREY - bois-taillis - 1 ha 54 a 05 ca - Chanteriot: A – 279 - 280 - Cline: B – 529 [328] - Fleure vent: B - 380 - La chapelle: C - 598 - La comme au boiteux: C - 726 - zonage : RNU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 06/05/2024 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL24013269

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ET NOMINATION DU LIQUIDATEUR

SARL FAMILLE DUMANT APICULTEURS

Société à responsabilité limitée
au capital de 120 300,00 euros
Siège social : 17 rue Couverte,
La Chapelle -
89340 CHAMPIGNY
819 864 695 RCS SENS

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date.
Il a été mis fin aux fonctions des gérants et les fonctions de liquidateur seront exercées par Mme Francine MARDELLAT, demeurant à CHAMPIGNY (Yonne), 17 rue Couverte, La Chapelle et M. Martial DUMANT, demeurant à à CHAMPIGNY (Yonne), 6 rue des Pourprises, qui ont tous deux été nommés liquidateurs. Ceux-ci auront les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de la liquidation a été fixé au siège social, à CHAMPIGNY (Yonne), 17 rue Couverte, La Chapelle, où la correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis, les liquidateurs.

AL24013186

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SCM BROZAI.
Forme : SCM société en liquidation.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 10 Quai JEAN MOULIN, 89100 SENS.
518379904 RCS de Sens.
Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2023. Madame NACERA ZAIDI OUKHEDOUMA, demeurant 88 RUE DES HAIES 89500 MARSANGY a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

AL24013211

GENDROT EXPERTISE CONSEIL

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : TRANSPORT DEMETS.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 25000 euros.
Siège social : LES CAILLATS, 89220 ROGNY-LES-SEPT-ECLUSES.
423111269 RCS d'Auxerre.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 février 2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Michel Demets demeurant 6 rue Léon Jaupitre, 89220 Rogny les Sept Ecluses et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du Auxerre.
Le liquidateur

AL24013274

// CONSTITUTION

IN VINO SERVICES

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SAS immatriculée au RCS d'AUXERRE, dénommée « IN VINO SERVICES «, au capital d'origine de 2.000 €, dont le siège social est à AUXERRE (89000) – 48, Rue du Moulin du Président, ayant pour objet : Toutes activités de travaux viticoles et de travaux publics, la location de matériels de travaux publics ou autres ainsi que toutes activités de travaux mécaniques et toutes opérations et services, directs ou indirects, se rapportant à ces activités ; La propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou autrement de tous vignobles, terres et autres immeubles, bâtis ou non bâtis, de quelque nature qu'ils soient, l'exploitation de tous immeubles, vignes et parcelles, la mise en valeur desdits immeubles, l'édification de toutes construction se rattachant à l'exploitation, l'achat, la prise à bail, avec ou sans promesse de vente, et la location de tous immeubles ainsi que l'aliénation partielle ou totale des immeubles sociaux par voie de ventes, échanges ou apports en société ; L'achat, la vente et d'une manière générale, le négoce sous toutes ses formes, de vins tranquilles, pétillants et spiritueux en France et à l'étranger, en gros, demi-gros et détail en moûts ou en raisins, et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité viticole ; la fabrication et l'élevage de vin et boissons alcoolisées ; Toutes opérations de négociation, de commission et de courtage ainsi que tous travaux agricoles ; La création, le négoce de tous produits, objets ou articles ayant un lien avec la vigne et le vin, et tous produits dérivés ; La prise, l'acquisition, le dépôt, l'exploitation ou la cession de tous procédés, marques, dessins, modèles, droits d'auteurs et brevets concernant ces activités. Si la société vient à comprendre plusieurs associés, les actions se transmettent librement entre associés ainsi qu'entre conjoints et entre ascendants et descendants, et les cessions ou transmissions d'actions à toute autre personne sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix. Le premier président est M. Mouhssine EL MOKRIFI, demeurant à AUXERRE (89000) – 48, Rue du Moulin du Président, désigné statutairement pour une durée illimitée. Pour avis.

AL24013182

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 29 mars 2024, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée : Dénomination sociale : EARL LES PATATES DE VILLECHETIVE.
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles L. 324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime et à titre accessoire, la production et la commercialisation d'électricité d'origine photovoltaïque dont les installations sont fixées ou intégrées à ses bâtiments.
Capital social : 7 500 €.
Siège social : 1 rue de la Borde - 89320 VILLECHETIVE.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports : Numéraire : 7 500 €.
Gérants : M. Olivier THIBAULT et Mme Myriam CHATELIER épouse THIBAULT, demeurant ensemble 1 rue de la Borde, 89320 VILLECHETIVE.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas.La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
La gérance

AL24013208

IMMATRICULATION

Aux termes d'un acte sous seing privé à Chartres, en date du 4 avril 2024, a été constituée la société SNC TCSF, société en nom collectif, au capital MILLE (1 000) euros par apport de numéraire, dont le siège social est situé à SENS (89100), Avenue de l'Europe, ayant pour objet : l'exploitation d'un fonds de commerce de tabac, jeux de la Française des Jeux (FDJ), loto, journaux, librairie, achat vente de bijoux, bibeloterie, transfert d'argent et le commerce de tous articles en rapport avec l'objet social ; La prise à bail de tout bien immobilier pour permettre l'exploitation d'un fonds de commerce de cette nature ; plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, et à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son exploitation ou son développement et notamment, le recours à l'emprunt, pour l'acquisition du fonds de commerce visé ci-dessous et l'octroi de toutes garanties s'y rapportant ; et la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de fusions ou de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription, ou d'achat de titres ou droits sociaux, ou autrement, de création, d'acquisition, de location de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissement ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Conformément aux dispositions de l'article 568 du Code Général des Impôts, la Société prend en charge l'actif et le passif de l'ensemble des activités. Elle peut réaliser toutes les activités qui se rapportent et contribuent à l'objet social.
La société a une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. Les parts sociales ne peuvent être cédées, même entre associés, qu'avec le consentement de tous les associés. Le gérant désigné pour une durée illimitée est Monsieur Tie Xiong LIN, demeurant 31 rue Brossolette, 28000 CHARTRES. Les associés responsables solidairement et indéfiniment sont : Monsieur Tie Xiong LIN, demeurant 31 rue Brossolette, 28000 CHARTRES, Monsieur Christian LIN demeurant 12 rue du Lieutenant Vasseur, 28300 CHAMPHOL, et Monsieur Florent LIN, demeurant 12 rue du Lieutenant Vasseur, 28300 CHAMPHOL. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SENS. Pour avis.

AL24013216

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINT-FLORENTIN (Yonne) du 1er avril 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : AURORE ET FABIEN
Siège : 10 Route de la Gare 89600 VERGIGNY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : Chocolaterie, confiserie, salon de thé, pâtisserie, glace, coffee shop, vente de café et de thé, torréfacteur, brûlerie, épicerie fine, vente d'accessoires liés aux activités ci-dessus, animation d'ateliers liés aux activités, participation à des salons
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Fabien LAUVIN, demeurant 8 Rue Descourtives 89600 SAINT FLORENTIN.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL24013221

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à EGRISELLES LE BOCAGE (Yonne) du 4 avril 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile d'exploitation agricole
Dénomination sociale : SCEA DE LA GUIBRAYE
Siège social : 2 rue de l'Ancienne Gare, 89500 EGRISELLES LE BOCAGE
Objet social : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Michel NEVEUX, né le 02 octobre 1951 à COURTENAY (45), demeurant 2 Rue de l'Ancienne Gare 89500 EGRISELLES LE BOCAGE
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

AL24013225

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 02/04/2024, il a été constitué une SASU
Dénomination : BRICO CHANTIER
Siège Social : 1050 RN6 LE PETI VILLEBLEVIN 89340 VILLEBLEVIN
Capital : 10000 €
Objet social : Commercialisation en gros et en détail de tous matériaux de construction pour le bâtiment et les travaux publics, location de matériel de BTP, location d'échafaudage, les prestations de services, accessoires aux activités ci-dessus, notamment le conseil et l'assistance
Durée : 99 ans
Président : M. BOUSSETTA MOUEZ 21 CHE DE PERCULFORT 38480 LE PONT DE BEAUVOISIN
Immatriculation au RCS de SENS

AL24013232

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

AVIS DE CONSTITUTION

EMERYS ; Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000 euros ; Siège social : 2 Place Vauban - 89200 AVALLON ; Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AVALLON du 2 avril 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques

ANNONCES LÉGALES

suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle ; Dénomination sociale : EMERYS ; Siège social : 2 Place Vauban, 89200 AVALLON ; Objet social : Exploitation et gestion d'un salon de coiffure, réalisation de prestation de coiffure ; Commerce de détail de tous produits, de tous matériels et tous accessoires de coiffure, parfumerie, beauté se rapportant à l'activité ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ; Capital social : 1 000 euros ; Gérance : Madame Emeline HENNEQUIN, demeurant 10 Impasse de la Petite Corvée, 89200 AVALLON, assure la gérance ; Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE. Pour avis, La Gérance

AL24013234

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Claire MOREAU, Notaire associée de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « SELAS CLAIRE MOREAU NOTAIRE «, titulaire d'un Office Notarial sis à AUXERRE (YONNE) 5 rue Marcelin Berthelot, le 4 avril 2024, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes : La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, et l'acquisition du bien immobilier situé à AUXERRE (89), 36 avenue de la Tournelle, cadastré section BK numéro 595, lot de volume numéro 2000. La raison d'être de la société est familiale, en conséquence son objectif est d'assurer la détention d'un patrimoine immobilier, tant existant qu'à venir, puis de faciliter sa transmission à ses membres, dans le respect de l'éthique économique et environnementale. La dénomination sociale est : PAULUX Le siège social est fixé à : AUXERRE (89000), 43 boulevard Vaulabelle. La société est constituée pour une durée de 99 années. Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR). Les apports sont en numéraires. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés. Le gérant est Monsieur Cédric BATILLAT demeurant à AUXERRE (89), 43 Boulevard Vaulabelle. La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre (89). Pour avis Le notaire.

AL24013244

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), le 5 avril 2024, a été constituée une Société Civile ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI AF.
Siège social : SAINT-BRIS-LE-VINEUX (Yonne), 6 rue de Bougeilles.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).
Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange d'apport ou autrement.
Apports en numéraire : Monsieur Antoine LAVALLEE, la somme de six cents euros (600 EUR). Madame Fiona LAVALLEE née CHARLANNE, la somme de quatre cents euros (400 EUR).
Cessions de parts : Les parts sont librement cessibles ou transmissibles uniquement entre associés et aux descendants des associés. L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.
Premier GERANT : Monsieur Antoine LAVALLEE, demeurant à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (Yonne) 6 Rue de Bougeilles.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis et mention
Le notaire.

AL24013252

AVIS DE CONSTITUTION

CASA 89
SARL au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 rue des Noyers
89200 SAUVIGNY LE BOIS

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAUVIGNY LE BOIS du 29/02/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : CASA 89Siège social : 6 rue des Noyers, 89200 SAUVIGNY LE BOIS
Objet social : - l'acquisition et la gestion, par tous moyens, notamment par bail (notamment en location meublée, non meublée, saisonnière, commerciale,) au profit de particuliers ou de professionnels, de tous biens et droits immobiliers ainsi que de biens mobiliers, le cas échéant, pour garnir lesdits biens.- la réalisation d'investissements immobiliers, la prise de participations dans des sociétés ayant une activité dans l'immobilier.
- L'achat et la vente de tout objet de décoration intérieur ou extérieur, de meuble et tout type de mobilier intérieur ou extérieur.
- L'acquisition, l'aliénation, l'apport, l'échange, la prise à bail, la location, la location-gérance et l'exploitation sous toutes formes de tous établissements ou fonds de commerce ainsi que de tous immeubles, bâtis ou non bâtis, urbains ou ruraux ;
- La participation directe ou indirecte dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ;
- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet spécifié ci-dessus ou à tous autres objets similaires ou connexes, ou pouvant en faciliter la réalisation ou le développement, le tout, tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation.
La Société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'ils soient, dès lors qu'ils concourent ou peuvent concourir, facilitent ou peuvent faciliter, la réalisation des activités sociales ou qu'ils permettent de sauvegarder, directe-ment ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la Société ou des entre-prises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Angel SANDOVAL, demeurant 6 Allée Paul LANGEVIN à CHAMPS SUR MARNE (77) et Monsieur Marc CASAROMANI, demeurant 34 rue Marceline Desbordes – Valmore à PARIS (75).
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE
Pour avis La Gérance

AL24013257

GROUPE ETC
LE PARTAGE DES VALEURS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 8 avril 2024, à ÉTIGNY.
Dénomination : VRS.
Forme : EURL.
Siège social : 2 Rue des Épenard, 89510 ÉTIGNY.
Objet : La préfabrication et le montage de tuyauterie industrielle, soudure, chaudronnerie ; La maintenance industrielle dans tous les secteurs d'activité, y compris dans les travaux publics et le secteur agricole.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Gérant : Monsieur Valentin RÉTIF, demeurant 2 Rue des Épenards, 89510 ÉTIGNY
La société sera immatriculée au RCS SENS.
Pour avis.
Le gérant

AL24013260

Suivez-nos publications sur Instagram

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Avec votre abonnement VOUS BÉNÉFICIEZ d'un accès illimité au site agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

NOM

PRÉNOM

RAISON SOCIALE

RUE

CP VILLE

TÉL. PORT.

EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € ☐ par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009

BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 123 €

☐ 2 ANS 222 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix

☐ pour 1 an 58 € par revue

☐ pour 2 ans 116 € par revue

TOTAL

COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE ET CHOISISSEZ VOTRE REVUE PARMI LES TITRES SUIVANTS *

BOVINS VIANDE ☐ — LA CHÈVRE ☐ — VOLAILLES ☐ — PÂTRE ☐ — PORCS ☐

GRANDES CULTURES ☐ — FRUITS et LÉGUMES ☐ — LAIT ☐ — VIGNE ☐ — BIO numérique ☐

LOISIRS

// BIENVENUE À LA FERME

Le retour du « printemps à la ferme »

Chaque année, le réseau Bienvenue à la ferme met en avant les événements des producteurs adhérents au réseau, à l'occasion de l'opération « printemps à la ferme ».

Comme le rappelle Claire Duyck, conseillère d'entreprise diversification et circuits courts à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, *« « printemps à la ferme » est une opération nationale du réseau Bienvenue à la ferme France où le but est de mettre en lumière les événements spécifiques des producteurs organisés au printemps. L'opération existe pour chaque saison de l'année. L'objectif est de mobiliser les adhérents pour connaître les événements qu'ils ont prévus à cette période-là, pour les mettre en avant »*.

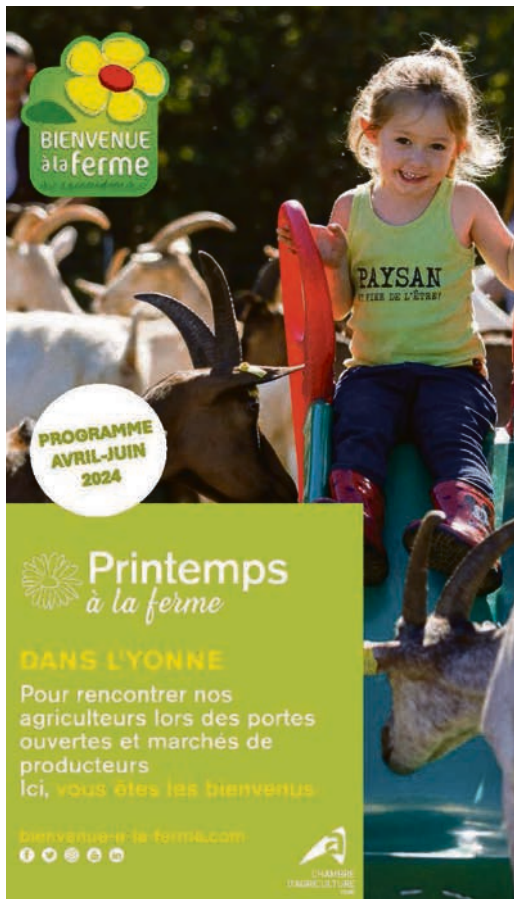
Parmi les événements organisés à cette période de l'année (voir liste par ailleurs), on retrouve des habitués mais aussi des nouveaux comme ceux aux Délices du Metz et aux Jardins de la Croisière. Avec un programme riche. *« On retrouvera des visites de ferme, des marchés de producteurs, des balades… Les activités sont variées »*, confirme Claire Duyck, qui précise que hormis ces activités spécifiques, *« la quasi-totalité des producteurs adhérents au réseau Bienvenue à la ferme vendent leurs produits à la ferme chaque semaine. Les consommateurs peuvent donc se rendre chez eux tout au long de l'année »*.

Christopher Levé

Pour plus d'informations sur les ventes directes, rendez-vous sur le site bienvenue-a-la-ferme.com

Le programme

- **La ferme de Claire, de Claire Genet, à Saint-Bris-le-Vineux (les Champs Galottes) : une balade avec les chèvres dans les collines suivie d'un déjeuner à la ferme est proposée tous les premiers samedis du mois. Les prochaines dates : les samedis 4 mai et 1er juin.**
- **Le Gaec Soccard (Les Délices du Metz), de la famille Soccard, à Domats (lieu-dit Le Metz) : visite de la ferme, fabrication de faisselle, goûter fermier, soins des veaux et traite des vaches. Les dates : les samedis 20 avril, 11 mai, 8 juin, 13 juillet et 10 août, à chaque fois de 16 h 30 à 19 h 30.**
- **Earl la Maiterie, de Ghislaine, Christian et Joël Boname, à Villiers-sur-Tholon (6, rue des Valots) : marché de producteurs les derniers vendredis du mois, de mars à octobre, de 16 heures à 20 heures. Les prochaines dates : les vendredis 26 avril, 31 mai et 28 juin.**
- **Les Jardins de la Croisière, à Sens (5, chemin de la Croisière) : journée portes ouvertes avec une visite du grand jardin bio, un marché de producteurs et diverses animations, le samedi 18 mai, de 9 heures à 18 heures.**
- **La fromagerie du Clocher, d'Adeline et Ludovic Baudot, à Fulvy (28 route de Genève) : journée portes ouvertes organisée dans le cadre des journées nationales de l'agriculture, le dimanche 9 juin.**
- **La ferme aux abeilles, de Christine Busson, à Fouchères (1, Le Puits de Fer) : marché de producteurs et d'artisans locaux à la ferme, tous les troisièmes samedis du mois, de juin à septembre, de 15 heures à 19 heures. Prochaine date : le samedi 15 juin.**



L'opération « printemps à la ferme » débute ce mois-ci.

// GROUPAMA

La marche des « Petits Princes »

Cette année encore, Groupama organise une marche des « Petits Princes », en soutient à l'association Petits Princes, le dimanche 21 avril, à Pourrain. Trois parcours, de 3,6 à 18 km sont proposés aux marcheurs, le tout pour la bonne cause.

Comme l'indique Valérie Zekl, responsable de la vie mutualiste pour le département de l'Yonne, à Groupama Paris Val de Loire, *« Groupama soutient l'association Petits Princes depuis plus de quinze ans, une association qui aide à réaliser des rêves d'enfants gravement malades. Ce soutien se traduit notamment par l'organisation de marches Petits Princes, organisées par les élus des caisses locales de Groupama »*.

C'est donc tout naturellement qu'une nouvelle marche est organisée cette année. Et c'est le dimanche 21 avril, à Pourrain, que cela se passe. *« Trois parcours sont proposés : un grand de 18 km, pour les marcheurs aguerris, un de 11 km pour le grand public, et un petit parcours de 3,6 km, essentiellement pour les enfants, avec des petites surprises à la clé, notamment à travers une chasse au trésor »*, sourit Valérie Zekl.

Une participation de 5 € est demandée à chaque marcheur, intégralement reversée à l'association (gratuit pour les moins de 10 ans). Un ravitaillement est également offert à mi-parcours à Nantou et un pot de l'amitié est offert à l'arrivée.

La découverte des territoires

Pour Valérie Zekl, cette marche est aussi *« un moment où on essaye de faire découvrir notre territoire. On a fait des marches dans les vignes, dans des forêts… On fait découvrir aussi des trésors du patrimoine comme ça a été le cas une année à Sens, avec une marche dans le centre-ville avec un historien. On a déjà fait un rallye photo, une balade au Parc naturel de Boutissaint pour voir les animaux, le circuit des éoliennes vers Villeneuve-l'Archevêque où deux ingénieurs ont ouvert les portes d'une éolienne pour que les marcheurs puissent visiter et poser des questions sur son fonctionnement d'une éolienne. On essaie toujours de faire découvrir de nouvelles choses intéressantes au grand public »*.

Pour cette édition, Groupama pourra compter sur le soutien de la fédération française de randonnée, qui l'a aidé à déterminer les parcours, avec l'aide de l'association les sentiers de l'ocre de Pourrain et du comité des fêtes de Pourrain pour la logistique.

Groupama au grand cœur

Le soutien de personnes malades est quelque chose qui tient à cœur à Groupama, qui a créé sa fondation en 2000 à l'occasion du centenaire de l'assureur. *« La fondation Groupama est entièrement dédiée à la lutte contre les maladies rares. Elle agit avec les caisses régionales de Groupama pour favoriser le diagnostic par la diffusion des connaissances sur ces maladies, pour favoriser le quotidien des patients et de leurs familles en soutenant leurs associations, et pour encourager la recherche médicale par l'attribution de bourses »*, détaille Valérie Zekl.

Chez Groupama, les actions pour la bonne cause font pleinement partie des valeurs de l'entreprise.

Christopher Levé



Groupama

C'est à Pourrain que les départs des marches se feront, avec des parcours entre la forêt et la campagne de Puisaye.

Le programme

Les inscriptions pour les différents parcours se font sur place, dès 8 heures, place du château d'eau de Pourrain.
- **Pour le parcours 1, de 3,6 km, le départ est prévu à 10 heures.**
- **Pour le parcours 2, de 11 km, le départ se fait à 9 heures.**
- **Pour le parcours 3, de 18 km, départ programmé à 8 h 30.**

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR — ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Vendredi 26 avril

// Concert de Nach à Beaune

Anna Chedid est la fille de Louis Chedid et la sœur de M. Sous le nom d'artiste Nach, elle mène sa carrière avec un répertoire qui mérite d'être découvert. Elle présentera son nouvel album Peau neuve à l'occasion d'un concert donné sur la scène de la Lanterne Magique, 19 rue Poterne, à Beaune, à partir de 20 heures.

Réservations sur www.beaune.fr

• Jusqu'en mai 2024

// Exposition *« Fantaisies pour un palais »* au château de Bussy-Rabutin

Jusqu'au 5 mai 2024 se tient, au château de Bussy-Rabutin, l'exposition « Fantaisies pour un palais ». Elle évoque l'imaginaire des contes de fées rococo du XVIIIe siècle. Cette exposition est une invitation au voyage entre cabinet des fées, décors avec effets de lumière et vidéos, grotte merveilleuse ou salon des miroirs.

www.chateau-bussy-rabutin.fr

• Jusqu'au 5 mai

// La ruralité en peintures, à Châteauneuf

La galerie d'art Herbert-Fort, située à Châteauneuf, près de Pouilly-en-Auxois, propose une exposition des tableaux d'Armel Jullien, peintre renommé qui développe une vision autour de la vie paysanne et rurale française. Ses principaux sujets sont des éleveurs, leurs animaux et la nature qui les entoure.

Exposition jusqu'au 5 mai à la galerie Herbert-Fort, rue Bichot, à Châteauneuf. Ouvert du mardi au dimanche, de 11 heures à 18 heures. 06 22 62 38 89.

Yonne

• Dimanche 21 avril

// Randonnée 4x4 des JA

Le canton des Jeunes agriculteurs de Villeneuve-l'Archevêque organise leur traditionnelle randonnée 4x4. Soyez rapides, les places sont limitées !

Informations et inscriptions au 06 46 48 55 17.

PORTRAIT

// MARIE-FRANCE BARRIER

« L'arbre est un partenaire clé des hommes »

Marie-France Barrier est à la tête de l'association *« Des enfants et des arbres »* qui met en lien les enfants, les agriculteurs et les arbres.

L'arbre est un élément central dans la vie de Marie-France Barrier. Aujourd'hui âgée de 46 ans, elle entretient depuis toujours un *« lien fraternel »* avec lui et le monde végétal. *« Je suis fille unique, j'ai grandi près d'une forêt et cet endroit était un lieu où je me sentais apaisée. J'ai toujours été impressionnée par ce que la diversité du monde végétal pouvait nous offrir en un regard. Et cela continue de m'émerveiller. L'arbre est un partenaire clé des hommes : il nous nourrit, nous chauffe, nous éclaire, nous abrite, nous soigne, nous permet de voyager, de faire de la musique… La planète ne serait pas ce qu'elle est sans cette diversité des arbres »*.



Marie-France Barrier, fondatrice de l'association « Des enfants et des arbres ».

© J.L Pérégard

De nombreux documentaires

Lors de ses recherches universitaires, cette géographe de formation va à la rencontre des Hommes-fleurs, au large de Sumatra, ou encore des peuples forestiers de Madagascar. Elle étudie également la mise en place d'une exploitation durable de plantes médicinales au sud de l'Inde. Puis elle réalise de nombreux documentaires et collabore avec de fervents défenseurs de la nature comme Nicolas Hulot ou Yann-Arthus Bertrand. En 2017, elle réalise *Le champ de possibles* où elle se questionne sur le renouveau du monde paysan. Marie-France Barrier y met en avant des agriculteurs qui *« ont le courage d'envisager d'autres façons de faire avec toutes les difficultés techniques et émotionnelles que cela peut amener »*. En 2020, elle réalise Le temps des arbres où elle évoque *« l'intelligence et l'importance de la relation avec l'arbre »*. La réalisatrice y donne la parole à des forestiers, des thérapeutes mais aussi des agriculteurs. Puis, il y a trois ans, elle crée Des enfants et des arbres. Cette association rassemble ce que sa créatrice considère être *« les trois acteurs majeurs de demain »* : les enfants, les agriculteurs et les arbres.

Sa mission ? Proposer des chantiers de plantation d'arbres et de haies par les enfants auprès d'agriculteurs. *« Cette association est l'aboutissement et la concrétisation des documentaires que j'ai réalisés en amont mais aussi d'un fil de vie*, explique la fondatrice et directrice de l'association. *Cela s'est imposé à moi avec l'idée d'aller plus loin, l'envie de passer à l'acte car chacun a le pouvoir de faire changer les choses. Nous avons tous une puissance d'action. Selon une étude, il faudrait planter 25 000 km de haies par an d'ici 2 050 pour atteindre les objectifs des accords de Paris. Or seulement 3 000 sont replantées chaque année et, en même temps, 11 000 sont arrachées… »*.

L'envie de Marie-France Barrier : accompagner les agriculteurs dans leur changement de pratiques en passant par l'agroforesterie. *« Les agriculteurs sont les miroirs de la société, ils reflètent nos désirs. Ces derniers peuvent s'exprimer de différentes façons : le vote, les achats ou encore les engagements citoyens. Cette profession est la plus importante de toutes, si on souhaite qu'elle se transforme pour un modèle qui corresponde plus aux valeurs de la société, il faut les encourager. Le monde agricole a besoin de se sentir reconnu et soutenu. Les agriculteurs déjà engagés dans des pratiques plus vertueuses se sentent parfois un peu isolés. Et les autres n'y vont pas pour des raisons financières mais aussi parce qu'ils se sentent jugés ou incompris… Or, pour se réinventer, se lancer dans de nouvelles pratiques, il faut se sentir soutenu. La société civile a sa place dans cette transition agroécologique, elle doit être partenaire du monde agricole »*. L'association, composée de quatre personnes, les accompagne tout au long de la démarche : *« Nous leur attribuons une enveloppe de 2 500 € qui sert au financement de plants, de tuteurs, de paillage… et qui est cumulable avec d'autres aides »*.

Une action bien plus que symbolique

En échange, l'agriculteur doit se rapprocher d'une structure qui les aide à concevoir leur projet et solliciter une école voisine pour prendre part à l'aventure. Chaque classe plante entre 200 et 300 arbres. On est donc loin de l'action symbolique ! *« On a besoin d'envoyer du bois*, sourit la maman de deux enfants. *Les jeunes, qui sont les acteurs de ce mouvement, font face à un avenir très dur, mais il faut leur faire comprendre que c'est possible de faire bouger les lignes en s'engageant. D'ailleurs, nous insistons bien sur le fait que cela n'est pas une sortie scolaire mais une contribution citoyenne »*.

Cela représente donc un réel coup de main pour l'agriculteur qui, s'il avait dû planter seul, y aurait passé quatre à cinq jours. Et puis, c'est aussi un moyen de faire découvrir le monde agricole aux plus jeunes : *« on sème quelque chose dans leurs cœurs et leurs âmes, en espérant, peut-être avoir créé quelques vocations… »*.

Hélène Grafeuille

Appel à projets pour l'hiver 2024-2025

L'appel à projets pour l'hiver 2024-2025 est ouvert. Candidatez pour prendre part à ce mouvement citoyen en faveur du vivant.

- **Vous êtes agriculteurs-rices en bio, en conventionnel, en agriculture de conservation… et vous souhaitez planter une haie bocagère ou des arbres agroforestiers en intra-parcellaires.**
- **Vous souhaitez partager cette dynamique avec la jeune génération et créer du lien avec des acteurs de votre territoire pour que cette plantation soit l'occasion de créer des rencontres, des échanges et pourquoi pas des vocations.**

Pensée pour vous soutenir et vous guider pas à pas, la démarche Des Enfants et des Arbres a déjà accompagné 310 agriculteur(ices) partout en France dans la réalisation de leur plantation scolaire et solidaire.

Alors pourquoi pas vous ?

Pour s'adapter au mieux à vos besoins, notre appel à projets vous propose différentes formules :

- **financer l'intégralité de votre projet de plantations + le volet pédagogique ;**
- **financer une partie de votre projet en complément d'une subvention comme le Pacte Haies + le volet pédagogique ;**
- **financer uniquement le volet pédagogique si vous disposez d'autres financements pour la plantation.**

Renseignements sur desenfantsetdesarbres.org



desenfantsetdesarbres.org